

14^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 113 — avril 83

Durée du travail

Racisme

Péril nucléaire

Radio - TV

(Sommaire en p. 2)

PAS DE MISSILES

ni en Belgique
ni ailleurs



cahiers marxistes

Sommaire

Réduction du temps de travail

Adinda Vanheerswynghels

Du consensus au « nouveau pacte social »

p. 1

Entretien avec Louis Van Geyt

p. 8

Daniel Fedrigo

Belgique, terre d'écueils et d'exil

p. 11

Jack Houssa

Genève : hausse ou baisse du surarmement ?

p. 22

Document : les évêques des USA et le péril nucléaire

p. 30

Roger Pierre

Quel avenir pour le service public de la radio - TV ?

p. 38

J.C. Burgelman et S. Degreef

Un divertissement électronique pour tous les goûts

p. 42

En diagonale — Après le congrès du PCI, par Jacques Moins p. 53

— Prendre la température du marxisme, par

Françoise Nice p. 55

— Le pape et l'Amérique centrale, par R. Lewin p. 59

A livres ouverts — Evolution du mouvement ouvrier socialiste
au Borinage, par Jean Puissant p. 63

— Servir l'Etat, par André Molitor p. 64

— Cinéma et réalité p. 66

— Le dossier Tabac du GERM p. 67

En revues — Bulletin de la FAR p. 69

— Revue Nouvelle p. 69

— Chronique p. 70

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vander-motten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Contexte et enjeux de la négociation de la réduction du temps de travail

Du « consensus » au « nouveau pacte social »

Si l'on examine l'évolution de la durée du travail en Belgique durant les vingt dernières années, on constate qu'entre 1964 et 1975 la durée du travail s'est réduite de manière très sensible, et que depuis 1975 le processus s'est fortement ralenti.

« Paradoxalement, le temps de travail diminue pendant qu'on n'en parle pas, et il ne diminue plus alors qu'il occupe largement le champ revendicatif » (1).

Ces deux périodes se distinguent nettement par leur contexte économique et social. La première est caractérisée par des années de croissance économique, dont on trouve logique qu'elle engendre une amélioration du progrès social, la deuxième est marquée par un approfondissement de la crise, un chômage croissant et une certaine remise en cause du compromis social qui s'est élaboré après la fin de la seconde guerre mondiale. Toutes les polémiques et tensions qui entourent le débat sur la réduction du temps de travail ont permis de mettre ce dernier point en évidence.

C'est que depuis 1974 « année de rupture » à partir de laquelle la prise de conscience du caractère durable de la crise s'est imposée à tous, les conditions de négociations entre interlocuteurs sociaux se sont fortement détériorées, et que la philosophie même de l'ensemble législatif instauré en 1948, sur base des principes de l'accord de solidarité de 1944 (2), est remise en question. En d'autres termes cela revient à dire qu'on porte atteinte à la conception d'une redistribution vers les travailleurs d'une partie des gains produits par l'expansion économique

(*) Chercheur au Comité pour l'étude des problèmes de l'emploi et du chômage (CEDEC).

(1) Mateo Alaluf, « Réduction du temps de travail et rapport salarial : une inflexion néolibérale ? », *Critique régionale*, n° 8, Bruxelles, 1982, p. 25.

(2) Signé par des représentants des syndicats, du patronat et des fonctionnaires qui ne collaboraient pas avec l'occupant.

via une série de règles concernant la formation des salaires; on porte aussi atteinte au système de sécurité sociale, à la législation sociale et à l'institutionnalisation de la négociation bipartite entre syndicats et patronat — au cours de laquelle s'élaboraient les accords interprofessionnels, depuis que l'Etat, par l'intermédiaire de son gouvernement, est intervenu comme troisième partenaire dans ces négociations et y a joué un rôle très important.

C'est dans ce nouveau contexte que l'on tentera de situer les enjeux et les conditions des négociations qui se mènent actuellement concernant la réduction de la durée de travail. (R.D.T.)

PREMIÈRE PÉRIODE : 1964-1975

En fait, c'est depuis 1955, dans le cadre d'un accord interprofessionnel (3) qu'il est prévu de ramener la durée hebdomadaire du travail de 48 à 45 h. Cette mesure ne sera cependant réellement généralisée qu'en 1964, en période de pleine croissance économique.

A partir de cette date, une série d'accords interprofessionnels conclus entre interlocuteurs sociaux, de deux en deux ans, prévoieront des diminutions du temps de travail, mesure qui figure dans ces textes parmi d'autres.

Concrètement cela signifie qu'en 1964 la semaine de 45 h est généralisée, et qu'on atteindra :

- 44 et 43 h en 1969
- 43 et 42 h en 1970-1971
- 42 h en 1972-1973
- 40 h au 31 décembre 1975 au plus tard.

Cette limite sera confirmée par la loi du 20.7.1973 et les 40 h seront dès lors applicables à tous les travailleurs. Parallèlement à ces mesures, l'allongement des vacances annuelles se concrétise : de 2 semaines en 1965, elles passeront à 3 semaines en 1966 et à 4 semaines en 1975.

Enfin, la récupération de tout jour férié coïncidant avec un jour habituel d'inactivité (dimanche ou non) est effective depuis le 1^{er} janvier 1974.

Ainsi en dix ans, sans que le sujet ne soit à la une des revendications et sans provoquer de conflits sociaux majeurs, une diminution importante de la durée du travail est réalisée. Elle se traduit par une réduction de la durée hebdomadaire du travail et par l'allongement des vacances annuelles.

La mesure est considérée comme une manière parmi d'autres de répartir les gains de l'accroissement de la productivité et son instauration ne se fait pas au détriment d'autres revendications notamment salariales. Réduire le temps de travail, c'est donc une des façons d'améliorer les conditions de travail au même titre que leurs autres revendications. Ces acquis sociaux représentent une augmentation du progrès social général, qui est considéré comme une conséquence naturelle du progrès économique. Ce lien évident et direct entre progrès économi-

(3) Voir à ce sujet : *La réduction de la durée du travail hebdomadaire en Belgique*, Dossier pédagogique et documentaire, CRISP, 166 p, s.d.

que et progrès social est à resituer dans l'ensemble de mesures mises en place après la seconde guerre mondiale, dans le but de ne plus permettre le développement des contradictions entre une production de masse et une consommation trop faible, qui avaient abouti à la crise des années '30.

Ce dispositif allie l'utilisation « rationnelle » de la force de travail (taylorisme), une production de masse et la création de systèmes de sécurité sociale dans l'optique de prémunir les travailleurs des fluctuations du marché et de garantir leur participation régulière à la consommation des biens produits (système keynésien).

Les structures mises en place pour concrétiser ces objectifs sont : le système de sécurité sociale, la législation sociale et l'institutionnalisation de la négociation collective bipartite entre syndicats et patronat.

Pendant ces années, l'Etat n'intervient pas dans les négociations collectives entre syndicats et patronat. Les accords interprofessionnels conclus fixaient des minima (concernant le niveau des salaires, la durée du temps de travail, l'âge de la retraite, la durée des vacances annuelles etc...) en dessous desquels aucun secteur ou entreprise ne pouvaient se situer, par contre des conventions collectives sectorielles ou d'entreprises plus favorables aux travailleurs étaient permises. Enfin, les contenus de ces accords interprofessionnels étaient défendus par le gouvernement lors de leur présentation aux Chambres et ils étaient ensuite traduits en textes législatifs.

DEUXIÈME PÉRIODE : 1975-1983

Contrairement à une opinion largement répandue, ces années se caractérisent par un ralentissement de la diminution du temps de travail. Cette opinion fautive peut s'expliquer par plusieurs facteurs, on en citera quelques-uns : d'autre part la revendication de la RDT est devenue une des exigences principales des organisations syndicales, d'autre part le temps de travail diminue effectivement dans un nombre limité d'entreprises, mais la mesure est loin d'être générale (4), l'attention est focalisée sur la seule réduction hebdomadaire du travail et enfin la semaine des 36 h est même inscrite dans la déclaration gouvernementale de Martens I; mais les faits démentent les déclarations.

1975 est l'année du dernier accord interprofessionnel librement négocié entre interlocuteurs sociaux. Après 1975 les divergences entre syndicats et patronat iront en s'accroissant. Dès 1977, les organisations syndicales mettront en avant la revendication de la diminution de la durée du travail à 36 h hebdomadaires. La mesure est présentée comme une alternative à des revendications salariales et comme moyen d'endiguer la montée du chômage par une meilleure redistribution du travail (5), le monde patronal de son côté met l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises et dénonce les coûts salariaux qu'il juge excessifs. Ces positions diamétralement opposées expliquent les échecs successifs de toutes les négociations collectives interprofessionnelles qui ont suivi, et même si, dès 1978, des divergences apparaissent dans les positions syndicales, la FGTB continuant à revendi-

(4) Aux ACEC entre autres une convention prévoit les 36 h en 1981.

(5) Luc Hujoel, « La réduction du temps de travail », *Socialisme*, n° 151, février 1979.

quer les 36 h au 1.1.81, la CSC nuançant sa position et proposant une diminution de 4 % de la durée du travail étalée sur quatre ans. Pour sa part, la FEB reste sur ses positions et refuse tout accord.

LE CONTEXTE NOUVEAU DE LA REVENDICATION

Dès 1977, la RDT apparaît donc comme une manière de freiner la montée du chômage. Tous les plans et simulations réalisés dans cette optique semblent montrer, en effet, qu'en réduisant le temps de travail, on ne réduit pas le chômage mais on peut espérer le maintenir à son niveau actuel (6).

Ce qui est important par contre c'est que la majorité de ces projets incluent dans leurs prévisions, selon des modalités variables, la modération salariale. C'est le cas du plan gouvernemental qui concrétise cette modération par le blocage de l'index. (Martens V)

C'est donc la première atteinte aux salaires depuis l'après-guerre qui est ainsi enregistrée et c'est un des mécanismes fondamentaux de l'ajustement des salaires qui est remis en cause. Dans la foulée, des atteintes au système de sécurité sociale suivront : e.a. : diminution des allocations familiales, diminution pour certaines catégories de bénéficiaires des allocations de chômage, tickets modérateurs pour des personnes qui bénéficiaient de la gratuité des soins de santé etc... Toutes ces mesures s'inscrivent dans un courant qui tend à remettre en cause, si pas entièrement du moins dans une grande partie, le consensus social qui s'était instauré après 1945.

Tous les acquis sociaux, la législation sociale, la sécurité sociale, les mesures de protection des travailleurs, la conception de la formation des salaires considérés à l'époque comme une façon de prémunir les travailleurs par rapport aux incertitudes du marché, sont perçus actuellement comme autant de rigidités à abattre pour pouvoir rendre plus flexible les relations de travail et permettre de réinstaurer la capacité concurrentielle des entreprises, « la flexibilité consiste à rendre le rapport salarial plus sensible aux mécanismes du marché. C'est ce que nous avons appelé l'inflexion néo-libérale du rapport salarial » (7).

Cette opinion est aussi celle de la FEB, qui tout en critiquant les coûts salariaux qu'elle juge trop élevés, dans une note datée du 27 octobre 1982 et destinée au Comité national élargi, va plus loin dans ses exigences en dénonçant les contraintes que subissent les entreprises et qui, d'après elle, découragent l'embauche.

Pour en arriver à une plus grande flexibilité du travail, la FEB estime nécessaires :

- la modification des seuils prévus pour la constitution des comités de sécurité et d'hygiène et des conseils d'entreprises, et la diminution du nombre des travailleurs protégés qui y siègent;
- une modification de la loi sur les contrats de travail;
- la possibilité de renouveler plus souvent les contrats à durée déterminée;

(6) De nombreux plans existent, on citera entre autre : plusieurs plans émanant de la CSC, les estimations du Bureau du Plan, les estimations de l'IRES, le plan PALASTHY, le plan gouvernemental etc...

(7) Mateo Alaluf, *op. cit.*, p. 34.

- l'instauration du chômage partiel pour les employés;
- la diminution des durées de préavis pour les employés, etc...

Dans cette même note, la FEB marque son accord pour des expériences de RDT, à condition que celles-ci soient réversibles, et que les contraintes qu'elle a citées plus haut soient levées.

S'il est vrai que toutes ces exigences ne se sont pas encore traduites par la modification des textes législatifs, il faut cependant constater que la détérioration des conditions de travail est quant à elle une réalité.

On assiste en effet, à côté de la montée du chômage, à des pressions sur les salaires et à la précarisation d'une partie de plus en plus importante des travailleurs, par la généralisation des contrats à durée déterminée, par un recours plus important au travail temporaire, à la sous-traitance, par l'externalisation d'une partie des travailleurs, par une poussée des PMSisations et des filialisations, conséquences du démantèlement volontaire de grands groupes industriels qui éclatent en un ensemble de petites entreprises qui ont l'avantage de présenter moins de rigidités que les grandes unités et permettent justement d'instaurer par ce biais une plus grande flexibilité dans l'utilisation de la force de travail.

A côté de ces stratégies patronales, il faut aussi tenir compte de l'ensemble des mesures gouvernementales mises en place dans les divers plans de résorption du chômage (CST, stage des jeunes, CMT, TCT...) qui contribuent certes à procurer un emploi à des chômeurs (ce qui n'est pas négligeable) mais leur statut reste différent de celui d'un travailleur occupé dans les liens d'un contrat de travail ou d'emploi. Il s'en suit une dichotomisation de plus en plus marquée de la population active : « Sur cette base, sur fond de crise, une nouvelle gestion globale de la main-d'œuvre est possible ». (8)

LES CONDITIONS DE LA NÉGOCIATION

La précarisation d'une fraction des travailleurs, l'existence de secteurs forts qui résistent mieux à la crise, les conditions de travail variables d'un secteur ou d'une entreprise à l'autre révèlent l'hétérogénéité de l'ensemble des travailleurs et expliquent leurs réactions fort diversifiées face à la perspective de la réduction du temps de travail telle qu'elle se profile actuellement.

Des divergences de modalités d'application et de contenu de la revendication se retrouvent aussi entre les deux organisations syndicales, ainsi qu'en leur sein entre centrales et régionales : la tension règne également entre militants de la CSC (et elle pourrait gagner la FGTB) concernant l'acceptation d'une modération salariale en compensation d'une diminution de la durée du travail. Ce sont ces tendances-là qui font écrire à Z. Petit : « La gestion de l'austérité trouve ses relais au niveau des appareils du mouvement ouvrier lui-même ». (9)

Le monde patronal ne présente pas quant à lui une plus grande homogénéité que celui des travailleurs et son attitude face à la RDT est

(8) Ziré Petit, « Le thème du partage du travail : impropre à penser une stratégie cohérente », *Contradiction*, n° 32, 1982, p. 97.

(9) *Ibidem*, p. 96.

le reflet de cette multiplicité de situations. Le patronat ne paraît s'accorder que sur deux points (importants au plan des conséquences possibles pour les travailleurs) : il faut rendre la main-d'œuvre plus flexible et toute expérience en matière de RDT doit pouvoir être réversible (voir plus haut). En dehors de cela la seule position qu'il semble pouvoir adopter est une position dure face à tout projet de RDT.

De ce fait le débat, au plan national, est bloqué depuis plusieurs années, et les centres de négociations se déplacent vers les secteurs et vers les entreprises. On assiste donc à une « fragmentation du négociable » (10) qui entraîne une accentuation des tendances corporatistes et une rivalité accrue entre entreprises d'un même secteur, voire d'un même groupe; ce qui permet de « jouer » une entreprise contre l'autre et de freiner les revendications. Ainsi, pendant les années où aucun accord interprofessionnel n'a été conclu, des conventions ont été signées dans certains secteurs ou sous-secteurs. Si le temps de travail a été réduit, il l'a souvent été suivant des modalités différentes et dans une mesure moins importante que celle exigées par les organisations syndicales, et jamais une embauche compensatoire n'a été prévue.

LE RÔLE DE L'ETAT

C'est en 1978 que le gouvernement reprendra l'initiative de relancer la concertation sociale, et il fait aux interlocuteurs sociaux une série de propositions sur lesquelles il les invite à s'accorder. La concertation aboutira à un échec. En 1979, le gouvernement soumet aux syndicats et au patronat une série de recommandations afin d'atteindre les 38 h fin 1980. Suite à la non-réalisation de cet objectif, c'est en 1980 que le gouvernement décide d'utiliser la voie législative pour imposer ses propositions, dans le cadre de la mini-loi valable jusqu'en février 1981. Il impose ainsi la modération salariale et fixe la limite de la durée hebdomadaire du travail à 38 h (sauf dans les secteurs où un seuil inférieur à 38 h est déjà dépassé). Face à cette pression du gouvernement, et à la suite des mouvements sociaux qu'elle a provoqués, les interlocuteurs sociaux signent en février 1981 un accord interprofessionnel dont le contenu est plus favorable aux travailleurs et qui est valable jusqu'en décembre 1982.

Le rôle que s'est attribué l'Etat dans la négociation collective est donc totalement nouveau : il s'est imposé comme troisième partenaire dans la discussion, et contrairement à la situation antérieure, ce ne sont plus les syndicats et le patronat qui décident de minima en dessous desquels les entreprises ne peuvent descendre, mais c'est bien le gouvernement qui détermine les plafonds qui ne peuvent être dépassés. La négociation est donc enfermée dans des limites supérieures qui ne peuvent être franchies et qui sont imposées par le gouvernement : toute la discussion qui se mène actuellement autour de l'application du plan gouvernemental de RDT en est une autre illustration.

Ce plan prévoit une modération salariale, une diminution du temps de travail et une embauche compensatoire. Au cas où celle-ci ne se concrétise pas, les montants résultant de la modération salariale devront être versées au Fonds pour l'emploi. Les interlocuteurs sociaux (syndi-

(10) Mateo Alaluf, *op. cit.*, p. 31.

cats et patronat) sont donc invités à négocier l'application de ces mesures, mais il s'agit bien d'une négociation dont les limites, à ne pas dépasser, sont imposées par l'Etat, troisième partenaire dans la discussion.

Les négociations, dont l'issue est prédéterminée, ont échoué au plan interprofessionnel et se déroulent actuellement soit au niveau sectoriel, soit au niveau de l'entreprise, il y a donc également fragmentation du négociable, elles ne portent que sur la seule RDT, alors que toute une série de mesures sociales importantes sont prises par le seul gouvernement sans consultation ni concertation avec les interlocuteurs sociaux, et enfin, il s'agit en fait d'une transaction : aux travailleurs on offre la RDT, mais en contrepartie la modération salariale, qui répond aux exigences du patronat, est imposée.

Les négociations actuelles sur la RDT se situent dans un contexte fondamentalement différent de celui qui régnait dans les années où elle se concrétisait. Les avatars récents de cette revendication et les transactions dont elle est l'objet traduisent le fait que l'ensemble de l'organisation sociale élaborée après 1945 se voit, en raison de la restructuration du capital, remise partiellement en question.

Ces transformations témoignent d'une volonté certaine d'instaurer un « nouveau pacte social » qui rendra le rapport salarial plus sensible aux fluctuations du marché.

Les débats sur la RDT et leurs issues révèlent cette tendance, et la revendication de la RDT contribue à la conforter, tout en restant une exigence qui va à l'encontre de la volonté d'une fraction de la classe dominante. En ce sens, cette revendication exprime le caractère contradictoire des stratégies mises en œuvre dans les rapports de travail.

Réduction de la durée du travail

Un entretien avec Louis Van Geyt

Par la voix de Michel Hansenne, ministre de l'Emploi et du Travail, le gouvernement a estimé que sa politique de relance de l'emploi se soldait à la mi-mars par un « bilan plus que satisfaisant » (1). Le ministre Hansenne considère en effet que la modération salariale doit, par le biais de 74 accords passés au niveau des entreprises, permettre l'embauche de 25 à 30.000 travailleurs, ce qui équivaut selon lui à une stabilisation du chômage pendant deux ans. Et il se félicite de ce bilan.

On rendra cette justice à M. Hansenne qu'il souligne lui-même que l'embauche compensatoire prévue par ces accords — et qui est très loin de porter sur 70.000 unités, comme prévu — correspond en gros aux chiffres d'entrée sur le marché de nouveaux jeunes demandeurs d'emplois. Il en déduit que l'opération gouvernementale se soldera par une « stabilisation du chômage » — escamotant ainsi les effets des licenciements futurs, dûs par exemple aux fermetures d'entreprises et dont on ne voit pas par quel miracle ils seraient soudain taris. Or, cette fallacieuse stabilisation n'est pas un cadeau des cieus : elle s'opère au prix de l'abandon de l'indexation et d'une modération salariale supplémentaire.

Pourquoi pareille politique est-elle jugée par les communistes comme une politique de gribouille — de surcroît dévastatrice ?

Louis Van Geyt, président du PCB, s'en explique.

— L'augmentation moyenne de la productivité en Belgique a été de 6,2 % au cours de l'année 1982. Elle se chiffrait à 3,5 % entre 1974 et 1981 et s'élevait à 4,2 % en 1981. On peut raisonnablement partir de l'hypothèse qu'en 1983, cette tendance générale à l'élévation de la productivité se maintient.

Or, que prévoit le plan gouvernemental appelé 5/3/3 ? Il recommande aux patrons et aux travailleurs de conclure des conventions qui réduisent de cinq pour cent le temps de travail, qui organisent une embauche compensatoire de trois pour cent et qui imposent une réduction salariale de trois pour cent. Les accords qui ont été conclus (pour

74 commissions paritaires sur 129) restent très en dessous de la barre des trois pour cent d'embauche, tandis que — par la grâce gouvernementale — la barre des trois pour cent est allègrement dépassée quand il s'agit de modérer les salaires : la cotisation personnelle à l'assurance-chômage ne vient-elle pas d'être augmentée de 2 % pour un trimestre ? Avec un accroissement de la productivité qui porte celle-ci en moyenne au niveau de cinq pour cent, il apparaît que l'opération 5/3/3 non seulement ne coûte rien au patronat, mais elle lui assure même un surcroît de production de l'ordre de trois pour cent, sans que sa charge salariale n'augmente d'un franc. Nous estimons que ce surcroît lui permettrait de financer le maintien des salaires.

— *N'est-ce pas là un résultat qui avait, en son temps, été acquis aux ACEC ?*

— Oui, au prix d'une longue grève de l'ensemble des salariés et qui est malheureusement restée isolée. De fait, aux ACEC de Charleroi, le passage aux 36 heures a été conquis sans réduction salariale.

— *Et sans embauche compensatoire...*

— En effet, mais en évitant les licenciements, c'est-à-dire en atteignant l'objectif proclamé aujourd'hui par le ministre Hansenne. Cela sans porter atteinte au niveau de vie des travailleurs.

— *La réduction du temps de travail, cela doit servir à quoi ?*

— Dans le contexte actuel, une réduction même sensible de la durée du travail ne peut — considérée isolément — que déboucher sur un résultat : maintenir le niveau de l'emploi, éviter l'aggravation du chômage. Ce n'est assurément pas négligeable. Encore faut-il voir quel prix on paye pour ce résultat : nous estimons qu'il ne peut être atteint au prix d'une baisse du pouvoir d'achat de la population, car pareille baisse entraîne inévitablement une aggravation de la crise. Or, c'est le chemin qu'emprunte le gouvernement, à l'unisson avec la Fédération des entreprises belges.

Pour reprendre la question, je dirais que même le passage (différencié par secteurs) aux 32 heures n'est pas LA solution à la crise. On n'arrivera à résorber le chômage qu'en créant des emplois nouveaux, c'est-à-dire en appliquant enfin une véritable politique industrielle, une politique de relance. Mais en tout état de cause, le maintien du pouvoir d'achat — qui seul peut éviter un nouveau retrécissement du marché intérieur — est une condition pour que ne s'aggrave pas la crise.

— *Dans la pratique cependant, on voit de nombreux travailleurs se résigner à la compression de leur salaire.*

— C'est que la pression qui s'exerce sur eux est considérable et dure depuis des années. Pression idéologique sur le thème des nécessaires sacrifices « pour tout le monde », alors qu'il est avéré que des gros revenus échappent à tout contrôle et à toute ponction. Pression politique de source gouvernementale sur le thème de la modération-salariale-génératrice-d'emplois-nouveaux, mais si la modération est très réelle, il n'y a pas trace d'investissements créateurs d'emplois. Pression économique (en même temps qu'idéologique d'ailleurs) de la part du patronat qui exerce le chantage bien connu du « On diminue vos salaires ou on ferme l'entreprise ». Or l'expérience a montré que le « compromis » sur les salaires n'a pas empêché la fermeture ni à l'usine

métallurgique VTR, ni aux Galeries Anspach. En fait, la carotte brandie par le patronat pour faire accepter des baisses de salaires est une illusion. Céder sur les rémunérations ne garantit nullement l'avenir. Par contre, tout en sachant qu'il s'agit d'une bataille longue et difficile, nous avons la conviction que la lutte solidaire et interprofessionnelle pour le maintien du niveau des salaires et de l'emploi s'impose impérativement comme un préalable.

— *Un préalable à quoi ?*

— A une bataille — offensive, celle-là — pour une politique de relance et de création d'emplois fondée sur un nouveau type de croissance. Cette bataille-là implique que les masses travailleuses (en activité ou en chômage) s'emparent des projets alternatifs élaborés à gauche, projets qui, même non-achevés, peuvent mobiliser d'immenses énergies peu ou pas employées dans le moment présent.

— *Le Parti communiste répercute à toute occasion le mot d'ordre de « réduction de la durée du travail sans perte du pouvoir d'achat, et ce jusqu'aux 32 heures dans les secteurs-clés ». Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?*

— Pour répondre à cette question, il faut revenir sur la notion de passage *différencié* aux 32 heures. Pas question à notre avis d'attendre que soient réunies les conditions permettant une bataille interprofessionnelle générale pour le passage au 32 heures : on pourrait ainsi attendre jusque l'an 2000 ! Dans certains secteurs en effet l'objectif pourrait être atteint à relativement court terme. Il s'agit des secteurs informatisés ou en cours d'informatisation (banques, assurances, grands magasins, industries où pénètre la robotique, etc) et de secteurs que j'appellerais « protégés », occupant une position de monopole de fait — tel le puissant secteur de l'électricité et du nucléaire. Celui-ci prélève, par le fait du monopole, une dîme considérable sur l'économie. Les salaires n'y représentant qu'une part très faible du prix de revient, ce secteur est à même de payer une importante réduction de la durée du travail.

Bref, en montrant aux gens qu'il existe des moyens pour financer la réduction du temps de travail afin de maximaliser le niveau de l'emploi et de limiter les effets destructeurs de l'informatisation, on peut, pensons-nous, redonner des perspectives au combat global. Les 32 heures pourraient en quelque sorte constituer l'amorce d'une contre-offensive...

Mais, j'y insiste : la réduction du temps de travail n'est pas — seule — un remède à la crise. Contrairement aux années trente, il nous faut aujourd'hui lier cette lutte à la lutte pour un nouveau modèle de croissance. Dans l'immédiat, il s'agit de bloquer tout nouveau recul, tant sur le plan du pouvoir d'achat que dans le domaine du niveau de l'emploi.

DANIEL FEDRIGO (*)

Belgique, terre d'écueils et d'exil

Au cours de ces dernières années, et plus particulièrement en 1982 et début 83, les effets de la crise se sont amplifiés et ont dès lors été ressentis de manière plus dramatique par la population. Ces effets, indiscutables et accentués par la politique du gouvernement Martens-Gol, sont générateurs de restrictions, de pauvreté, de désintégration du tissu industriel, du chômage à grande échelle, de déstructuration des services publics et, indirectement, de racisme.

La droite au pouvoir, ne pouvant reconnaître que sa politique est fondamentalement en cause, préfère désigner d'autres fautifs — imaginaires ceux-là — femmes, chômeurs et immigrés. Il faut exorciser « la crise », et la méthode ancestrale consiste dans le choix de boucs émissaires, victimes à au moins deux degrés : victimes de la situation économique et d'un système économique, victimes aussi de campagnes d'intoxication. Il est clair que les coupables ne sont pas là, mais quand les coupables sont juges, les innocents sont systématiquement condamnés.

Plus les effets de la crise se font sentir, plus les sentiments primaires de racisme et de xénophobie sont encouragés et développés, sciemment et méthodiquement, par des campagnes démagogiques et tout simplement malhonnêtes. Il ne s'agit pas, bien entendu, de développer une xénophobie à l'encontre des fonctionnaires de la CEE, porteurs de culture et de devises, mais la question se pose différemment pour les Maghrébins, les Turcs et même les réfugiés, dont on veut ignorer la culture et qui ont cette tare indélébile d'être pauvres. Le climat de racisme s'alourdit, se fait plus pesant, encouragé et suscité par des élus communaux ou nationaux désireux de couvrir leur incompétence à gérer les affaires publiques. Roger Nols n'a pas toujours été raciste. En 1976, il n'était « que » xénophobe, choisissant comme cibles les Flamands de Schaerbeek auxquels il réservait, dans son administration, des guichets séparés.

Bourgmestres et ministres sont bien relayés par la presse de droite. Ainsi pouvait-on lire cette introduction à un article du « Pourquoi

(*) Député communiste de Huy-Waremme.

Pas ? » du 2 mars 83 : « Une rue populaire de Schaerbeek : inutile de planter un décor trop connu... Assis, malgré le froid, à l'abri du porche de ce qui fut jadis une maison de maître, un groupe de gosses nord-africains discute le coup. Parmi eux, il en est qui ne sont pas plus hauts que trois pommes. J'ai pourtant l'impression d'avoir affaire à une assemblée d'adultes occupés à refaire le monde. Le leur... ». Quelques lignes seulement, mais que de raccourcis, de sous-entendus malveillants. Ce décor trop connu ne serait-il pas le fait de ces Nord-Africains ? Comment ces gens, sans culture (reconnue) ont-ils osé transformer une maison de maître bien aimée en mosquée abhorrée ? Qui sont ces petits gosses, capables de supporter le froid et de parler comme les adultes, si ce n'est de futurs terroristes, n'ayant qu'un but en tête, refaire le monde à leur manière ? La manière est donnée par le titre : « La guerre sainte en Belgique ? ».

Nous — antiracistes ou, plutôt, progressistes — sommes en droit de nous demander si de telles démarches ne relèvent pas de la loi contre le racisme et la xénophobie. Il est vrai que déposer plainte reviendrait à offrir à l'auteur une publicité gratuite. Il est vrai aussi que le « Pourquoi Pas ? » de la semaine suivante ne tarissait pas d'éloges envers Roger Nols et son « esprit libéral ».

RACISME ET/OU XÉNOPHOBIE

D'ailleurs, ces messieurs de droite ne sont pas bien racistes, voyons. Et d'abord, le racisme existe-t-il vraiment ? Mais non. André Hella, dans « Vers l'Avenir » (10.03.83) nous l'affirme, en tout cas : « Sans doute affleure-t-il (le racisme) çà et là sous des formes superficielles, caricaturales et vraiment peu dangereuses... » et s'il affleure, c'est parce que des communautés de bons blancs se sentent menacées dans leur identité de bons blancs, et çà, ce n'est pas du racisme, mais de la xénophobie — réaction instinctive — et donc, ce n'est pas grave.

Il y a là une méconnaissance totale de ce qu'est le racisme et la xénophobie, qui ne sont pas des degrés différents d'un même sentiment, d'une même attitude, mais le même sentiment envers des cibles différentes. Il y a là aussi une méconnaissance totale des mécanismes menant du racisme au fascisme. Ce sont deux erreurs fondamentales qui conduisent à dédramatiser le racisme, et de là à le dédouaner et finalement à l'accepter comme inéluctable. Dès lors, braves gens, n'ayez pas mauvaise conscience : c'est « normal » d'être raciste, profitez-en ! J'ajoute, avec horreur et dégoût, cette affirmation dont l'auteur de l'article de « Vers l'Avenir » porte l'entière responsabilité : « Comme les travailleurs immigrés, les barbares de l'époque (les VI^e et V^e siècles de notre ère) venaient (en territoire romain, « civilisé ») assumer des tâches que les autochtones avaient fini par estimer trop pénibles ou trop rebutantes ». La solution pour le même auteur : faire en sorte qu'« ils » ne viennent plus, en résolvant les problèmes du tiers monde.

Cette perspective-là n'est pas pour après-demain. Pourquoi dès lors l'invoquer comme seule solution ? Proposer des solutions irréalisables dans l'immédiat est bien utile ; cela permet de ne pas proposer des solutions réalisables qui vous dérangent ; cela permet aussi de ne pas

aborder les problèmes de front. C'est assez caractéristique d'un parti politique qui se revendique d'un fondement confessionnel. Notons, cependant, que la politique de l'autruche n'a jamais favorisé que les chasseurs d'autruches.

Je livre à votre réflexion un dernier exemple assez courant d'insinuation malveillante et d'intoxication dans la presse écrite. L'exemple est tiré de « La Dernière Heure » du 17 mars, et l'article est intitulé « Marocains, Italiens et Français, les étrangers les plus présents aux côtés des détenus belges... qui coûtent chaque jour 10 millions ».

A la lecture du titre, le lecteur est amené à se faire au moins deux réflexions : ces étrangers sont, par nationalité, presque aussi nombreux que les Belges à fréquenter nos prisons, et si l'on groupe ces catégories, ces étrangers sont donc plus nombreux que les Belges; de plus, regardez ce qu'ils nous coûtent ! Et bien ! lecteurs, détrompez-vous, car la lecture de l'article lui-même est de nature à vous donner une appréciation quelque peu différente : les détenus belges étaient, au 30 décembre 1982, au nombre de 4.827 et les « plus présents à leurs côtés » arrivaient loin derrière : 276 Marocains, 188 Italiens et 140 Français.

Malheureusement, les lecteurs qui n'ont lu que le titre sont sans doute plus nombreux que ceux qui ont lu l'entièreté de l'article, et le plus grand nombre ne gardera à l'esprit que ce titre malveillant, qui ne fait d'ailleurs que conforter un préjugé répandu. Tout l'art réside dans la technique qui consiste à dire un peu trop et pas tout à fait assez. Cela ne signifie point que les immigrés ne sont jamais des délinquants. Mais ce problème, il faut l'aborder avec sérieux, ne pas le falsifier.

L'opposition de droite en France a largement mené campagne, à l'occasion des municipales de mars 83, sur le même front raciste. Le phénomène s'est aussi produit chez nous en octobre 82, à l'occasion des élections communales. Les difficultés budgétaires communales sont très réelles, et c'est vrai quelle que soit la majorité communale; mais si ces difficultés sont réelles, réelle aussi est la démagogie de la démarche de type raciste. Car quelles sont les véritables causes de ces difficultés communales ? On peut invoquer, pour certaines communes et dans une certaine mesure, une mauvaise gestion communale. Mais il y a autre chose : le véritable hold-up de l'Etat qui s'est approprié une énorme part du Fonds des communes, et cette politique néo-libérale menée par le gouvernement, politique conduisant à la paupérisation de la population. Les immigrés, économiquement vulnérables, sont parmi les premières victimes de cette politique; les communes en sont aussi les victimes, leurs recettes et dépenses dépendant étroitement des revenus de leurs habitants : plus le gouvernement réduit les revenus, plus il réduit les recettes des communes, et plus il augmente leurs dépenses.

UN LABORATOIRE DE RACISME APPLIQUÉ

Vaste laboratoire du racisme appliqué en Belgique, la région bruxelloise voit les exemples se multiplier : refus d'inscription de résidents étrangers à Schaarbeek, Saint-Josse-ten-Node, Saint-Gilles ou Anderlecht.

Dans le cas d'Anderlecht, une quinzaine d'immigrés ont tenté une

action en référé contre la commune qui refuse de les inscrire au registre spécial. Le 7 mars, le tribunal de première instance de Bruxelles déclarait l'action « irrecevable et en tout cas non fondée », arguant qu'il n'y avait pas de décision de refus d'inscription (ce qui est notoirement faux), mais que la commune était « dans l'attente légitime des résultats d'enquêtes en cours », pour lesquelles il n'y a pas de délai maximum légal.

M. Simonet et sa majorité communale peuvent donc retarder les enquêtes pendant des mois et pratiquer un refus de fait avec le soutien compatissant et la complicité active de la « justice ». Je suis tenté de mettre ce dernier mot entre guillemets, et je le fais, car il s'agit là d'une autorisation d'arbitraire total, incompatible avec ce qu'il est coutume d'appeler « un Etat de droit ». Le risque est grand de voir ce jugement faire jurisprudence. Les communes seraient ainsi autorisées à refuser des inscriptions en prolongeant abusivement les enquêtes de résidence. Ne pourraient plus changer de communes que les citoyens disposant de revenus dits « honorables ».

Un autre exemple tout aussi grave est le chantage opéré par Nols à l'encontre du gouvernement, portant sur la fermeture des écoles communales de Schaerbeek. Le gouvernement ne respectant pas ses engagements, on peut comprendre, et même accepter, certaines formes de pression; mais dans ce cas précis, la pression est assortie d'une prise d'otages et, circonstance aggravante, les otages sont des enfants : les 3.000 élèves des écoles de la commune. Au débat « Faire le Point » du 20 février, le bourgmestre a déclaré : « Vous ne croyez tout de même pas qu'on mettrait 3.000 gosses sur le pavé ! ». Pourquoi, dès lors, l'annoncer ?

En tout cas, les effets ne se font pas attendre, et des parents commencent à retirer leurs enfants de ces écoles. Quelle aubaine ! Si le chiffre tombait encore, on pourrait peut-être fermer une école; parmi les écoles conservées, une école serait réservée aux « bons », une autre aux immigrés. A moins qu'on aménage des entrées séparées pour enfants belges et immigrés...

Discrimination raciale (à l'américaine) ou apartheid (comme en Afrique du Sud) ont leurs émules à Bruxelles. Des mesures scandaleuses sont prises, et insensiblement certains s'y habituent. A quand les bistros ou les arrêts de bus réservés ? A quand les affiches de location assorties d'un péremptoire « Pas de chiens, pas d'étrangers » ? A quand la légalisation du ghetto ? A quand les ratonnades ?

Le nouveau ministre de tutelle de la Région bruxelloise, le très libéral M. Hatry, remplaçant au pied levé l'autre très libéral M. Demuyter, estime remplir son rôle en emboîtant le pas et en établissant une très noble distinction entre « étrangers souhaités » et « étrangers non souhaités », les premiers n'étant pas plus souhaités que les autres mais provenant de pays de la CEE avec lesquels des accords ont été signés. Le fait à relever est que M. Hatry engage, par ses déclarations de ministre, la responsabilité de l'ensemble du gouvernement. Il n'y eut pas de démenti, car le gouvernement est un gouvernement raciste — en la matière, je pèse mes mots et ma responsabilité de député de l'opposition et, pour clarifier les choses, de l'opposition communiste.

On peut être raciste ou xénophobe sans être antisémite. L'Etat d'Israël l'a prouvé. Jean Gol aussi, le 1^{er} mars, à l'occasion de la conférence de presse au cours de laquelle il dévoilait sa « politique globale (sic) pour l'intégration des étrangers et la limitation de l'immigration ». Paul Piret (« Vers l'Avenir ») notait que « M. Gol s'inscrit dans le discours xénophobe qui privilégie ce qu'on raconte sur ce qu'il en est ». Autre commentaire d'un journal qui, en général, ne tarit pas d'éloges envers le gouvernement, celui de « La Libre Belgique » du 2 mars : « En n'insistant que sur le côté négatif des choses, M. Gol ne peut qu'accréditer l'idée selon laquelle les étrangers sont responsables de nos maux et donner raison aux démagogues ».

ACCORD DE QUATRE PARTIS

Autant ajouter que ce discours xénophobe d'un premier vice-premier ministre engage tout le gouvernement, et que tous ceux qui soutiennent le gouvernement s'en font complices. Suivez mon regard vers les parlementaires démocrates-chrétiens qui risquent, une fois de plus, de se mettre dans une situation où ils devront porter deux casquettes à la fois.

Le risque se précise d'autant plus que, le 16 mars, le premier ministre W. Martens faisait à la Chambre et au Sénat une communication du gouvernement exposant une remise à jour du programme gouvernemental et incluant, outre de multiples mesures de régression sociale, quelques idées maîtresses touchant à l'immigration. En fait, la communication gouvernementale reprend toutes les orientations de l'avant-projet Gol, sans aucune exception. C'est donc que le conseil des ministres a marqué son accord et qu'aucun des quatre partis de la coalition au pouvoir (CVP, PSC, PRL, PVV) n'a d'objection de principe à formuler à ce sujet.

Commençons par ce qui, dans l'avant-projet Gol, se veut rassurant à l'égard de l'immigration et apparaît sous le volet « intégration ». Dans ce domaine, l'imagination gouvernementale a ses limites que la raison ne connaît point; à tout le moins, on peut constater que M. Gol ne propose rien de bien nouveau.

Sa première idée : favoriser l'intégration des immigrés (« étrangers ») dans la société belge en simplifiant les procédures administratives pour l'obtention de la nationalité; la durée serait réduite de 5 mois — et prendrait encore un an et demi ! Si l'on pouvait considérer que la durée des procédures est un facteur déterminant à ce point, et même si les problèmes d'effectifs que connaissent les bureaux des Parquets étaient réglés, la question fondamentale resterait encore posée en toute clarté : peut-on continuer à confondre intégration et naturalisation ? Il est évident que même si la carte d'identité change, les problèmes restent. Alors pourquoi réduire l'intégration à cette simpliste prise de nationalité ? Parce que, lorsqu'on est incapable ou peu désireux de favoriser l'intégration, et il devient nécessaire de la réduire, d'en faire la caricature, et de nier la multitude des problèmes qui lui font obstacle.

Sa seconde et dernière idée favorable à l'intégration : renforcer la loi de 1982 sur le racisme et la xénophobie en renvoyant en correctionnelle ce qui s'apparente à des délits de presse, les Parquets préférant ne pas donner à ces procès la publicité des Cours d'Assises. Ceci

cache mal le fait que, jusqu'à présent, la loi de 1981 n'est pas appliquée. Pas faute de plaintes, mais par blocage judiciaire.

Rendez-vous bien compte, jeune homme, que si cette loi était réellement appliquée, d'honnêtes et respectables bourgmestres en seraient les victimes. Mais... à quoi sert-il de renforcer une loi que personne n'applique ? Ne conviendrait-il pas, en tout premier lieu, de la faire respecter ?

Le chapitre des mesures « favorables » étant déjà clos, je passe sans transition aux mesures défavorables aux « mauvais » immigrés et aux « faux » réfugiés politiques, ceux pour qui l'étoile jaune a été remplacée par l'étiquette trop répandue de « profiteurs des bontés de notre petite Belgique, terre d'accueil et d'asile ».

Dans les faits, on devra plutôt parler de terre d'écueils et d'exil, ce malheureux jeu de mots trouvant une place peu méritée en tête de cet article. La démonstration suit.

Premiers écueils : ceux qui attendent les réfugiés qui se faisaient encore quelques illusions sur l'asile politique en Belgique. Car il ne suffit pas de dire que l'on est réfugié politique : encore faut-il le prouver. C'est ce que viennent de découvrir les Indiens, Pakistanais et Ghanéens arrivés en Belgique depuis le début de cette année, quelque 2.000 personnes. Parmi ces personnes, certaines ne seraient que des réfugiés économiques, et non des réfugiés politiques, et ne mériteraient donc que le dédain le plus profond du gouvernement; elles méritent, en plus, l'expulsion.

Selon J. Gol, il existerait de véritables filières dont le but serait de faire entrer en Belgique de « prétendus » réfugiés politiques. Son but n'est pas de condamner les trafiquants d'hommes qui rendirent notamment de fiers services aux mines de l'après-guerre, et n'ont d'ailleurs jamais cessé d'opérer, mais bien plutôt de susciter une réaction de rejet à l'égard de ces réfugiés indésirés qui nous arrivent sans être appelés par personne (et qui sont pauvres, par définition); par voie de conséquence, ceux qui pourront rester pourront par la même occasion considérer la décision comme une sorte de privilège, et s'en contenter, tout en restant suspects aux yeux de la population autochtone. La manœuvre permet aussi d'entretenir l'image périmée d'un pays « terre d'accueil » : nous n'acceptons pas tout le monde, mais nous gardons les vrais.

Qu'en est-il au juste de ces prétendues filières ? Peut-on être ministre de la Justice et ignorer que des réfugiés n'ont pas toujours l'occasion ou l'envie — vu les dangers encourus — de se procurer un visa de sortie de leur pays d'origine ?

Peut-on être ministre de la Justice et ignorer que les ambassades belges délivrent des visas d'entrée en Belgique en fonction de directives données par, entre autres, le ministre de la Justice ? Ce n'est pas l'intelligence qui fait défaut au ministre de la Justice, et il est impossible qu'il ignore ces faits, ce qui corrobore ma théorie d'une tactique politique manœuvrière consistant à généraliser au départ d'un petit nombre (réel) de « clandestins ». En attendant que soit statué sur le sort de ces réfugiés, M. Gol entend les éloigner de la capitale, où tout immigré est gênant dans des communes déjà citées et dans d'autres.

Son prétexte ? « Pour ne pas donner de prétexte à certaines communes de refuser d'inscrire des réfugiés en règle ». Que peut-on en tirer comme conclusions ? Primo, que certaines communes pourraient refuser d'inscrire des réfugiés en règle. Secundo, que même si ces communes ne basent leur décision que sur un prétexte, le ministre ne compte pas intervenir. Tertio, que cet éloignement des réfugiés et le temps nécessaire à statuer sur leur sort suffiront de toute manière à ne plus les inscrire dans la capitale en vertu de nouvelles mesures (« légales », cette fois) de non-inscription que j'évoquerai plus loin. Et quarto, que ce sont les bourgmestres racistes qui imposent leurs lois, puisque le ministre de la Justice ne se sent pas capable ou désireux de faire respecter celles qui sont votées au Parlement. Il ne s'agit donc plus d'un état de droit, mais d'un état de fait, et même d'un état du fait accompli.

Nous devons encore ajouter un élément de taille au dossier des réfugiés. En principe, les « étrangers non inscrits dans une commune » ont droit à une aide financière et médicale. En principe seulement, car la plupart des CPAS leur refusent toute aide financière aussi longtemps que l'inscription n'est pas régularisée, et elle ne peut l'être qu'après la reconnaissance officielle du statut de réfugié.

Ces personnes vivent de ce fait dans des situations plus que précaires et qui ne s'améliorent guère s'ils sont éloignés de Bruxelles. Comment se nourrir, trouver à se loger ? Telles sont les questions quotidiennes auxquelles il faut trouver une réponse. Selon le cabinet du ministre des Relations extérieures une réponse aurait été trouvée par MM. Tindemans et Gol (mais ce dernier dément) après sollicitation de divers organismes, dont Caritas Catholica, qui ne savaient que faire de ces réfugiés. Il s'agirait de mettre gracieusement à leur disposition des casernes désaffectées, comme l'ancien hôpital militaire situé avenue de la Couronne, à Bruxelles ou, mieux encore, la caserne Dossin, à Malines, devenue tristement célèbre par l'utilisation qui en fut faite pendant la Seconde Guerre Mondiale par l'occupant hitlérien. Tu parles d'un accueil !

Comme tout est simple chez nous, simple en tout cas à qui ne veut pas prendre ses responsabilités, ces réfugiés se heurtent en plus à un embrouillamini communautaire. Selon le cabinet de M. Gol, c'est aux Communautés (Conseil de la Communauté française et Vlaamse Raad) à s'occuper de ce problème. Dans ce cas, on est en droit de se demander de quoi le gouvernement se mêle. De leur côté, les Communautés, chargées en principe de « l'accueil » mais ne manifestant pas une volonté exemplaire à la faire, préféreraient traiter de ce problème à un niveau interministériel (Communautés - gouvernement national). Cela promet bien des beaux jours et, si l'on n'y prend garde, un séjour très prolongé dans les casernes. Soyons très attentifs, car « touriste, il n'y a pas de soleil dans les casernes de Belgique ».

Passons aux autres immigrés (les réfugiés économiques) et aux mesures qui les concernent.

« Compte tenu de la gravité de la situation que nous connaissons sur les plans économique, social et financier, le gouvernement rendra effectif l'arrêt de l'immigration décidé en 1974 » (W. Martens, le 16 mars à la Chambre). « Terre d'accueil » s'effondre, et des points d'interrogation se dressent. Ainsi, le Parlement a voté l'arrêt de l'immigration en

1974, et nous apprenons neuf ans après que cette loi-là non plus ne fut pas appliquée ? Mais comment est-ce possible ?

L'explication est simple à qui veut bien comprendre. C'est que la loi belge du 1^{er} août 1974 visant à l'arrêt de l'immigration ne supprimait pas les règlements internationaux portant sur la libre circulation des travailleurs ressortissants de pays membres de la CEE, et ne supprimait pas non plus les conventions bilatérales signées par la Belgique avec des pays non membres de la CEE, conventions autorisant le regroupement familial. C'est une des raisons de l'augmentation du nombre d'immigrés dans l'agglomération bruxelloise; une autre est le taux élevé de natalité de la population immigrée déjà installée à Bruxelles (en 1980, plus de 40 % des naissances de l'agglomération bruxelloise).

CHIFFRES CITÉS, CHIFFRES OUBLIÉS

Le but poursuivi est l'arrêt de l'immigration en Belgique, mais surtout à Bruxelles. Et l'on essaie de nous faire croire à un accroissement extraordinaire au cours de ces dernières années, et particulièrement après le vote de la loi de 1974. Qu'en est-il exactement ? De 1976 à 1980, soit en 5 ans, 78.170 nouveaux immigrés sont arrivés dans la région bruxelloise; ce qu'on oublie souvent de dire, c'est que, pendant la même période, 62.931 immigrés l'ont quittée, ce qui laisse en fin de compte un solde positif en 5 ans de 15.239 unités, soit une augmentation annuelle pour toute la région bruxelloise de 3.048 immigrés, dont 1.940 Maghrébins, 448 Turcs et 660 autres, pour la grande majorité en provenance de pays membres de la CEE. Nous sommes loin d'un nouveau phénomène de masse mais, en ne citant que certains chiffres, par exemple le nombre d'arrivants, on peut faire croire ce que l'on veut, et c'est bien là la méthode démagogique utilisée en l'occurrence par bourgmestres et ministres confondus.

Ayant établi cette fausse base de discussion, le ministre de la Justice préconise des mesures de trois ordres.

1. Le rétablissement du visa pour les pays hors-CEE et restreindre le droit de passage de leurs ressortissants à quelques postes frontières seulement. C'est une mesure habile dans le sens où, en elle-même, elle fait croire à une invasion d'immigrés de ces pays et dans le sens où elle est vexatoire pour les immigrés, ces deux premiers aspects étant le marteau et l'enclume d'une même politique (faire croire à l'abus pour mieux frapper l'ensemble avec l'accord de la population autochtone, et montrer à cette population que l'on frappe). La même mesure permettra de vérifier avant immigration si les nouvelles conditions de regroupement familial sont remplies. C'est cet aspect qui intéresse le plus le ministre, en prévision de l'application du point suivant.

2. La limitation du regroupement familial en ne permettant qu'un seul regroupement avec un maximum d'âge de 18 ans pour les descendants (H. Simonet proposait un maximum de 15 ans). Par exemple, pas question de « faire venir » un fils âgé de 20 ans devenu impotent. Bien qu'on nous tienne de grands discours sur l'aide humanitaire internationale, je crains qu'ils ne puissent plus convaincre.

3. La limitation de la présence d'immigrés de pays hors-CEE dans certaines communes. Lisez : dans certaines communes bruxelloises. L'avant-projet prévoit que certaines communes pourraient, avec

l'accord des deux tiers de leur conseil communal (faut-il rappeler que les immigrés ne votent pas ?) et du ministre, refuser d'inscrire de nouveaux immigrés. M. Gol a beau prendre la précaution oratoire de dire qu'il refuse la notion de seuil de tolérance, il ne peut me convaincre. S'il refuse cette notion, il accepte sans doute celle de seuil d'intolérance, et cède à la pression des bourgmestres.

Des propositions plus précises ont été formulées par certains bourgmestres, et l'on sait que dans ce domaine M. Gol a de grandes oreilles. Le taux moyen d'immigration dans l'agglomération bruxelloise avoisinant les 24 %, il serait envisagé de permettre aux communes dépassant ce taux moyen de ne plus inscrire du tout. Ceci fait étrangement penser (mais, réflexion faite, cela ne doit pas être un hasard...) à une proposition de loi déposée par Roger Nols.

Ces gentils démocrates se heurtent cependant à des obstacles de taille. Les nouvelles dispositions seraient en contradiction avec la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers; pour supprimer cette contradiction, il serait nécessaire de repecher un article de l'ancienne loi de 1952 sur la Police des étrangers, article permettant au ministre de la Justice « d'interdire à un étranger de séjourner ou de s'établir dans certaines communes s'il estime que l'accroissement de la population étrangère dans ces communes devient excessif ». Vous voyez que le problème n'est pas neuf; le combat mené contre de telles mesures n'est pas tout neuf non plus; et il serait faux de croire que les immigrés de pays de la CEE ont été mieux accueillis que les autres.

Les mesures proposées sont aussi en contradiction avec les dispositions du Traité de Rome et de la Convention européenne des droits de l'homme sur la libre circulation des individus et le libre choix du lieu de résidence, et d'autre part le Conseil d'Etat avait rendu il y a quelque temps déjà un avis défavorable sur des dispositions similaires. Les méchants démocrates qui s'opposent et s'opposeront aux projets de J. Gol disposent donc d'un arsenal bien garni. C'est heureux, car de telles mesures sont porteuses d'une multitude de problèmes. Si elles devaient être appliquées, très peu d'inscriptions se feraient encore en région bruxelloise; le taux de natalité chez les immigrés étant plus important que celui de la population de nationalité belge, plus aucune inscription ne pourrait se faire dans les toutes prochaines années. Plus question de déménager pour se rapprocher de son lieu de travail. Et que se passerait-il en cas de mariage mixte, situation assez courante, surtout parmi les immigrés de seconde génération ? Le conjoint belge pourrait-il habiter Bruxelles, mais non le conjoint de nationalité étrangère, ou les deux conjoints seraient-ils interdits de séjour ?

Le moment n'est peut-être pas venu de répondre à ces questions, mais il faut les soulever. Elles démontrent, bien que ce ne soit qu'une démonstration de plus, le peu de connaissance de la question et le peu d'intérêt pour les problèmes humains dont font preuve des « responsables » politiques.

Il faut ajouter que le véritable scandale n'est pas là. Il se trouve dans la légalisation d'une situation illégale qui n'a jamais été condamnée. M. Demuyter, alors ministre de la Région bruxelloise, a dû à plusieurs reprises au cours de l'année 82 reconnaître à la Chambre ou au

Sénat que le refus d'inscription est illégal. Rien ne fut fait cependant pour obliger les bourgmestres à respecter la loi, cette lacune étant due à un manque évident de volonté politique. Au contraire, la volonté politique existait au sein du gouvernement pour les soutenir, et c'est la raison pour laquelle tout est fait pour légaliser l'illégal, et adapter la loi à la loi du plus fort. De nouveau, nous assistons à un dépassement de l'état de droit et à son remplacement par un état du fait accompli.

Un tout dernier aspect de l'avant-projet Gol et de la communication gouvernementale du 16 mars 1983 mérite encore d'être souligné. Si le gouvernement abandonne l'idée d'expulser les immigrés non-CEE de longue durée (ils n'étaient que quelque 4.000 en 1982), il introduit une autre mesure porteuse de la même insinuation, à savoir que les étrangers sont d'ignobles profiteurs. La formulation est la suivante : « Il (le gouvernement) proposera de revoir... les critères d'octroi d'aides par les CPAS à des étrangers en situation irrégulière, en séjour de courte durée ou à des candidats réfugiés en attente ». J'ai déjà évoqué la question en traitant du problème des réfugiés.

De surcroît, on peut déduire de ce qui précède, qu'une commune peut refuser, de manière irrégulière mais admise, d'inscrire un étranger et peut ainsi le maintenir dans une situation irrégulière qui lui donnera le droit de tout simplement crever de faim. C'est plus encore qu'une simple incitation au racisme.

TROIS ÉLÉMENTS POSITIFS

Pour éclaircir un peu ce sombre tableau, je voudrais ajouter, avant de conclure, trois derniers éléments. Le premier est la réaction des ambassades des pays arabes en Belgique, rendue publique début mars. Elle n'a trouvé qu'un faible écho dans la presse, mais pourrait déboucher sur une position commune et positive de notre point de vue, l'accent étant mis d'une part sur les faibles revenus de la population immigrée harcelée par le gouvernement, et d'autre part sur l'attitude de la Belgique dans ses rapports internationaux, le gouvernement belge se montrant surtout intéressé par la signature de contrats commerciaux. Les ambassadeurs arabes, dont certains ne sont pas de gauche du tout, estiment que des contacts suivis doivent être établis entre les autorités belges et les ambassades arabes afin d'aboutir à une modification des propositions gouvernementales en matière d'immigration, les propositions actuelles étant de nature à porter atteinte aux « relations amicales » existant entre la Belgique et les pays arabes. Affaire à suivre, selon la formule consacrée.

Le second est l'appel lancé le 17 mars par le collège des doyens de Bruxelles aux chrétiens des communautés catholiques, leur demandant de s'engager dans des initiatives « en faveur du respect personnel et collectif des étrangers » et s'opposant à « une remise en question hâtive des principes légaux assurant leur statut ». Les doyens de Bruxelles ajoutent qu'on ne peut admettre « que les plus vulnérables des immigrés soient l'objet de ségrégation raciale, victimes de dispositions discriminatoires et rendus principalement responsables des difficultés financières des communes de l'agglomération bruxelloise ». Ils rappellent également la parole de l'Évangile : « J'étais étranger et vous

m'avez accueilli » (« La Libre Belgique » du 18 mars). De quoi faire réfléchir pas mal de monde, y compris au sein même du gouvernement...

Le troisième élément est que les projets Gol ne se transformeront pas en arrêtés royaux de pouvoirs spéciaux, et qu'ils devront par conséquent être discutés en commission parlementaire. Il faudra livrer bataille projet par projet et les batailles seront rudes, mais elles pourront être gagnées si toutes les forces progressistes et démocratiques mobilisent leurs troupes pour l'occasion.

Une première conclusion s'impose : ayant le choix entre une politique d'intégration et une politique de rejet, certains bourgmestres et les ministres ont choisi la seconde solution. Si l'on peut parler de « politique globale », c'est bien dans cette voie qu'elle s'inscrit, à n'en pas douter. Tout est conçu pour réprimer ou pour exclure. Par contre, nous ne pouvons trouver aucune trace de véritable politique de logement ou de scolarisation. Aucun projet pour aider les communes à aider, bien au contraire.

La seconde conclusion découle en droite ligne de la première : il est nécessaire et urgent de s'unir et d'unir, de démonter la démagogie de l'adversaire (de classe) au grand jour, d'apporter non seulement nos témoignages, mais nos démonstrations, et de présenter nos objectifs et nos projets pour une véritable politique globale de l'immigration. C'est à une véritable campagne de désintoxication que nous devons nous livrer, afin de raffermir les nombreux traits d'union qui existent entre Belges, immigrés de la CEE et immigrés hors-CEE. En cette année du centenaire de la mort de Karl Marx, nous devons nous souvenir de ce mot d'ordre qui a fait le tour du monde et reste (ô combien !) d'actualité : « Proletaires de tous les pays, unissez-vous ! ».

Genève : vers une hausse ou une baisse du surarmement ?

« Nous sommes en décembre 1989. Les Etats-Unis viennent de terminer l'installation de 108 fusées Pershing II et de 464 missiles de croisière (GLCM) en RFA, en Italie et en Angleterre. Irritée par l'échec des négociations destinées à arrêter cette escalade, l'Union soviétique a déjà déployé 100 fusées SS-20 supplémentaires, 500 nouveaux missiles SS-22 et 150 bombardiers Backfire de plus. Exaspérés par cette contre-escalade soviétique, les Etats-Unis poussent une Europe de plus en plus rancunière à accepter plus de Pershing et plus de missiles de croisière.

La crise, crainte depuis longtemps, se déclenche au Moyen-Orient; c'est une guerre qui interrompt des fournitures pétrolières essentielles pour les USA et leurs alliés. Les Etats-Unis expédient la force de déploiement rapide et les Soviétiques envoient aides et conseillers à leur alliés dans la région — les uns et les autres s'envoyant des ultimatums sommant de ne pas intervenir. L'enjeu est trop important pour eux que pour abandonner leurs alliés sans leur porter secours.

Les troupes américaines en Europe reçoivent instruction de sortir les Pershing II et les missiles de croisière de leurs zones de stockage, « juste au cas où ». Sachant que les Pershing peuvent détruire leur centre de communications et de contrôle en 6 minutes, les Russes placent leurs systèmes nucléaires en alerte absolue : le déclenchement du tir ne tient qu'à un cheveu. Tout à coup, les ordinateurs russes transmettent un avertissement d'attaque. La réaction russe est rapide, quasi un réflexe. Les missiles sont lancés...

La troisième guerre mondiale — la dernière — pourrait débiter comme ceci, une fois que les Pershing II et les missiles de croisière seront déployés. Ironiquement, le début de leur installation est prévu pour Noël 1983. Une fois déployés, ils répandront un chaos sans précédent dans l'histoire de l'humanité. C'est-à-dire, sauf si ceux d'entre nous, soucieux de l'avenir de nos enfants et de la survie du monde agissent immédiatement.

Les Cruise et les Pershing II doivent être arrêtés maintenant. »

(*) Membre du Comité central du PCB.

C'est en ces termes que débute le texte d'un dépliant distribué à des milliers d'exemplaires aux Etats-Unis par un des mouvements anti-missiles américains, Clergy and Laity Concerned. (1)

Eviter une telle perspective est la motivation fondamentale qui a amené des millions d'êtres humains, jeunes et vieux, riches et pauvres, progressistes et conservateurs à pétitionner, à parler, à descendre dans la rue, à exiger que la vie l'emporte sur la mort, que la raison ait raison de la démente.

* * *

1983 sera une année décisive, à trois niveaux.

1. Si on n'aboutit à *aucun compromis* dans le cadre des négociations de Genève, le développement (suite au déploiement progressif des missiles de croisière et des Pershing II) des armements nucléaires et conventionnels atteindra une échelle inconnue à ce jour. L'imagination des concepteurs d'armes est sans bornes et la logique de l'escalade du surarmement sera sans faille. Citons les perspectives nucléaires, sans aucune garantie d'exhaustivité :

— modernisation des systèmes nucléaires français (de 98 à environ 700 têtes nucléaires) et britannique (de 64 à 512 têtes);

— développement et mise en service, pour les USA, de 50 à 100 missiles intercontinentaux MX à 10 têtes chacun, des bombardiers « Stealth » et B-1, (100 B-1 au moins) munis de missiles de croisière, de 12 sous-marins Trident II munis chacun d'entre 240 et 336 têtes, de milliers de missiles de croisière (2), de la bombe à neutrons;

— en ce qui concerne l'URSS, développement et mise en service de nouveaux sous-marins nucléaires munis chacun de 120 à 180 têtes nucléaires, de missiles de croisière, de nouveaux bombardiers stratégiques, de fusées SS-22.

2. Depuis l'été 1982, une série de propositions de compromis ont été élaborées pour Genève, mais dont le *sens général est la poursuite, peut-être plus lente, de la spirale ascendante du surarmement*. On y retrouve en effet des hypothèses (variables) d'implantation d'un nombre limité de missiles de croisière, de (en général) non-implantation des Pershing II et de maintien d'un nombre limité de SS-20. Il s'agit donc de ce que l'on peut appeler *des compromis « à la hausse »*.

3. Un compromis, prenant en compte les objectifs et revendications des millions de manifestants pour la paix est possible : il s'agirait d'un *compromis « à la baisse »*, d'une première inversion par rapport à l'augmentation constante depuis 1945 du péril nucléaire. Différentes hypothèses ont été formulées : l'une des plus détaillées à cet égard est celle du Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP). (3)

* * *

La perspective qu'ouvre la première hypothèse est celle de l'holocauste nucléaire, dont le déclenchement pourrait suivre le scénario pré-

(1) « Spreading Chaos », Clergy and Laity Concerned, New York, 1982.

(2) 8.854 missiles sont prévus, selon la revue *High Technology*, Boston, 2/1983, p. 34.

(3) GRIP, Note de synthèse n° 7, Bruxelles, 31.1.1983, pp. 8-11.

senté ci-avant ou celui imaginé par l'OTAN en septembre 1980 dans le cadre de l'exercice « Crusader », dont l'application en Grande-Bretagne a porté le nom d'opération « Square Leg ». (4)

L'hypothèse « Square Leg » est celle d'une attaque soviétique sur la Grande-Bretagne, avec 125 têtes d'une puissance totale d'environ 200 mégatonnes (soit l'équivalent de 200 millions de tonnes de TNT). Ceci pourrait être une nette sous-estimation car quelques mois plus tard, en mars 1981, un secrétaire d'Etat à la Défense indiquait, en réponse à une question parlementaire, que « plus de mille mégatonnes seraient nécessaires pour détruire les missiles de croisière une fois qu'ils auraient été dispersés ». (5) Mille mégatonnes, l'équivalent d'un milliard de tonnes de TNT !

Selon « Square Leg », le centre de Londres ne serait pas directement visé, à la différence d'autres villes britanniques. Six têtes atteindraient cinq objectifs dans la périphérie, avec une puissance totale de 13 mégatonnes (13 millions de tonnes de TNT, soit 1000 fois la puissance de la bombe lancée sur Hiroshima ou environ deux fois l'énergie explosive utilisée par tous les combattants au cours des cinq années de la 2^e guerre mondiale).

Les auteurs de « London after the bomb » ont appliqué les conditions de l'attaque décrite dans « Square Leg » pour calculer les conséquences d'une telle attaque, en considérant (de manière fort optimiste, à leur avis) que la plupart des gens seraient chez eux et plus ou moins abrités. (6)

Les conséquences sont terrifiantes. Le nombre total des victimes, environ deux mois après l'attaque et en ne tenant compte que de l'effet de souffle et des radiations (*en omettant donc les effets de la tempête de feu qui suit les explosions*) est le suivant, dans l'hypothèse « optimiste » d'abris ayant un facteur de protection contre les retombées nucléaires relativement élevé (7) :

Nombre d'habitants du grand Londres	Morts	Blessés	Indemnes (sans tenir compte des brûlés)
6.970.000	4.503.000 (65 %)	765.000 (11 %)	1.702.000 (24 %)
			Mort : 5.351.000 (76 %)
			Blessés : 464.000 (7 %)
			Indemnes : 1.155.000 (17 %)

Il est difficile d'imaginer que des hommes d'Etat puissent mener une politique ayant de telles conséquences. Il y a cependant lieu d'être inquiet lors que l'on entend R. Reagan, dans un souci de « politique » intérieure lié à la reconquête d'un électorat conservateur qui lui est nécessaire pour les élections de 1984 s'adresser en ces termes à la convention annuelle de l'Association Nationale des Evangélistes : « Le

(4) « London after the bomb », Oxford University Press, Oxford, 1982, pp. 26-30 et p. 35.

(5) « London after... », pp. 27-28.

(6) « London after... », p. 35.

(7) « London after... », p. 49.

péché et le mal sont dans le monde. Les Ecritures et le Seigneur Jésus nous enjoignent de nous y opposer avec toute notre force... L'Amérique a maintenu allumée la torche de la liberté... Prions pour le salut de tous ceux qui vivent dans cette obscurité totalitaire, prions pour qu'ils découvrent la joie de connaître Dieu. Mais jusqu'alors, soyons conscients qu'ils sont le foyer du mal dans le monde moderne ». (8)

Ces paroles rappellent les mots de R. Nixon : « Il peut sembler mélodramatique de dire que les USA et la Russie représentent le bien et le mal, la lumière et l'obscurité, Dieu et le diable. Mais si nous concevons les choses ainsi, cela aide à clarifier les perspectives du combat mondial » (9)

Ces concepts définissent-ils le contexte du mandat des négociateurs américains dans les semaines à venir ?

*
*
*

La deuxième hypothèse, celle des compromis à la hausse, se place dans la logique des accords SALT I (1972) et de l'accord signé par Gérald Ford et Leonid Brejnev à Vladivostok en 1974.

Les négociations SALT (Strategic Arms Limitation Talks — Négociations sur la limitation des armes stratégiques) ont duré de 1969 à 1972. En 1969, les USA disposaient de quelque 4.200 charges nucléaires stratégiques pour environ 1.300 aux Soviétiques. Les USA avaient commencé à placer sur leurs fusées des têtes multiples à objectifs distincts (MIRV). L'accord atteint en 1972 fixait un plafond au nombre de *fusées* tant terrestres que lancées par sous-marins, en accordant un avantage numérique aux Soviétiques. Il n'imposait aucune limite en ce qui concerne les *têtes* nucléaires. C'est ce dernier critère, cependant, « et non le nombre de vecteurs eux-mêmes, qui représente le chiffre significatif de la puissance nucléaire d'une nation et du niveau de sa dissuasion ». (10)

Henry Kissinger considéra que le traité SALT I avait été un coup de maître pour les USA : les USA étaient intéressés par les têtes, pas par les vecteurs. « Ceci était la théorie sous-jacente à Salt I, qui avait gelé un nombre de systèmes à une tête (à l'époque) en URSS face à ces systèmes à têtes multiples aux USA », déclara-t-il ultérieurement. (11)

Le gel des vecteurs était prévu pour cinq ans (et a été respecté depuis), mais dans les quatre années qui suivirent la mise en application des dispositions de SALT I, les Etats-Unis ont ajouté quelque 3.000 têtes à leur arsenal nucléaire, tandis que l'URSS en ajoutait environ 600. Echec évident en ce qui concerne l'arrêt de la course aux armements, mais était-ce l'objet du traité ? Ne s'agissait-il pas plutôt de fixer un rythme à la course, de fixer une vitesse limite, de placer en quelque sorte des panneaux routiers indiquant la vitesse limite ?

(8) *Time*, 21.3.1983, p. 30.

(9) *Parade*, 5.10.1980, p. 7.

(10) A. Sanguinetti, « Le devoir de parler », Nathan, Paris, 1981, p. 295.

(11) Déclaration à la Commission de la Défense du Sénat, 95^e Congrès, 2^e partie, Washington, U.S. Government Printing Office, 1979, p. 869.

En ce qui concerne l'accord signé à Vladivostok en 1974, il prévoyait que chaque partie serait « limitée » et ne pourrait disposer que de 2.400 vecteurs stratégiques (fusées et bombardiers lourds, à la différence de SALT I qui ne prévoyait rien en ce qui concerne les bombardiers), dont 1.320 pouvaient être équipés de têtes multiples. Ces plafonds étaient si élevés que les deux pays purent poursuivre avec rapidité et régularité le développement de leur arsenal nucléaire.

C'est Herbert Scoville Jr., ancien directeur adjoint de la CIA, qui a fait le commentaire suivant : « Les négociations sur le contrôle des armements sont rapidement en train de devenir la meilleure excuse pour l'escalade, plutôt que le ralentissement, de la course aux armements » (12).

Un tel contexte, un tel arrière-plan doivent être pris en compte pour analyser de manière objective la position prise par certaines composantes importantes du mouvement de paix, tel l'IKV (Conseil interéglise de paix) hollandais par rapport aux négociations de Genève.

Il n'est pas rare d'entendre des exposés de représentants de l'IKV débiter par ce qui peut ressembler à une incantation : « Les négociations de Genève sont le plus grand ennemi du mouvement de paix », même si, à l'heure actuelle, cette déclaration est suivie de considérations détaillées sur la meilleure manière de faire pression sur Genève.

Des compromis « à la hausse » sont plausibles dans le contexte de la négociation entre superpuissances, ils sont inacceptables, pour le mouvement de paix, il y a donc lieu d'examiner comment porter en grand la voix du mouvement au cœur des négociations, pour aboutir à la troisième hypothèse, celle d'un compromis à la baisse.

*
* * *

Les négociations SALT I et l'accord de Vladivostok ont été réalisés sans attention particulière des opinions publiques, ni pressions exercées par un mouvement de paix, dont le profil était bas à l'époque (nous étions en plein dans la décennie de la « détente ») et dont les éléments les plus actifs étaient essentiellement préoccupés par la guerre américaine contre le Vietnam.

Il suffit d'évoquer ainsi le contexte des négociations d'il y a une décennie pour mettre en évidence la différence fondamentale entre 1973 et 1983 : la mobilisation de millions d'êtres humains autour du refus de la poursuite de l'escalade nucléaire, de la volonté de voir diminuer les armements nucléaires de l'Ouest et de l'Est.

Deux points sont centraux, dans ce contexte :

1. la volonté d'inverser la marche de la course aux armements;
2. la nécessité que cette inversion soit la première impulsion d'un mouvement de désescalade des armements, d'établissement de zones dénucléarisées.

*
* * *

(12) Cité dans Richard Barnett, « The Giants : Russians and Americans », New York, Simon and Schuster, 1977, p. 102.

Les propositions faites par Y. Andropov le 21 décembre 1982 (13) ont joué, à ce sujet, un rôle significatif. Elles ont, au-delà de leur contenu même et de la nécessité d'aller au-delà de leur logique, mis en évidence l'inéluctabilité de la prise en compte des systèmes nucléaires britannique et français. Elles ont été la première initiative d'une des superpuissances, négociant à Genève (à la différence de l'option zéro de Reagan) qui ouvrait une brèche où la puissance du mouvement de paix pouvait s'engouffrer et déclencher une nouvelle dynamique de paix. Elles ont d'ailleurs été appréciées en ce sens tant par l'END (European Nuclear Disarmament) (14) que par la Fondation de Paix B. Russell dans leurs réponses de janvier 1983 à la lettre ouverte de Y. Joukov, président du Comité soviétique de défense de la paix.

Ceci dit, comment intervenir ?

Différents axes sont possibles :

1. *L'intervention directe à Genève.* A cet égard, il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la proposition faite par le président des ACLI (Action Catholique des Travailleurs Italiens), dans son message au 16^e congrès du PCI, d'organiser une grande manifestation à Genève et à la réponse favorable qu'y a apportée E. Berlinguer, au nom des communistes italiens, dans son discours de clôture (15).

Cette prise de position italienne, disposant ainsi du soutien des deux plus grandes mouvances politiques du pays, peut devenir une prise de position, une réalité à l'échelle européenne.

2. *Les pressions pour un gel des préparatifs, des études, des déploiements.* Le déploiement des nouveaux systèmes américains répond beaucoup plus à une volonté politique qu'à un besoin militaire « réel », pour réagir, par exemple, au déploiement des SS-20 (16). Comme le déclarait le secrétaire adjoint à la Défense des USA, Richard Perla : « Des forces vus sur terre en Europe ont une crédibilité intrinsèque que des forces plus lointaines et invisibles ne peuvent égaler » (17). La volonté politique peut donc aussi créer un contexte de gel, générateur de confiance, surtout par rapport à des armes, comme les missiles de croisière dont le déploiement est prévu de fin 1983 à 1986-1988 mais dont on ne pourra, selon le Strategic Air Command américain, apprécier la valeur militaire effective (liée entre autres à la disponibilité et à la valeur des cartes « digitales » nécessaires au système de navigation des Cruise) *qu'après 1986* (18).

Qu'attend le gouvernement belge pour prendre des initiatives en cette matière ?

3. *Les pressions pour un gel généralisé des systèmes nucléaires soviétiques et américains.* La position du mouvement « Freeze » américain tient en quelques lignes : « Les USA et l'URSS... devraient adopter

(13) GRIP, Note de synthèse n° 7, pp. 5-6.

(14) *New Statesman*, London, 21.1.1983.

(15) *L'Unità*, 7.3.1983, p. 5.

(16) Union of Concerned Scientists, « Beyond the Freeze », Beacon Press, Boston, 1982, pp. 101-102 - GRIP, Note de synthèse n° 7, pp. 2-4 - Nuclear Weapons Freeze Campaign, Education Pachet, St. Louis, 4.2.83, sections IB, III F.

(17) *New York Times*, 22.11.1981.

(18) *High Technology*, 2.1983, p. 31.

un gel mutuel sur l'expérimentation, la production et le déploiement d'armes nucléaires et de missiles et nouveaux avions destinés en premier lieu à délivrer des armes nucléaires »

Le gel concernerait :

- les SS-20, 21 et 23, les bombardiers, les missiles de croisière soviétiques;
- les Pershing II, les Cruise, les bombardiers B-1, les sous-marins Trident, les fusées M-X américains.

Cette position veut créer des conditions favorables (au point de vue des délais, des incitants et de l'atmosphère) à des négociations visant à réduire effectivement le niveau des armements.



Le mouvement de la paix est déjà présent, mais invisible aux négociations de Genève. Son message est clair : il faut entamer le processus de diminution du péril nucléaire. Son poids ira croissant dans les semaines et les mois à venir. Florennes en avril et Bruxelles en octobre seront les étapes marquantes.

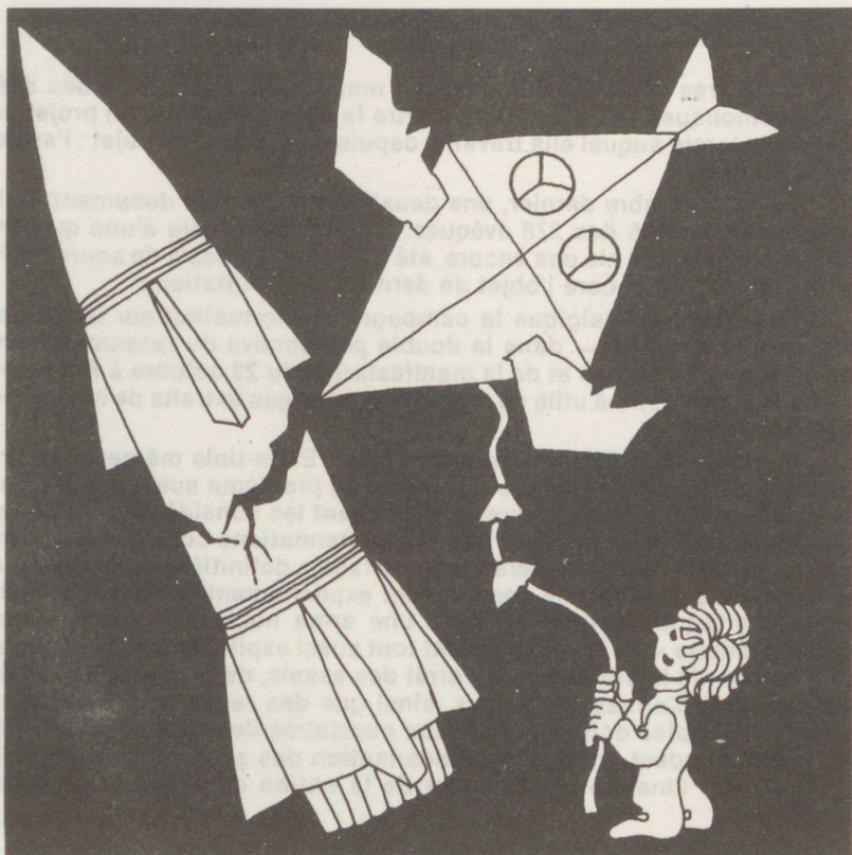
Non à une logique dont l'absurdité telle que ce qui manquerait en cas de guerre nucléaire ne serait pas les têtes nucléaires et les fusées, mais bien un nombre suffisant d'objectifs « intéressants ».

Oui à une solution « à la baisse » de la question des euromissiles, ouvrant la voie à une approche nouvelle du problème des armes nucléaires, où la voix des peuples sera présente.

*Deux dates à retenir
Deux rendez-vous*

si vous voulez contribuez à la campagne contre le surarmement nucléaire

*Florennes, le 23 avril 1983
Bruxelles, le 23 octobre 1983*



Pour tous renseignements, s'adresser au CNAPD (Comité national d'action pour la paix et le développement) 34, rue de la Tulipe — 1050 Bruxelles — Tél. : 02/511.36.99.

Les évêques américains contre la guerre nucléaire

C'est très vraisemblablement en mai que la conférence des évêques catholiques des Etats-Unis mettra la dernière main à un projet de lettre pastorale auquel elle travaille depuis deux ans. Son sujet : l'arme nucléaire.

Le 18 novembre dernier, une deuxième version du document était approuvée par 195 des 278 évêques. Il s'agit d'un texte d'une quarantaine de pages, qui n'a pas encore été traduit en français de source officielle, et qui fait encore l'objet de dernières consultations.

A l'heure où en Belgique la campagne d'information sur le danger nucléaire s'amplifie — dans la double perspective du rassemblement du 23 avril à Florennes et de la manifestation du 23 octobre à Bruxelles — nous avons estimé utile de reproduire de larges extraits de cet important document.

Il n'est pas indifférent en effet qu'aux Etats-Unis mêmes, les dirigeants de l'Eglise catholique affrontent un problème aussi brûlant que celui de l'armement atomique et, dépassant les considérations théologiques et morales, formulent des recommandations concrètes. « Notre non à la guerre nucléaire sera, de toute façon, définitif et catégorique », déclarent les évêques. Ils condamnent explicitement « la décision délibérée d'attaquer le premier, avec une arme nucléaire, même à une échelle réduite ». Ils recommandent tout aussi explicitement la négociation d'accords bilatéraux pour l'arrêt des essais, de la production et du déploiement d'armes nucléaires, ainsi que des réductions draconiennes et bilatérales dans les arsenaux nucléaires des USA et de l'URSS. Ils recommandent enfin la dénucléarisation des zones frontalières. Et ils montrent l'inanité et le danger de la notion de « conflit nucléaire limité ».

Ce document nous concerne.

Le lecteur soucieux de disposer du texte intégral de ce projet de lettre pastorale — en anglais — peut le demander à Pax Christi Wallonie-Bruxelles, rue du Marteau 19, 1040 Bruxelles.

La traduction a été assurée par les CM qui ont, bien entendu, privilégié les chapitres politiques par rapport aux chapitres théologiques.

INTRODUCTION

En tant qu'évêques et pasteurs officiant dans une des grandes nations nucléaires, nous savons que la terreur du péril nucléaire emplit les esprits et les cœurs de notre peuple — et nous la partageons. Nous écrivons cette lettre parce que nous estimons que le monde se trouve dans un moment de crise grave, dont les effets sont évidents pour la vie des gens. Nous ne désirons pas jouer sur la peur des gens mais dire des paroles d'espoir et d'encouragement au milieu de la crise et de la peur. (...) L'espoir est la capacité de vivre dans le danger, sans être accablé par le danger; l'espoir, c'est la possibilité de lutter contre des obstacles, même s'ils semblent plus grands que la vie. En fin de compte, notre espoir repose en Dieu qui nous a donné vie, soutient le monde par sa puissance et nous appelle à respecter la vie de chaque être et de chaque peuple.

Nous traversons une crise grave parce que la guerre nucléaire menace l'existence de notre planète; c'est une menace plus dévastatrice que toutes celles que le monde a connues. Il n'est ni tolérable, ni nécessaire que nous soyons condamnés à vivre dans de telles conditions. Pour les dépasser, il nous faudra un considérable effort d'intelligence et de courage. Jean-Paul II a dit à Hiroshima : « Désormais, ce n'est qu'au prix d'un choix conscient et au travers d'une politique délibérée, que l'humanité pourra survivre ».

En tant qu'Américains, citoyens du premier pays qui a produit des armes atomiques, du seul pays à s'en être servi, et d'un des rares pays qui peuvent aujourd'hui agir sur l'issue de la crise, nous avons des responsabilités uniquement humaines, morales et politiques afin qu'un « choix conscient » soit fait pour sauver l'humanité. (...)

LA GUERRE ET LA PAIX DANS LE MONDE MODERNE : PROBLÈMES ET PRINCIPES

Les deux positions traditionnelles de l'Eglise (la première défendant le principe de non-violence et l'autre celui de guerre juste) sont confrontées à un défi sans précédent qui est celui de la guerre nucléaire. Cet état de choses doit être le point de départ de toute réflexion d'ordre moral : les armes nucléaires en particulier et la guerre moderne telle qu'elle est envisagée aujourd'hui posent de nouveaux problèmes. Une attitude morale n'ayant pas été définie au départ fait défaut dans l'approche fondamentale de la stratégie nucléaire contemporaine. (...)

Nous vivons donc aujourd'hui en plein drame cosmique. Nous sommes en possession d'un pouvoir qui ne devrait jamais être utilisé mais qui pourrait l'être si nous ne changeons pas de direction. Nous vivons avec les armes nucléaires sur la base d'une supposition que nous ne tolérerions dans aucun autre domaine de notre existence : nous savons que nous ne pouvons nous permettre une seule erreur. Cette réalité rend dramatique la fragilité de notre situation tant politique, morale que spirituelle. Un « signe des temps » manifeste d'aujourd'hui est le développement de la conscience du danger que représente la course aux armements. Cette prise de conscience a eu pour effet un large débat sans précédent par son rayonnement et sa profondeur. Ce qui était accepté pendant des années sans pratiquement aucune remise en question fait désormais l'objet de plus vives critiques. Ce qui auparavant était défini comme un système de dissuasion stable et efficace, est maintenant considéré avec scepticisme d'un point de vue tant moral que politique. Des forces nombreuses œuvrent à cette nouvelle appréhension des choses et nous croyons que la vision de la paix que nous offre l'Évangile en est un des éléments cruciaux et qu'elle guide notre travail dans cette lettre pastorale. Cela fait bientôt quatre décennies que nous vivons avec le nucléaire : on l'évalue aujourd'hui dans une nouvelle perspective; pour beaucoup le levain de l'Évangile et la lumière du Saint-Esprit sont les éléments créateurs qui donneront une dimension décisive à cette nouvelle perspective. (...)

A. LE NOUVEAU MOMENT

Au cœur de cette nouvelle évaluation de la course aux armes nucléaires on retrouve deux éléments :

- 1° la capacité potentielle de destruction des armes nucléaires;
- 2° les choix rigoureux que le nucléaire impose à la politique et à la morale.

(...)

On s'est opposé de façon sporadique et sélective à l'escalade nucléaire mais jamais efficacement. La course a continué malgré les doutes clairement exprimés des experts et d'autres catégories de citoyens, et malgré l'opposition qui s'exprimait lors de manifestations publiques. Aujourd'hui, l'opposition à la course aux armements n'est plus sélective ni sporadique mais elle se manifeste avec une grande ampleur. On comprend mieux aujourd'hui le danger et le pouvoir de destruction que représentent les armes nucléaires et l'on ressent mieux l'urgence de s'y opposer. Le débat public d'aujourd'hui reflète une adhésion aux positions défendues par le Saint-Siège aux Nations unies en 1976 : il faut condamner la course aux armements car elle représente un danger, un acte d'agression envers les pauvres et une folie qui n'engendrera pas la paix qu'elle promet. (...)

Les discussions récentes relatives à la perspective de victoire en matière de guerre nucléaire ou même à l'espoir de survie à une telle guerre, n'ont pas pris en compte une réalité médicale; toute guerre nucléaire serait cause de mort, de maladie et ce dans des proportions démoniaques, sans possibilité d'interventions de secours efficaces. Cette réalité conduit à la même conclusion qu'à celle où en étaient les médecins, quand, au cours de l'histoire, la vie était menacée par des épidémies : mieux vaut prévenir que guérir.

Cette conclusion médicale a son corollaire moral. Traditionnellement, la morale chrétienne visait en premier lieu à empêcher la guerre et ensuite à en limiter les conséquences si elle venait à se déclencher. Aujourd'hui les possibilités d'établir des barrières morales et politiques à une guerre nucléaire sont si infinitésimales que le devoir moral, comme pour celui des médecins, se situe au niveau de la prévention : en tant que chrétiens nous devons nous refuser à légitimer l'idée de guerre nucléaire. Ce refus exigera non seulement de nouvelles idées et une nouvelle vision du monde mais ce que l'Evangile appelle une conversion des cœurs.

Dire « non » à la guerre nucléaire est une tâche à la fois nécessaire et complexe. Nous ne pouvons nous contenter de réaffirmer des principes moraux généraux ou de répéter les exigences bien connues d'une éthique de guerre. Nous avons dû examiner, avec le concours d'un large éventail de conseillers de diverses convictions, la nature des systèmes d'armement existants et proposés, les doctrines qui commentent leur usage et les conséquences de leur utilisation. (...) Ce fut une expérience grave et embarrassante. A la lumière des preuves apportées par les témoins et à la lumière de notre étude, de notre réflexion et de notre consultation, nous sommes certains de devoir prononcer un impératif moral : le rejet de la guerre nucléaire. (...)

Nous voyons clairement la folie politique d'un système qui porte la menace d'un suicide mutuel, le dommage psychologique porté aux simples gens, et spécialement aux jeunes, la distorsion économique des priorités — des milliards engloutis dans la fabrication d'engins destructeurs et chaque jour des batailles engagées dans nos assemblées élues à propos d'une fraction de ces sommes en faveur des sans-toit, des affamés, des démunis. Mais nous voyons beaucoup moins clairement comment traduire un « non » à la guerre nucléaire en choix personnels et publics, de manière à nous amener dans une nouvelle direction, vers une politique nationale et un système international reflétant mieux les valeurs et la vision du royaume de Dieu.

C'est précisément par la nature destructrice des armes nucléaires que se

sont développées des stratégies que les générations précédentes auraient trouvé inintelligibles. De nos jours, on met en place un matériel militaire sophistiqué sur une vaste échelle mais l'objectif est de ne pas en faire usage. On préfère des menaces qu'il serait suicidaire de mettre à exécution. L'idée maîtresse en matière de sécurité ne se limite plus à garder des secrets militaires, mais dans bien des cas exige de donner publiquement à son adversaire des informations sur ses armements et sur les plans existants quant à leur utilisation. La présomption du système de l'Etat-nation qui implique la souveraineté d'un pays, sa capacité à protéger son territoire et sa population, c'est précisément ce qui est nié du fait de la capacité nucléaire des deux superpuissances. En un sens, chacun est à la merci de l'autre, à savoir : quelle stratégie est « rationnelle », quelles sortes de dommages sont inacceptables, dans quelle mesure ses propres menaces sont-elles crédibles pour l'autre ? (...)

En résumé, si le danger de la situation est clair, les dilemmes concernant la non-utilisation des armes nucléaires, le recours à la dissuasion et l'élaboration d'une morale responsable à l'époque du nucléaire sont vus ou définis moins nettement. Reflétant la complexité du problème nucléaire, nos arguments dans cette pastorale seront détaillés et nuancés; mais notre « non » à la guerre nucléaire sera, de toutes les façons, définitif et catégorique. (...)

Le « nouveau moment » qui existe dans le débat public sur les armes nucléaires fournit une occasion créative et une obligation morale d'examiner les rapports entre opinion publique et politique d'Etat. Nous pensons qu'il est nécessaire de construire une barrière contre la notion de guerre nucléaire comme stratégie viable de défense. Il devrait y avoir une nette résistance publique au discours de guerres nucléaires « victorieuses », d'échanges entre survivants nucléaires et de stratégies de « guerre nucléaire prolongée ».

Nous nous efforçons d'encourager une attitude publique posant des limites rigoureuses sur le genre d'actions que notre gouvernement prendra en notre nom sur la politique nucléaire. Nous pensons que les autorités religieuses ont aussi le devoir, tout comme les fonctionnaires, les experts, les organisations privées et les médias de fixer les limites au-delà desquelles notre politique militaire ne devrait évoluer, ni en paroles ni dans les faits. L'établissement d'une charte morale dans le contexte d'un débat politique complexe requiert plusieurs étapes. (...)

De plus, il est bien évident que la tradition non violente dans l'Eglise s'oppose à toute utilisation des armes nucléaires en toutes circonstances. En un sens, l'existence de ces armes ne fait que confirmer et renforcer un des sentiments qui sous-tendent la position des non-violents, à savoir que les chrétiens ne doivent pas aller jusqu'à utiliser la force, étant donné que l'espoir de s'en servir de façon sélective et limitée est une illusion : les problèmes posés par les armes nucléaires semblent justifier ce comportement. (...)

En matière de « guerre nucléaire limitée », qui a suscité une littérature abondante et bien des polémiques, il nous apparaît de manière générale que les porte-parole officiels ont été incapables de réfuter les conclusions suivantes d'une étude réalisée par l'académie papale des sciences : « Même une attaque nucléaire dirigée contre des objectifs militaires dévasterait l'ensemble d'un pays. Cela, parce que les objectifs militaires sont disséminés plutôt qu'é concentrés en quelques points. Dès lors, de nombreuses armes atomiques exploseraient. Pour le surplus, l'étalement des radiations sous l'effet des vents et de mélanges atmosphériques, tuerait un grand nombre de gens et contaminerait de vastes zones. L'équipement médical de n'importe quel pays ne pourrait faire face aux besoins. L'examen objectif de la situation médicale résultant d'une guerre nucléaire ne peut mener qu'à une conclusion : la prévention est notre seul recours ».

A la lumière de ces perspectives nous soulevons trois questions plus explicitement :

1. La guerre contre les populations : *En aucun cas des armes nucléaires ou*

d'autres moyens d'extermination massive ne peuvent être employés dans l'intention de détruire des régions habitées ou des objectifs à forte majorité de civils. (...)

2. L'initiative de la guerre nucléaire : *Nous ne percevons aucune situation où la décision délibérée d'attaquer le premier avec une arme nucléaire, même à une échelle limitée, pourrait être moralement justifiée. A des attaques non nucléaires d'un Etat, doit s'opposer une résistance autre que nucléaire. (...)*

3. La guerre nucléaire limitée : Il serait possible d'être d'accord avec nos deux premières conclusions et d'être encore incertain quant à l'utilisation des armes nucléaires à titre de riposte, dans ce qu'on appelle un « conflit limité ». Les avis des techniciens sur ce point et les écrits des moralistes restent divisés, la question en jeu étant la possibilité théorique d'un conflit nucléaire limité, confronté à la réalité de la guerre nucléaire.

Nous reconnaissons que le débat politique sur cette question est peu concluant et que tous les participants ne peuvent que tirer des conclusions hypothétiques sur l'évolution probable d'un conflit nucléaire. Tout en essayant de ne pas nous prononcer sur le débat technique, nous y sommes néanmoins attentifs et souhaitons soulever une série de questions contestant le sens du qualificatif de « limité » :

— Les dirigeants auraient-ils suffisamment d'informations sur ce qui se passerait lors d'un conflit nucléaire ?

— Pourraient-ils, dans des conditions de tension, avec des contraintes de temps et des renseignements fragmentaires, prendre les décisions extraordinaires précises et nécessaires pour maintenir le conflit à un stade limité ? Cela serait-il techniquement possible ?

— Les commandements militaires pourraient-ils, au milieu des destructions et de la confusion qu'engendrerait un conflit nucléaire, maintenir une politique « d'objectifs différentiels » ? Est-ce possible dans le contexte d'une guerre moderne se propageant à grande distance par l'aviation et les missiles ?

— Etant donné les accidents qui se produisent en temps de paix, qu'est-ce qui peut nous assurer que des erreurs d'ordinateur pourraient être évitées en pleine guerre nucléaire ?

— Les pertes, même dans une guerre définie comme limitée par les stratégies, ne se chiffrent-elles pas par millions ?

— Les effets à long terme des radiations, de la famine, de la fragmentation sociale et de la dislocation économique seraient-ils « limités » et comment ? (...)

DISSUASION EN PRINCIPE ET EN PRATIQUE

On n'en a pas fini avec le défi moral posé par les armes nucléaires en analysant les possibles usages de ces armes. La plupart des débats politiques ou éthiques de l'âge nucléaire tournent autour de la stratégie de dissuasion. Le rapport de dissuasion est au cœur de la rivalité US-URSS, qui constitue la dimension la plus dangereuse de la course aux armements nucléaires. (Le document passe longuement en revue les questions d'ordre moral soulevées par la stratégie de dissuasion et les réponses données par diverses instances ecclésiastiques — mettant l'accent sur une déclaration de Jean-Paul II, selon laquelle la dissuasion ne peut être acceptée comme une fin en soi mais qu'elle doit viser le désarmement progressif.)

Ce raisonnement rigoureux définit les critères pour fixer les éléments d'une stratégie de dissuasion. Ces critères démontrent clairement que nous ne pouvons approuver tout système d'armements, toute doctrine stratégique ou toute initiative politique mis en avant au nom d'un renforcement de la dissuasion.

Au contraire, ces critères exigent un examen minutieux et constant de ce que le gouvernement propose de faire avec sa politique de dissuasion, à savoir :

1° Si la dissuasion n'existe que dans le but d'empêcher l'emploi des armes

nucléaires par d'autres, il faut alors dans ce cas combattre les propositions allant dans le sens d'un dépassement de cet objectif par un accroissement de la puissance militaire;

2° Si la dissuasion est notre objectif, la stratégie adéquate se résume à : « juste la puissance nécessaire », la recherche de la supériorité devant être combattue;

3° Si la dissuasion doit être utilisée comme « une étape vers un désarmement progressif », alors chaque nouvelle proposition concernant notre système stratégique ou tout changement dans la doctrine stratégique doivent être fixés de manière précise, afin qu'il soit clair qu'ils favorisent bien le contrôle des armes et, par là même, le désarmement. (...)

A la lumière de ces quelques critères généraux, nous nous opposons à certains objectifs spécifiques en matière de dissuasion :

1) l'accumulation d'armes qui sont susceptibles de constituer une invite à l'attaque et par là même accreditent l'idée que les Etats-Unis envisagent de frapper le premier coup avec des armes à puissante capacité meurtrière. Le missile MX pourrait entrer dans cette catégorie;

2) la volonté de favoriser les plans stratégiques qui cherchent à développer les techniques de guerre nucléaire;

3) les propositions qui ont pour effet d'abaisser le seuil nucléaire et d'atténuer la différence entre les armes nucléaires et conventionnelles (...).

Nous recommandons :

1. Le soutien aux accords bilatéraux, immédiats et contrôlables en vue d'arrêter l'expérimentation, la production et le déploiement de nouveaux systèmes stratégiques;

2. Le soutien aux négociations visant à réduire paritairement et profondément les arsenaux des deux superpuissances, particulièrement pour ce qui concerne les systèmes d'armement les plus déstabilisateurs;

3. Le soutien à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires;

4. Le retrait par toutes les parties des armes nucléaires des zones frontalières et le renforcement du contrôle sur les armes nucléaires tactiques pour prévenir une utilisation non maîtrisée. (...)

Les dangers de l'ère nucléaire et les énormes difficultés, auxquelles nous sommes confrontés en nous dirigeant vers un système mieux adapté en matière de sécurité, de stabilité et de justice, exigent que nous dépassions nos conceptions présentes quant à la politique de défense et de sécurité. Dans ce qui suit, nous proposons une série de mesures ayant pour but une politique plus efficace pour préserver la paix dans le monde.

LA PROMOTION DE LA PAIX : PROPOSITIONS ET POLITIQUE (...)

A. LES MESURES SPÉCIFIQUES POUR RÉDUIRE LE DANGER DE GUERRE (...)

Les dangers de la guerre moderne sont spécifiques et visibles; notre enseignement doit être tout aussi spécifique en ce qui concerne les nécessités de la paix. (...)

Face à l'escalade continuelle de la course aux armements, le contrôle, et éventuellement l'élimination des armes nucléaires et d'autres types d'armes doivent s'effectuer en plusieurs directions.

Efforts renforcés pour le contrôle, la réduction et le désarmement : malgré de sérieux efforts commencés avec le plan Baruch et continués avec SALT I et SALT II, les résultats n'ont été que trop limités au regard des risques. Néanmoins il faut continuer les efforts entrepris en ce qui concerne les négociations relatives au contrôle et à la réduction des armes. (...)

Les négociations sur les accords de contrôle des armes, effectuées dans

l'isolement, sans efforts parallèles et persistants pour réduire les tensions politiques qui motivent la fabrication des armements, ne seront pas suffisantes. Les Etats-Unis devraient, par conséquent, avoir une politique continue d'engagement politique maximal avec les gouvernements de ses adversaires potentiels, permettant des discussions répétées et systématiques et des négociations dans les zones de friction. (...)

De plus, les contrôles multilatéraux envisagés dans le traité (traité de non-prolifération des armes nucléaires de 1968) semblent avoir été graduellement relâchés par les Etats qui exportent des matières fissiles pour la production d'énergie. Si ces tendances ne sont pas réfrénées, le traité pourrait finalement perdre de son efficacité symbolique et pratique. Pour cette raison, les Etats-Unis devraient, de concert avec d'autres nations exportatrices de nucléaire, réexaminer sérieusement leur politique et leurs programmes et clarifier leur détermination à appliquer le traité aussi bien dans l'esprit que dans la lettre. (...)

Nous soutenons énergiquement les négociations qui visent à réduire et limiter les forces conventionnelles, et à construire la confiance entre adversaires potentiels, spécialement dans les régions « chaudes ». (...)

La politique de vente d'armes des Etats-Unis s'est accentuée dans la dernière décennie, au moment où il faudrait prendre une direction opposée. Les Etats-Unis devraient renouveler leurs efforts antérieurs pour le développement des contrôles multilatéraux sur les exportations d'armes et devraient à ce propos se montrer prêts à prendre des initiatives indépendantes, soigneusement choisies, pour restreindre le marché des armes. De telles mesures seraient particulièrement appropriées quand les gouvernements acheteurs sont mis en accusation de violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme. (...)

En 1981, la commission de propositions pour une Académie nationale de la paix et de solution aux conflits recommandait l'établissement de l'Académie de la paix des Etats-Unis. La commission estimait que « *la paix est un domaine légitime de formation qui englobe une recherche rigoureuse, un enseignement dirigés vers une spécialisation toute particulière à ce domaine* ». Nous préconisons instamment à tous les citoyens d'appuyer ce type d'enseignement ouvrant la voie à la résolution des conflits et à l'« apprentissage de la paix ». (...)

Nous ne voulons en aucun cas accréditer cette notion de « laisser le monde en état pour la guerre conventionnelle » qui porte, elle aussi, ses propres horreurs. Cependant, il se pourrait bien que certains renforcements de la défense conventionnelle seraient un prix à payer, si vraiment cela pouvait permettre de réduire les probabilités d'une guerre nucléaire. Nous devons réaffirmer de tout notre être, néanmoins, que ce n'est pas seulement la guerre nucléaire qui doit être enrayée mais la guerre elle-même, châtement de l'humanité. L'histoire a démontré qu'une spirale ascendante, même dans le cas d'armes conventionnelles, liée à un accroissement débridé des forces armées, plutôt que de préserver une paix véritable, est le ferment de la guerre.

B. CONSTRUIRE UN MONDE DE PAIX

La prévention de la guerre nucléaire est un impératif moral absolu. (...)

A l'époque du nucléaire c'est dans le règlement des conflits entre Etats et en dernier lieu dans le remplacement des solutions militaires par des solutions négociées qu'on saisira l'importance suprême et la nécessité d'une conception morale et politique du bien commun international. L'absence de structures où de telles questions pourraient être soulevées augmente la responsabilité de chaque Etat. Par une implication de leur vision politique et de leur sagesse morale, les Etats sont appelés à concevoir leur intérêt national au regard de l'intérêt général. (...)

En regardant les choses sous un autre angle on s'aperçoit que là où les Etats-Unis et l'URSS ont des intérêts mutuels, des accords vitaux et importants

peuvent être et ont été négociés. On pourrait donner comme exemple les divers traités sur l'interdiction des expérimentations dans l'espace et sous les mers et les deux accords SALT. (...)

C. L'INTERDÉPENDANCE : DES FAITS A LA POLITIQUE

Alors que la course aux armements attire l'attention générale sur les relations soviéto-américaines, il ne serait pas politiquement sage ni moralement justifié de ne pas tenir compte du contexte international plus large dans lequel se placent ces relations. L'interdépendance du monde entraîne tout un jeu de questions politiques étroitement liées entre elles. Le problème du maintien de la paix à l'époque nucléaire, aussi important soit-il, ne résout ni ne fait disparaître les autres problèmes majeurs de notre temps. Parmi ces problèmes la question fondamentale reste la différence profonde du niveau de vie entre les pays industrialisés (de l'Est et de l'Ouest) et les pays en voie de développement. (...)

C'est précisément au nom de l'aide internationale que l'enseignement du pape a cherché à promouvoir, par la parole et par l'action, des formes multilatérales de coopération envers le tiers monde. La capacité des Etats-Unis à agir au sein de ces institutions multilatérales n'est pas entravée par la politique soviétique. Cependant, les Etats-Unis semblent parfois ne faire que le minimum quand ce n'est pas obstruction aux demandes et aux inquiétudes formulées par les pays en voie de développement près de ces institutions. (...)

Il est absolument nécessaire d'étudier avec attention l'organisation des Nations unies, de reconnaître ses limites et de proposer des changements. Mais à la lumière de l'adhésion continue trouvée dans l'enseignement du pape, nous exhortons les Etats-Unis à jouer un rôle déterminant dans ce sens au sein des Nations unies. La réalité de l'interdépendance des Etats demande de nouvelles structures de coopération. Les Etats-Unis ont aidé à la création des Nations unies; nous devons y retrouver un rôle positif et créateur aujourd'hui. (...)

Si la course aux armements dans toutes ses dimensions n'est pas inversée, les ressources ne pourront plus satisfaire de façon évidente les besoins des hommes dans la plus grande partie du monde, y compris dans notre propre pays. Mais nous savons également que rendre les ressources disponibles d'utilisation rationnelle devrait suivre. Un aspect du processus du raisonnement concernant l'économie du désarmement inclut les possibilités de conversion des industries de défense à d'autres usages. Beaucoup pensent qu'il y a de grandes possibilités en ce domaine s'il y a une volonté politique. Nous disons que la volonté politique à réorienter les ressources vers des besoins humains et à réorganiser les moyens industriels, scientifiques et techniques pour satisfaire ces besoins est partie prenante du défi de l'ère nucléaire. Ceux dont l'existence dépend d'industries susceptibles d'être réorientées sont en droit d'attendre de l'aide pour effectuer ce passage à une reconversion. La dimension économique de la course aux armements est plus large que nous ne pouvons le démontrer ici, mais les questions que nous avons soulevées font partie des questions fondamentales qui se posent à la nation.

L'interdépendance du monde exige de bien comprendre que les questions politiques majeures d'aujourd'hui entraînent une communauté d'intérêt. Si les systèmes commerciaux et monétaires ne sont pas inspirés par les besoins mutuels, ils peuvent être mis en échec. Si la position des droits de l'homme et la promotion des besoins humains sont les laissés-pour-compte de l'arène diplomatique, la stabilité que nous cherchons par l'accroissement des armements pourrait être menacée du fait des droits bafoués et des besoins non satisfaits dans de vastes secteurs du globe. Si les plans futurs sur les réserves des ressources et leur accès, comme c'est le cas dans le droit de la mer, sont ramenés à de simples luttes de pouvoir, nous nous donnons la garantie d'un conflit dans l'avenir. (...)

Quel avenir pour la radio-télévision de service public ?

L'article de Jean-Marie Piemme : « *Monopole et/ou service public : le cas belge* » paru dans la précédente livraison des « Cahiers Marxistes », a manifestement éveillé l'intérêt. Entre autres qualités, cet article avait le mérite de poser le doigt avec insistance sur une question vitale mais difficile, et de ce fait même souvent éludée : l'avenir de la radio-diffusion de service public.

* * *

« La question qui devrait agiter nos débats est la suivante : existe-t-il une possibilité d'alternative au monopole qui maintienne l'acquis du service public et permette de développer cette notion dans ses ultimes possibilités ?

Jean-Marie Piemme invite au débat. Allons-y !

La RTBF et la BRT ne sont plus en situation de monopole, c'est un fait. Le répéter, revient à enfoncer des portes ouvertes. Il n'est donc plus question de « se battre pour une défense inconditionnelle du monopole de la RTBF et de la BRT ».

A côté de la RTBF-BRT, il existe maintenant des radios qui devraient être locales, des télévisions communautaires et la télédistribution qui véhicule les programmes des services publics étrangers et ceux de RTL. Ajoutons à cela, que le gouvernement belge (poussé par le PRL) fait tout pour que RTL fortifie son implantation dans la Communauté française. L'octroi d'un faisceau hertzien est le dernier exemple en date de ces grandes manœuvres.

Il ne s'agit donc plus de préserver un monopole mais bien de garantir une situation hégémonique, non pour les seules RTBF et BRT, mais bien pour le ou les services publics de la radio-télévision. Quelle forme ce service public doit-il prendre ?

LA RADIO LOCALE

Un décret régleme la reconnaissance des radios locales. Ce décret impose aux radios une activité de service public :

« Viser prioritairement la promotion sociale, culturelle, civique et l'éducation permanente », « se consacrer plus particulièrement à l'information et à l'animation locales », « s'adresser à un public limité dans l'espace », « être indépendante d'un groupement professionnel ou politique ».

En outre, un arrêté royal proscrit la publicité commerciale et limite la puissance d'émission.

Jusqu'à présent, décret et arrêté sont très peu respectés et ce par rapport à leurs articles principaux. De la part de stations du genre « Radio Contact » cela n'a rien d'étonnant : ces radios n'ont jamais eu l'intention d'être des services publics; seule la rentabilité commerciale ou politique les motive.

Par contre, d'autres radios locales sont loin de rechercher pareille rentabilité et globalement leur démarche est de type service public. Il nous semble cependant que la raison principale de la transgression généralisée des prescriptions légales est l'absence de moyens mis à la disposition des radios locales par le pouvoir communautaire. C'est cette absence de moyens qui a donné tous les prétextes à « Radio Contact » pour être ce qu'elle est. Mais, c'est aussi l'absence de moyens qui incite des animateurs de radios locales à se tourner (souvent à regret) vers les recettes publicitaires pour subsister.

Un décret qui ne prévoit pas le mode de financement des activités qu'il régleme est un mauvais décret. (1)

LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE

Depuis 1976, des expériences ont lieu en Wallonie. Maintenant, l'exécutif communautaire a l'intention de mettre en discussion un projet de décret qui réglemeta à la fois « la télévision communautaire » et la télédistribution. De ce que l'on en sait, ce projet ferait de la « télévision communautaire » une mini-RTBF dont le conseil d'administration serait composé uniquement de représentants de... partis politiques. Est-ce l'échec de « la radio locale » qui guide la communauté dans ce sens ?

De ce que l'on sait aussi, les télévisions communautaires envisageraient un recours à la publicité comme moyen de financement. Faut-il vraiment en arriver là ?

La télévision est un média dont le rapport qualité/prix est faible : une caméra, un magnétoscope performants ainsi que leur entretien coûtent cher. La lourdeur du média et sa complexité font que le bénévolat est pratiquement exclu.

LE(S) SERVICE(S) PUBLIC(S)

La radio-télévision, qu'elle soit à vocation communautaire (comme

(1) Le PCB avait proposé un décret qui donnait un rôle de service public à la radio locale; il prévoyait les modalités de son financement.

la RTBF) ou locale (les autres) mérite plus que des tâtonnements et des mises en place de « pions » sur l'échiquier politique.

Qui a peur de qui dans cette affaire ?

Pourquoi pas un débat sur la radio-télévision ? Pourquoi ce débat ne se déroulerait-il pas dans un premier temps à la fois à l'intérieur de la radio-télévision et à l'extérieur, parmi les mouvements et associations qui s'intéressent à ces médias ? Dans un deuxième temps au conseil communautaire pour les décrets et les subsides; et au Parlement national pour les lois et les finances communautaires ?

Cette procédure est-elle excessive si l'on a en mémoire que la communauté dispose encore d'une majorité potentiellement progressiste ?

Celle-ci pourrait (devrait), en séparant les aspects éthiques et financiers de la publicité, se prononcer enfin sur le fait qu'elle est oui ou non une nuisance. Et si c'est oui, rechercher d'autres sources de financement pour la radio-télévision.

Alors, dans ce cas, la RTBF, la radio locale et « la télévision communautaire » pourraient fonctionner au sens premier du terme service public. La discussion pourrait aussi s'engager sur le statut que le personnel de « la radio-télévision locale » veut avoir.

Ce premier grand débat serait clos, quand la complémentarité et la forme de collaboration entre les services publics de « la radio-télévision », ainsi que la collaboration entre eux et les producteurs privés seront fixées.

A ce moment peut-être, « la radio-télévision » de service public sera-t-elle hégémonique.

PRENDRE L'ARGENT OÙ IL SE TROUVE POUR INVESTIR

« Il faudrait prévoir une politique globale de subventionnement », dit Jean-Marie Piemme et nous sommes bien d'accord avec lui.

Dans ce cadre-là, il serait peut-être intéressant de voir dans quelle mesure la culture, loin d'être un gouffre à milliards, est déjà le moteur d'un commerce important, source de revenus pour l'Etat central.

D'après nos estimations, et en nous basant sur des chiffres minima, la présence de la radio-télévision dans la communauté francophone rapporte plus de 12 milliards à l'Etat. Le budget actuel de la RTBF n'atteint pas 4,5 milliards (2).

Or, les sondages auprès des auditeurs et téléspectateurs indiquent que près de 50 % d'entre eux regardent ou écoutent la RTBF.

Le public est resté fidèle à la RTBF bien que celle-ci reçoive un budget constamment amputé et que la droite ne cesse de dénigrer. (Les pouvoirs spéciaux n'existent pas dans ce domaine).

Dans ces conditions, est-il déraisonnable d'émettre l'idée qu'étant donné que la culture rapporte, la Communauté française de Belgique se voie ristourner les recettes de la TVA appliquée dans le domaine culturel ? La communauté pourrait alors décider de l'organisation et du

(2) Une étude approfondie du marché de l'audiovisuel serait très intéressante à mener si on sait qu'une TVA de 33 % est perçue dans ce domaine. Cette étude mettrait peut-être en évidence la non-transparence des comptes des électriciens.

financement de toute la radio-télévision en services publics complémentaires, moteurs d'une collaboration avec les industries culturelles privées.

L'argent public serait considéré comme investi dans la fabrication de produits culturels de qualité, donc commercialisables ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette première opération pourrait faire l'objet d'un contrat-programme entre la Communauté et l'Etat.

Enfin, pourquoi ne pas profiter de la dynamique ainsi créée pour envisager aussi des investissements dans les supports technologiques, ceci faisant l'objet d'un accord avec les régions, par exemple ?

Mais pour cela, il faut que la composante progressiste de la communauté en décide et qu'elle organise les relais indispensables au Parlement national.

A lire dans les « C.M. »

Une table ronde sur le thème « *Téledistribution, service public ?* »,
N° 48 - octobre 78

Jean Lemaître : *L'information radiophonique, simple affaire de bon sens ?*
N° 41 - janvier 78

Roger Pierre : *Les radios libres auront-elles droit de cité en Belgique ?*
N° 60 - décembre 79

Texte de la proposition communiste de décret sur les *radios locales*
N° 88 - novembre 80

Jean-Maurice Rosier : *Vous avez dit culture ?* (Idéologie et systèmes de représentation)
N° 82 - mars 80

Roger Pierre : *Offensives contre la RTB*
N° 82 - mars 80

Roger Pierre : *Pourquoi laisser l'audiovisuel aux cultureux ?*
N° 101 - février 81

Rosine Lewin : *M. Gol, les Cahiers marxistes et la radio-télévision*
N° 106 - septembre 82

Jean-Claude BURGELMAN
Stephan DEGREEF (*)

Un divertissement électronique pour tous les goûts ?

Notes sur les structures matérielles et idéologiques des
nouveaux media audiovisuels dans les décennies futures

INTRODUCTION

« Télétexte, viewdata, vidéodisque, satellites de télécommunication. Nous sommes au seuil d'un nouvel ordre de l'information, d'une culture imprégnée par de nombreuses formes nouvelles de communication de masse, allant du réseau de satellites arrosant le monde au vidéodisque, que le citoyen branche sur sa télévision, chez lui. Cette nouvelle culture des media aura des incidences marquantes sur notre mode de vie. Des questions surgissent : nous dirigeons-nous vers une stérile société d'ordinateurs, ou deviendra-t-elle justement plus humaine; serons-nous submergés d'informations; la manipulation saisira-t-elle toutes ses chances à travers les media ou les media entraîneront-ils une prise de conscience plus grande ? ».

(Tiré de la couverture du livre « De Audiovisuele Revolutie », de A. Kooyman, Editions Samson, Alphen a/d Rijn, 1980.)

Toute innovation dans le domaine de la technologie de l'information a inévitablement des répercussions sur les systèmes de communication existants. Cette constatation remet naturellement en question la relation entre les nouveaux développements technologiques et l'état des connaissances dans le domaine de la recherche sociale.

Logiquement, la recherche sociale conséquente doit développer un instrument, qui génère une observation critique, évaluative et vérificatrice des nouvelles technologies de communication au sein d'une structure de société. Malheureusement, la recherche en communication mentionnée ci-dessus n'a pas cours chez nous (Hormis quelques exceptions individuelles — mais il s'agit alors de recherches souvent fragmentaires et bien précises — ou des recherches réalisées par les media eux-mêmes — mais elles sont alors liées trop étroitement à des objectifs propres et qui ont valeur d'alibi).

Cette contribution ne veut pas seulement esquisser les composantes des relations mentionnées plus haut (d'une part : un aperçu des nouveaux développements technologiques, accompagné d'un ensemble d'annotations critiques; d'autre part : le suivi des théories des media qui y font allusion) mais aussi poser

(*) Chercheurs à la V.U.B. (Université flamande de Bruxelles).

une série de questions, et ainsi toucher à la polémique, pour susciter discussions et réactions.

1. VUE D'ENSEMBLE

Au sujet de l'emploi des nouveaux media audiovisuels, beaucoup d'encre a déjà coulé ces dernières années, mais presque toujours avec force superlatifs dans une voie exagérément optimiste ou pessimiste. Celui qui consulte l'éventail de la littérature, voit que cet optimisme peut la plupart du temps être rattaché à la théorie du « global village » de McLuhan, à partir de laquelle la population de la planète peut se ressourcer aux « richesses de la culture », via une image éclatée du monde. Dans les écrits pessimistes (ordinairement sous des signatures « progressistes »), il n'est presque jamais omis de présenter les dangers des manipulations intellectuelles « Orwelliennes », la perspective du « Big Brother », qui se dissimule derrière l'utilisation des nouvelles technologies de communication.

Ces constatations aussi bien optimistes que pessimistes ont, malgré des points de vue différents, une chose en commun : elles rendent malaisée une évaluation critique, à cause des a-priori. Les deux analyses tiennent trop peu en considération que les nouvelles technologies de communication ne peuvent fonctionner au sein d'une société que quand la concordance des valeurs le légitime.

Ceux qui veulent juger les développements futurs dans le domaine audiovisuel doivent tout autant tenir compte de l'utilisation qui en sera faite, surtout dans le cadre de l'accroissement du temps libre. On peut déjà maintenant observer que dans ce processus vont apparaître deux courants.

D'une part, il s'agit d'une *extension du champ d'investigation*, déjà apparente à l'heure actuelle dans l'internationalisation de la vie politique, sociale, économique et aussi culturelle. D'autre part, d'une *réduction du domaine d'action*, parce que les initiatives locales et régionales gagnent en importance. C'est dans le cadre de cette confrontation que l'emploi des nouveaux media audiovisuels doit être inscrit (1).

Le chercheur anglais J. Tunstall, dans son étude de la situation des media au niveau international, aboutit à peu près aux mêmes conclusions, mais présentées de façon plus explicite (2). Il souligne que l'évolution présente et à venir de la communication créera en tout état de cause un renforcement de l'internationalisation de la consommation, de la dépense du temps libre, de l'éducation, de la langue et de la conscience en général. Pour preuve : les industries culturelles réussissent toujours à anticiper sur les développements futurs (dans ce cas : perfectionner encore ou découvrir des technologies de communication) alors que les gouvernements nationaux et les media non commerciaux adoptent une attitude d'attentisme. En contrepartie, Tunstall avance un argument empreint d'optimisme. Vu l'éclatement du monde en petites entités (politique, culturelle et ethnique), il affirme que d'autres tendances dans les media — programme video éducatif, radio locale, télévision par câble, etc... vont bénéficier d'une promotion grâce aux développements d'initiatives à la base et sur une petite échelle au niveau social, culturel et politique.

La polarisation entre l'extension du champ d'investigation et la réduction du domaine d'action va probablement se renforcer. « L'environnement media » se présentera en trois zones. Le palier international, tout d'abord, coloré par une offre fortement commerciale et anglo-américaine. Les pays anglo-saxons ont acquis ces trente dernières années une position dominante dans l'industrie des media, soutenue par un double alibi (du point de vue économique : le mythe de la « libre » concurrence; au plan idéologique : le mythe du « libre » échange d'infor-

1) Voir : Hamelink, C., *Derde Wereld en culturele emancipatie*, 1978, pp. 11-47.

2) Tunstall, J., *The Media are American*, 1977.

mations). Le deuxième niveau concernera l'emploi des media sur une petite échelle, avec une offre très étendue et variée de programmes locaux et régionaux, programmes des minorités idéologiques, philosophiques, ethniques et culturelles, à destination de groupes spécifiques. Le troisième niveau, qui devra continuellement prouver son droit à l'existence (menacé) entre les deux autres, consiste dans l'offre nationale.

Des chercheurs renommés, tels que Schiller aux USA, Tunstall, déjà cité, en Angleterre, Mattelart en France, Piemme en Belgique, Hamelink aux Pays-Bas, Varis en Finlande (3), ont mené des études nombreuses et approfondies sur les structures et l'organisation de l'industrie internationale des media (niveau 1). L'industrie de la communication est contrôlée, dominée pour 3/4 du marché mondial par quelques trusts multinationaux. Le mérite de ces chercheurs fut d'essayer d'analyser de façon subtile et approfondie ce réseau complexe, dans lequel sont de plus en plus entremêlés les intérêts commerciaux et les incidences idéologiques.

Bien que nous puissions faire crédit aux théories de ces chercheurs, nous voudrions cependant les nuancer.

L'industrie internationale des media est structurée et organisée de façon rigide, mais ne constitue pas pour autant un ensemble monolithique. En d'autres termes, il y a encore place pour des « alternatives », c'est-à-dire des media sur une petite échelle (niveau 2).

La vision des media a été, notamment, fort influencée par l'œuvre de l'essayiste allemand Enzensberger. Il prétend que ces media pourraient encourager ou alimenter la participation effective des citoyens aux décisions politiques, sociales et culturelles, car ils favoriseraient l'accès de groupes sociaux à la pratique des media (mais alors plus ou moins déprofessionalisée). Quoique les attentes d'Enzensberger paraissent quelque peu utopiques, il ne faut pas nier, à notre avis, que cette foule d'expériences sur l'emploi des media à une petite échelle a catalysé des processus existants de prise de conscience politique.

Vanter les chances qu'offrent les nouveaux media audiovisuels pour perfectionner la démocratie politique, culturelle et sociétariale peut paraître alléchant mais doit être considéré avec des réserves. Les media « alternatifs » peuvent à coup sûr favoriser le changement, mais en aucun cas toucher aux bases fondamentales des développements de la société.

Avec l'emploi des tout nouveaux media audiovisuels — dans quelque but que ce soit — on ne peut faire abstraction de leur destination globale au sein de la société. L'introduction des « alternatives » doit s'opérer en harmonie avec toute l'émancipation de la société (4).

2. APERÇU DES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES

Les techniques audiovisuelles sont encore en pleine expansion. Le déploiement et l'application des moyens audiovisuels et électroniques présentent bien des facettes; ils ne sont certes pas épuisés.

Nous nous sommes limités à une sélection des technologies qui sont déjà opérationnelles, ou qui le seront à court terme.

3) Voir entre autre :

— Schiller, H.I., *Madison Avenue Imperialism*, dans : *Communication in international politics*, R.L. Merritt (red.), 1972; *Communication and cultural domination*, 1976; *Mass communications and American empire*, 1976.

— Mattelart, A., *Multinationales et systèmes de communication*, 1976; *De l'usage des media en temps de crise*, 1979.

— Varis, T., *The impact of transnational corporations on communication*, Unesco, Working paper 3 HC/76, 1976.

4) Servaes, J., *Naar een bewustzijnsverruimende visie op de bewustzijnsvernuwende industrie*, dans : *Het web der media business*, J. Servaes (red.), 1979, p. 15.

En outre, nous nous sommes basés dans cet aperçu sur des sources diverses, allant du prospectus publicitaire, de la revue spécialisée à l'ouvrage de référence.

Le câble

Le câble fit son apparition à la fin des années quarante, lorsqu'un négociant américain en télévision, de Pennsylvanie, voulut améliorer la réception des signaux TV de ses clients locaux, en plaçant une haute antenne sur une colline. Ensuite, il relia cette antenne aux habitations de ses clients via un câble « coaxial ». Ainsi vit le jour le premier réseau câblé.

L'argument prépondérant pour étendre l'emploi du câble, est sa capacité de diffuser beaucoup plus de programmes qu'il n'était possible au travers de l'éther. Le câble dispose en effet d'une capacité multiple de chaînes. Cette surcapacité peut être utilisée de nombreuses manières, car plus grande est la quantité de canaux possibles, plus grande aussi est la diversité des programmes offerts. En tout cas, en théorie. Car en pratique, on remarque que, malgré l'accroissement progressif des capacités de canaux (et automatiquement donc de la quantité des programmes) l'uniformité des programmes dans leur contenu est attristante. Souvent, le choix d'émissions se réduit à une sélection parmi des programmes de divertissement. Alors que la somme des techniques de communication disponibles augmente sans cesse, le résultat qui en découle, comme un groupe d'experts de l'UNESCO l'a constaté dès 1972, est souvent, en ce qui concerne le contenu des émissions, « unanimité inter-câbles au niveau le plus bas ».

A plus long terme, subsiste provisoirement la question de savoir pour quel type de réseau câblé l'on va opter. La quantité de canaux de programmes du réseau sera déterminée par le choix fait entre réseau « longitudinal » ou réseau « en étoile ». Grâce au réseau longitudinal, tous les programmes sont diffusés simultanément le long des habitations raccordées, et de là, l'abonné fait son choix. En principe, on peut par ce type de réseau recevoir huit programmes radio FM et six programmes TV, mais l'intervention technique peut élever ce nombre à environ 24 canaux. Au moyen du réseau en étoile, la capacité disponible est encore plus grande. L'abonné peut donner lui-même un signal via le câble, et recevoir la chaîne de programmes souhaitée sur demande. Réseaux en étoile double et miniaturisée sont des variantes de ce système, et ont en commun qu'ils ont encore voulu séduire davantage les destinataires grâce à une offre de canaux qui répondent à leurs besoins strictement individuels.

Enfin, il y a encore le « Qube », un système de câbles à deux directions qui est expérimenté depuis six ans dans la ville américaine de Columbus (Etat de Ohio). L'abonné au « Qube » peut, au moyen de son appareil de sélection, non seulement sélectionner le canal souhaité mais aussi faire son choix sur une émission déterminée.

Ce « feedback » est fréquemment utilisé pour des programmes commerciaux, moins régulièrement avec les émissions à contenu politique. Il est exagérément simpliste cependant, selon nous, de considérer ce courant à double voie comme la parfaite illustration de la participation démocratique. Car, lorsque le studio demande aux spectateurs de donner leur avis sur un programme déterminé (par l'intermédiaire d'un coup de pouce sur leur boîte de sélection), cela tient plus d'un sondage classique que d'une véritable forme d'interaction. De plus, les demandes sont exclusivement fixées par le studio. En d'autres mots, on ne recommande pas aux téléspectateurs *comment* ils doivent penser, mais bien : *sur quelles matières* (c'est la fonction « agenda-setting » des media).

Poursuivant notre schéma, nous voudrions relever une série de questions spécifiques, qui peuvent être mises en corrélation avec l'apparition d'une nouvelle culture de l'image. Beaucoup de réalisateurs d'émissions vantent encore aujourd'hui inconditionnellement la diversité de l'offre des réseaux par câbles. D'autres insistent surtout sur les conséquences de « l'encombrement » et de la « saturation », qui rongeraient la capacité de sélection et l'expérience sensorielle des spectateurs. Ce point est illustré par C. Hamelink comme suit : « Ins-

crits dans le rituel de la communication quotidienne, ces fonctions (des nouveaux media) sont caractérisées par l'effacement de la distance entre la réalité intermédiaire et directe. Bien que nous ne soyons informés que sur une sélection de la réalité, on l'aborde comme une information sur LA réalité » (5).

Les professionnels affirment que le câble classique sera remplacé dans le futur par un câble synthétique proportionnellement meilleur marché, qui offre en outre davantage de possibilités de communication, car : est insensible aux perturbations électromagnétiques et les signaux peuvent être reproduits sans l'intervention d'amplificateurs.

Vidéo

Un enregistreur vidéo permet d'enregistrer ou de jouer un programme télévisé au moyen d'une bande magnétique. Ces enregistreurs vidéo ont été lancés sur le marché vers la fin des années soixante. Les experts prévoient pour les décennies suivantes une avance graduelle. Le (mini) enregistreur portable constitue la toute dernière nouveauté au marché vidéo en expansion rapide, et permet en outre de réaliser des enregistrements extérieurs. En épluchant la publicité des grandes sociétés d'électronique, l'on remarque que la production individuelle des enregistrements vidéo et leur emploi « créatif » sont fort encouragés.

Un petit exemple : « Ces films vidéo sont la nouvelle manière de fixer vos moments précieux. Des centaines de milliers vous ont précédé et ont déjà acquis un set vidéo. Muni d'une caméra vidéo, vous serez un véritable régisseur. Vous pouvez faire des expériences, refaire les prises de vue autant que vous voulez, tourner des scènes ultralongues... Bref, presque la qualité d'une équipe de télévision ! » (publicité des appareils JVC).

Télétexte

Le télétexte fait appel à un certain nombre de lignes sur l'écran, non utilisées lors de l'émission d'un programme télé. Via ces lignes inemployées, la chaîne diffuse une série de « pages » d'information (par exemple la météo, les nouvelles, les cotations en Bourse, les résultats sportifs...) qui peuvent être consultées par le récepteur en possession d'un « décodeur » spécialement conçu pour cet emploi. L'offre (limitée) est donc déterminée soit par l'émetteur, soit par la chaîne. Le système fut déjà testé en pratique par la RTBF/BRT. On s'attend à ce que le télétexte soit mis en opération à grande échelle au cours des années 80.

Viewdata

Pour ce qui est des viewdata, la télévision, branchée sur un ou plusieurs ordinateurs, et le téléphone forment un circuit fermé. Si l'on désire obtenir de l'information de ces ordinateurs, il faut composer un numéro de téléphone donné (à l'aide d'un mot codé). Après avoir formulé sa question, l'information sollicitée est affichée après quelque temps à l'écran. La quantité d'informations qu'on peut solliciter est en fait illimitée, parce qu'on passe sans problème d'un ordinateur à un autre. Contrairement au télétexte, l'offre, dans ce cas, ne dépend pas tellement de la chaîne, mais plutôt de la RTT. Or, il est clair que l'emploi futur du télétexte et des viewdata engendre une série de questions épineuses quant à la gestion institutionnelle de ces nouveaux media. S'agit-il des media liés à la diffusion (radio, télévision) ou des media liés à l'édition (presse écrite...) ? Dans le cas des media de diffusion : quelles seront les compensations éventuelles pour la presse écrite qui se trouve déjà dans un état lamentable ? Quelle est la relation entre les formes institutionnelles établies et ces nouveaux media ? La RTBF par exemple emploie le télétexte comme un service et présente régulièrement des offres d'emploi de l'ONEM.

Quelle est la relation entre l'intérêt public et les gains privés ? Comment réagiront les consommateurs-media à l'offre toujours grandissante ?

5) Hamelink, C., *Informatiesamenleving en communicatiebeleid*, dans : *De Audiovisuele Revolutie*, A. Kooyman (red.), 1980, pp. 22-23.

Le vidéodisque

Un disque audiovisuel qu'on peut jouer à la télé ? Voilà pourtant le principe mécanique et optique du vidéodisque. Le système mécanique « balaye » le disque au moyen d'une aiguille parcourant les sillons du disque. Le système optique, pour sa part, permet de « lire » le disque moyennant un rayon-laser inusable. En Belgique, le vidéodisque conquiert lentement le marché et connaîtra un succès croissant à l'avenir.

La télévision « payante »

Avec ce système, les rêves les plus sauvages du consommateur abonné peuvent être satisfaits. Il peut même disposer spécialement pour lui d'un canal libre, aussi longtemps que les émetteurs légalement autorisés diffusent un programme de son choix. Aux Etats-Unis, la télévision « payante » a pris un essor fulgurant, en Europe occidentale cette innovation n'est encore opérationnelle nulle part. Provisoirement, en tout cas, dans l'attente du lancement des satellites de télécommunications, car par l'utilisation combinée du câble et du satellite, on pourra offrir à tous les possesseurs d'une télévision un service de TV payante.

L'avenir s'annonce donc fertile en nouveautés !

Les satellites de communication

On connaît déjà, par les programmes de mondovision, le rôle des satellites : ils ont rendu possible la retransmission à travers le monde du voyage des hommes sur la Lune. Techniquement, le principe du satellite est très simple. L'astronavigateur, qui a bénéficié grandement des fruits de la recherche militaire et industrielle, est capable d'envoyer un satellite partout au-dessus de la surface de la terre. Un tel satellite peut servir de station de relais pour des signaux radio et TV. Vu la hauteur au-dessus de la terre — environ 36.000 km — un champ beaucoup plus vaste (qu'avec une antenne d'émission) peut donc être exploité. Cela signifie qu'avec un satellite de communication toute l'Europe pourrait être « arrosée ».

Le moyen de réception le plus utilisé est l'antenne parabolique. Mais l'utilisateur peut aussi se procurer une antenne de réception personnelle. Ainsi, grâce à l'effet appelé « over-spill » des satellites des pays limitrophes, leurs programmes pourront être reçus sans difficultés.

3. QUELLES ALTERNATIVES DE MEDIA ?

Chaque fois qu'apparaît une nouvelle technologie, cela entraîne généralement un grand nombre de spéculations sur les conséquences sociales de l'application de pareilles technologies dans la vie quotidienne. Il est évident que de nouveaux mass media suscitent dès lors pas mal de théories sur l'emploi alternatif des media, de nouvelles formes de communication inter-humaine, etc...

Nous tentons ci-dessous de vérifier la « faisabilité » de ces alternatives — la mesure dans laquelle elles s'avèrent réalisables au sein de notre société — et leur validité — découvrir ce qu'elles ont de vraiment alternatif.

Il va de soi que cette vérification se bornera au stade spéculatif, puisque du matériel empirique dans ce domaine est à peine disponible (6).

Clarifions avant tout notre point de vue.

Dans la science (critique) des communications, l'on part du principe que, ce que produisent les media (donc : leur output) et la fonction que remplissent ces media dans une société existante, sont en grande partie le résultat des rapports de force se manifestant aux niveaux économique, politique et socio-culturel (7).

6) En ce qui concerne la Belgique, l'attention des partis à ce sujet n'est pas très éveillée. Le premier texte que nous avons retrouvé est celui de Inberg, H., *Pour une politique de l'audiovisuel*, dans : *Socialisme*, 1980, n° 157, pp. 9-28. Depuis lors en région francophone l'on attache un intérêt toujours grandissant à cette problématique (voir par exemple la revue « Vidéodoc »).

7) Pour une analyse de la fonction de légitimation de la presse, voir : Verstraeten, H., *Pers en macht*, 1979.

Les différences perceptibles malgré tout entre les différents media (p.e. dans le journal) se situent dès lors dans les limites de la non-mise en cause de l'ordre social existant. Ces limites sont soit minimales (p.e. « De Standaard » par rapport à « Het Nieuwsblad ») soit énormes (« De Standaard » par rapport à « De Morgen »), pour autant que la continuité du système capitaliste ne soit pas mise en jeu. Si l'on traduit cela en termes politiques : quelques anarchistes, oui d'accord, c'est même favorable à l'image de la démocratie — mais une anarchie massive, ah non ! C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il faut situer les discussions sur les alternatives de media.

Dans ce cadre se profilent apparemment trois directions. Et chacune d'entre elles s'est fixé pour but d'élargir la conscience de l'individu et/ou de la masse.

Modifications dans les structures des media existants

Il est remarquable que la Finlande soit le premier pays à entamer de telles expériences (8). Ainsi a été réalisée — au cours de la période 1965-1970 — l'expérience de créer en supprimant les faits divers, davantage d'espace pour l'interprétation du contexte, de l'information de fond, augmentant la compréhension des nouvelles. Ainsi pourrait-on parer à la baisse du taux d'écoute, causée par la suppression des nouvelles sensationnelles.

Depuis lors, divers plans semblables ont été proposés. Entre autres deux journalistes de la BBC qui voulaient porter la durée des nouvelles télévisées à 60 minutes, où seraient traités maximum un à trois sujets.

P. Schlesinger, un expert britannique en media, a fait quelques remarques mordantes à l'égard de ces propositions (9). Tout d'abord, il affirme que l'on part dans ce contexte toujours de la prémisse que les media concernés sont pre-neurs. Or, pour la BBC p.e., cela se réduisait à un espoir vain. Divers dossiers de la hiérarchie de la BBC ont démontré que la direction de cette chaîne préconise sans réserve la « relation du fait brut ». Pas nécessairement parce qu'on s'oppose à plus d'analyses ou d'explications, mais parce que ce dernier type de nouvelles — s'il se veut conséquent — doit inévitablement diffuser l'information que la bourgeoisie n'aime pas.

D'autre part, nous devons constater que, si l'on entend pousser des changements dans les structures des media, l'on a besoin du soutien politique externe, rien que pour rendre négociables pareilles propositions. Le compte rendu du gouvernement britannique, le rapport dit Annan, est très clair sur ce point : des informations télévisées qui reflètent des opinions sont exclues. Notons toutefois que ces informations sont mises sur le même pied que les nouvelles critiques.

Finalement, l'on oublie également que le contexte structurel de la production de l'information — la dépendance des grandes agences de presse, les limites des budgets à employer, la pression de la date limite, etc. — constituent un facteur primordial qui ne changera pas en portant la durée du journal à 60 minutes. A vrai dire, l'on pourrait même affirmer qu'un allongement du journal permet uniquement de débiter davantage d'informations superficielles. Rien que parce que la plupart des politiciens resteront fidèles au crédo : « séparer les faits du commentaire ».

Au cas où un tel changement est quand même opéré, il reste à savoir si la masse en profitera. Diverses études démontrent que plus grande est l'offre d'information, plus celle-ci est recueillie par une élite mais moins elle atteint les masses. Autrement dit : tout le monde ne lit pas « Le Monde ».

8) Noordenstreng, K., *Policy for newstransmission*, dans : Educational Broadcast Review, 1971, pp. 386-405.

9) Schlesinger, P., *Putting reality together. BBC news*, 1979, pp. 244-272.

Utopies ou les « philosophes » des media

Au lieu de chercher à modifier les structures des media données, les « philosophes » des media, assez influents au sein des milieux académiques, optent pour un changement total, tant au niveau de l'offre de l'information qu'au niveau de la relation entre medium et public. Ce qui les distingue également des autres est leur invraisemblable caractère utopique. F. Forest, par exemple, un artiste-vidéo aux intérêts politiques, formule dans cette optique un certain nombre d'alternatives qui reviennent chaque fois à des généralisations vers le public de l'art communicatif (d'avant-garde) à un instrument politique élargissant notre conscience (10). Il s'agit en d'autres termes d'une prise de position situationniste. Celle-ci est surtout caractérisée par une méconnaissance totale des réalités sociales. Ainsi, des mètres entiers de panneaux publicitaires parisiens furent tapissés de papier blanc pour ainsi donner l'occasion au public de s'exprimer sur n'importe quel sujet. Malgré cette idée brillante, les résultats furent pratiquement nuls. Pourquoi le citoyen donnerait-il tout à coup son avis, alors qu'on ne le lui a jamais demandé ? Et si on le demande, on n'en tient quand même pas compte.

Comme deuxième porte-parole de ce groupe l'on peut citer le nom de H.M. Enzensberger (11). Ses pensées de base axées sur la théorie radio de B. Brecht sont assez connues : les media audiovisuels, au lieu d'être un appareil de communication qui diffuse des messages tout prêts, doit devenir un appareil de communication entre les différents membres d'une société. Puisque l'état actuel de l'évolution technologique permet la réalisation de ce principe feedback, Enzensberger considérerait le problème résolu, ce qui est une erreur (assez dogmatique), basée sur l'idée que la technologie permet de réaliser automatiquement le socialisme. Enzensberger pourra cependant se libérer de ce moment idéaliste.

De telles philosophies soulèvent deux questions assez évidentes. Premièrement, la question de savoir dans quelle mesure de tels « îlots » s'avèrent réalisables. Il s'agit là d'une question assez rhétorique, à situer au niveau de la discussion de la (non)-réalisation de l'art socialiste au sein d'une société capitaliste. Une deuxième question, plus importante, est comment fonctionnera le mécanisme de la récupération politique/économique.

Ainsi, P. Flichy démontre qu'un emploi émancipateur des media ne fut jamais réalisé à cause des impératifs essentiellement économiques (12). Et cela ne date pas des derniers vingt ans, mais vaut pour tout travail technologique offrant la possibilité potentielle d'un emploi « alternatif ». Les premiers gramophones par exemple pouvaient aussi bien enregistrer que diffuser les messages. Or, les impératifs du capitalisme n'ont pas tardé à s'imposer. A cause de la recherche d'une maximalisation des bénéfices, on enleva au gramophone la fonction d'enregistreur, ce qui entraîna par conséquent la production de disques. Ainsi, cette société a créé un double marché : l'appareillage et les disques. Au niveau politique, il s'ensuivit que la relation (passive) entre récepteur et message ne fut aucunement modifiée. Aussi la récupération n'est-elle certes pas la conséquence de tel ou tel complot mais plutôt des lois de l'offre et de la demande.

Nouveaux media et idéologie

Ce qui est caractéristique pour ce groupe est qu'on entend établir un circuit de communication alternatif à l'aide des nouveaux media, rompre la relation rectiligne émetteur-récepteur et surtout accentuer l'information.

C'est incontestablement ce groupe-là qui, de nos jours, a le verbe haut au

10) Forest, F., *Art Sociologique*, 1975.

11) Enzensberger, H.M., *Bouwstenen voor een mediabeleid*, Katernen 5, 1979.

12) Flichy, P., *Les industries de l'imaginaire*, 1980.

sein du débat sur les media, à tel point qu'on peut parler d'une idéologie audiovisuelle. A cet égard, Flichy remarque à juste titre que l'origine de ce « boom » doit être située à la fin des années soixante et qu'il ne se développera pleinement qu'à la fin des années septante (13). Ce phénomène correspond en outre à un glissement dans le discernement des oppositions et des luttes sociales du niveau de la sous-structure à celui de la superstructure. Autrement dit, une « culturalisation » de la lutte des classes où les nouveaux media audiovisuels sont considérés comme l'adjuvant par excellence du bouleversement social. Cela explique en même temps les affinités de ce groupe avec Althusser.

Quelle est en fait la valeur de l'idéologie des nouveaux media ? Une première question qui s'impose est de savoir si l'élaboration initiale de telles expériences s'exprime également dans sa réalisation. Si l'on analyse p.e. quelques expériences relatives à la radiodiffusion démocratique locale (14) celles-ci ne réussissent que là où les participants, gardant leur rôle de récepteurs, sont confrontés à des problèmes locaux spécifiques. Au cas où ces problèmes sont résolus d'une façon quelconque, la fonction même de la radiodiffusion locale disparaît. Ceci implique que les radiodiffusions locales sont liées au lieu, au temps et au problème et ne semblent donc répondre à aucune nécessité spécifique ou permanente, existant dans cet ordre social. Et puisque la radiodiffusion s'arrête là où doivent être prises les décisions réelles (on peut filmer le conseil communal mais on ne peut pas voter), il nous semble que la radiodiffusion locale peut s'avérer un instrument de management très habile pour des leaders locaux. Une forme plus subtile de tolérance répressive ?

Ce qui précède évoque immédiatement une deuxième question : qui va contrôler quoi (au niveau politique) ? Il est vrai que de telles initiatives coûtent une belle somme d'argent. Rien qu'une radio libre assez modeste a déjà besoin de la bagatelle de 300.000 F pour pouvoir démarrer. Cette somme s'élève à un million pour la télé locale. Et l'on atteint des chiffres astronomiques si l'on veut modifier la relation émetteur-récepteur car ce changement de cap implique l'installation de studios mobiles, la création de possibilités de « respons » pour le téléspectateur chez lui, etc.

L'on peut remédier de deux façons à ces charges financières : soit la « sponsorship » avec des capitaux commerciaux, avec toutes les conséquences évidentes qui s'ensuivent, soit via les autorités. Ceci est p.e. le cas pour la Närradio suédoise. Le gouvernement suédois fournit l'infrastructure technique indispensable, à raison de 60.000 F par an. De cette façon, les autorités exercent dès lors un contrôle (indirect) sur les locataires de cette infrastructure et les objectifs de ces derniers. En outre, ce gouvernement, conforme à la logique économique, peut jouer le rôle du propriétaire des moyens de production et aussi s'approprier certains privilèges — ce qui se passe d'ailleurs : la Närradio doit se tenir à ce que la loi de radiodiffusion prescrit à la radiodiffusion publique suédoise : n'est-ce pas un merveilleux exemple de récupération politique ?

D'autre part, une attitude laisser-aller ne s'avère pas non plus idéale. L'aventure italienne fut assez instructive. Quand, en 1976, l'ether fut libéré entièrement, furent créées des centaines de petites radiodiffusions. Or, ces dernières furent vite accaparées ou entièrement commercialisées par la Democrazia Christiana. Les émetteurs alternatifs, par contre, furent tout simplement effacés par le gouvernement.

C'est de façon analogue que les autres nouveaux media audiovisuels sont mis dans le circuit.

Ainsi, l'on arrive au noyau du problème, à savoir comment les innovations audiovisuelles bénéficieront en première instance aux groupes au pouvoir ou

13) idem, *L'ombre des industriels*, dans : *Libres antennes, écrans sauvages*, Autrement dit, 1979, pp. 49-54.

14) Koepel 5, *De kleine TV*, 1979.

aux coalitions de pouvoir existantes, sans contrôle aucun et sans que les possibilités émancipatrices de l'appareil soient utilisées.

Reste encore à approfondir une troisième question : de quelle façon l'économie va-t-elle marquer de son empreinte (décisive) l'évolution et l'avenir des media audiovisuels ?

A cet égard, Flichy, sur base de son examen empirique, demande : « L'audiovisuel n'est-il pas susceptible de donner la parole à tous (même si l'expérience montre que cela revient à la donner à ceux qui l'ont déjà) ou de continuer une diffusion centralisée du même monologue ? » (15).

L'analyse politico-économique des media démontre qu'on préconise toujours la deuxième option. Les expériences actuelles avec les nouveaux media audiovisuels peuvent dès lors être considérées comme une phase dans le processus de production diminuant les risques d'un nouvel investissement. Autrement dit, il s'agit de trouver aussi vite et aussi bon marché que possible — par le biais des artistes ou « travailleurs de base » — les appareils qu'on peut commercialiser optimalement et qui cadrent avec le modèle de la communication rectiligne. Ainsi p.e., la vidéo a ouvert des utilisations émancipatrices jusqu'à présent inouïes, mais s'est très vite dégradée au niveau d'un appareil pour enregistrer des images toutes faites; en même temps l'industrie de communication soit se pourvoyait d'un écoulement doublé de p.e. ses films (d'abord dans les cinémas et puis en cassette-vidéo), soit allait ouvrir des marchés entièrement neufs (p.e. les films porno sur cassettes). Bref, les nouveaux media trouvent surtout leur application dans les domaines où leur objectif initial n'est pas présent. Et maintenant qu'un nouveau satellite permettra à RTL de diffuser ses « shows Martini » de par le monde, l'on peut se demander si la vraie industrie culturelle ne doit pas être encore lancée...

15) Flichy, P., *Les industries de l'imaginaire*, op. cit., p. 10.



Karl Marx est mort en 1883
Cent ans après, sa pensée est au cœur de débats passionnés,
d'actions en prise sur l'Histoire

**A paraître prochainement :
un numéro spécial Marx**

*avec des contributions de Robert Devleeshouwer, Michel De Vroey,
Jean-Pierre De Waele, François Houtart, Pierre Joye, Marcel Liebman,
Ernest Mandel, Jacques Nages, Claude Renard, Jules Verheist*

ABONNEZ-VOUS AUX CAHIERS MARXISTES

EN DIAGONALE

PCI : « S'EMPARER DE L'ALTERNATIVE DANS LES LUTTES POLITIQUES »

Il n'est pas aisé de résumer les quatre jours de débats animés du congrès, le 16^e, que le Parti communiste italien vient de tenir à Milan en présence de très nombreux invités et de plus de mille délégués. La presse mondiale s'en est fait l'écho; elle paraissait s'attendre à un affrontement sur les questions internationales et le jugement porté sur le socialisme réalisé.

En fait, le congrès a avant tout démontré l'ancrage du PCI dans la réalité italienne et l'impact de ses propositions politiques dans la vie du pays.

Selon une tradition déjà ancienne, les représentants des autres partis participent activement aux travaux. Cela donne de la vivacité aux débats et entraîne des réactions immédiates. Le président du Parlement européen, Piet Danckaert s'est inscrit dans cette optique en soulignant l'intérêt du travail des communistes italiens dans l'assemblée qu'il préside. Il a souhaité l'union des forces de gauche pour construire une Europe nouvelle. Le salut du président de la République, S. Pertini, soulignant la contribution du PCI à l'édification de la république, dépassait lui aussi le cadre des politesses de congrès.

C'est essentiellement de l'alternative démocratique que les assises du PCI ont discuté. Un long débat qui comporte des accents divers, un éventail de positions qui sans se diviser en affrontements l'enrichissent, la précisent et parfois l'interprètent dans des modulations subtiles.

En formulant cette alternative, le PCI a certainement confirmé l'abandon de la politique de solidarité nationale développée après l'assassinat d'Aldo Moro, sans rejeter pour autant l'élaboration passée du compromis historique. Mais l'interprétation réductrice qui en faisait une alliance politique avec la Démocratie Chrétienne (DC) est écartée. Il s'agit de réaliser une entente entre la gauche et les autres forces démocratiques pour offrir une alternative à la DC et à son système de pouvoir qui dominent la vie politique italienne depuis 1947. Cette proposition s'accompagne d'un refus de la polarisation de la vie politique entre DC et PCI et de la recherche du dialogue avec les composantes chrétiennes de la société sans médiation de la DC.

La main tendue aux socialistes n'empêche point l'expression de critiques vives sur leur pratique actuelle d'alliance et de gouvernement avec la DC. Enrico Berlinguer a souhaité « un effort nécessaire et plus vigoureux de part et d'autre en vue d'une amélioration des rapports. L'interlocuteur principal de la proposition d'alternative démocratique est le PSI, même si celui-ci n'a pas encore fait son choix et semble maintenir ouvertes d'autres possibilités ». L'avenir lui paraît dépendre dans une large mesure du développement de la collaboration entre les deux partis. Et l'interrogation s'est faite précise : « un choix plus clair des

socialistes italiens aiderait au développement de la perspective, à sa concrétisation ». B. Craxi, le principal dirigeant du PSI, a réagi à la tribune du congrès dès le deuxième jour des travaux. Sans s'avancer très concrètement il est vrai, mais sans fermer la porte. Il a souhaité de meilleurs rapports, une meilleure communicabilité entre les deux forces. La situation est d'autant plus mouvante que personne n'est venu défendre au congrès le cadre politique actuel et que des élections sont en vue.

La proposition d'alternative apparaît donc non comme une simple formule de gouvernement, mais comme une perspective qui vise à modifier le cadre politique. Elle changerait toutes les forces politiques en cause, pour pratiquer une politique transformatrice socialiste, sérieuse et cohérente. Comme le soulignait un dirigeant en vue du PCI, A. Reichlin, « le PCI est à un seuil : il ne se présente plus seulement comme une grande force démocratique, mais comme une force réformatrice et de gouvernement ».

L'alternative s'accompagne dès lors d'une réflexion en profondeur sur la société italienne. Comment passer d'une politique de redistribution de surplus à des stratégies capables d'orienter la croissance dans un sens qualitativement nouveau ? En tout cas pas avec la DC !

Changer les gouvernants, c'est aussi changer les gouvernés, leurs conditions sociales; accorder une importance aux luttes nouvelles, au mouvement de libération de la femme. Si la perspective n'est point immédiate dans son expression institutionnelle, il faut s'en emparer tout de suite dans les luttes politiques, même si un programme complet n'existe pas encore.

Cette alternative prend en compte l'exigence de moralisation de l'Etat, des luttes contre la consommation aveugle, les servitudes de la société contemporaine. Ainsi se trouvent posés les rapports entre morale, culture et politique.

Sous cet angle, malgré les spécificités de la situation italienne, la gauche européenne peut trouver dans le congrès du PCI des éléments de réflexion stimulante, des remises en cause de schémas traditionnels, des propositions. On y trouve une nouvelle élaboration des problèmes du socialisme et des rapports avec le mouvement ouvrier international. A cet égard, la discussion a confirmé les orientations du PCI et E. Berlinguer a rappelé, en parlant des pays socialistes, « que beaucoup d'entre eux présentent des signes de crise sur le plan économique et dans les relations entre Etat et citoyens ». Ce jugement avancé sur un ton mesuré, s'accompagne dans le débat de la constatation de l'épuisement de la dynamique, de « la force propulsive » du socialisme réalisé.

Perçu comme un déchirement par les opposants, dont le principal porte-parole est et reste A. Cossuta, le constat a reçu une large confirmation. Les divergences avaient sans doute été gonflées par les commentateurs au-delà de leur importance réelle. Sur ces questions en effet, le PCI recueille les fruits de plusieurs années de réflexion persévérante et les désaccords n'empêchent pas la poursuite d'une élaboration commune; ainsi Cossuta est réélu au Comité central.

D'ailleurs, les jugements sévères portés sur certains aspects de la politique de l'URSS ne débouchent point sur les ruptures bruyantes

que certains souhaitent. Au congrès du PCI participaient des délégations de tous les pays socialistes, sauf l'Albanie, de nombreux pays du tiers monde, mais aussi de pays européens, de partis communistes et socialistes (notamment le PS de chez nous).

Sur les thèmes internationaux, le PCI se propose de participer aux manifestations à Genève pour peser sur les négociations entre les deux grands en luttant pour le gel des armements et leur réduction.

Concluons ces notes en rappelant que le congrès était l'aboutissement d'un très large débat interne — « sans précédent », comme le remarquait le correspondant du journal « Le Soir ». Pas moins de 596 amendements au projet de résolution sont arrivés au congrès, témoins d'un réel bouillonnement d'idées. Il en est notamment ressorti une exigence de plus grande démocratie interne, de transparence des décisions. Ainsi, si le vote secret a été écarté comme règle absolue lors de l'élection des directions, alors qu'il est de pratique constante chez nous, le PCI a décidé de procéder lors des modifications d'orientation ou des discussions au sein de la direction, à de plus larges consultations des organismes élus et des organisations de base. Ce n'est sans doute pas le moindre intérêt des décisions du congrès.

Jacques MOINS.

PRENDRE LA TEMPÉRATURE DU MARXISME

En cette année du centième anniversaire de la mort de Marx (décédé le 14 mars 1883), on suivra avec intérêt et curiosité les diverses évocations de l'apport à l'humanité du penseur le plus fécond de l'époque contemporaine.

Nul doute qu'il y aura des éloges figés d'académisme, nul doute que ce centième anniversaire sera ainsi l'occasion d'échanges fructueux autour de la pensée la plus contestée mais la plus agissante de notre temps.

Le colloque organisé à Paris les 20, 21 et 22 janvier derniers par l'Institut de recherches marxistes (IRM) sur le thème « Le marxisme et la libération humaine » apparaît comme faisant partie des événements importants et significatifs de cette année Marx.

Eviter la messe anniversaire, les démonstrations de type incantatoire et déductif de la viabilité actuelle du marxisme, semble avoir été, en creux, un des soucis de l'IRM. En creux, parce qu'il y avait au départ une demande précise. Comme le soulignait en effet Francette Lazard, directrice de l'IRM et membre du Bureau politique du Parti communiste français, les chercheurs français rencontrent dans leurs études des problèmes de portée théorique générale. Ils souhaitent en conséquence confronter leurs travaux aux interrogations et résultats étrangers, cette confrontation étant conçue comme un moment de la recherche elle-même.

A la Porte de Bagnolet, ils étaient une centaine, économistes, historiens, sociologues, philosophes venus de trente-quatre pays à intervenir, chaque fois en l'espace de quinze minutes, sur les quatre grands thèmes proposés au départ par l'IRM.

Cette « diagonale », en passant inévitablement sous silence une série de contributions, vise surtout à mettre en évidence l'atmosphère des travaux du colloque et la portée qu'on peut lui espérer.

Confronter les vues théoriques sur les problèmes urgents et prendre ainsi la température du marxisme, tel était le ton donné dès les premières interventions. « La crise du mode de production capitaliste et la nouvelle croissance » fut le premier thème proposé aux participants.

Analysant la crise comme celle d'un certain type de croissance technologique, fondé sur l'accumulation de travail mort au détriment du travail vivant, Roger Martelli (IRM) soulignait les aspects nationaux de la crise. Il faisait également remarquer que les interrogations posées par la crise, relatives notamment au mouvement des forces productives, aux luttes et à la transformation des rapports sociaux ne sont rien d'autre que l'équivalent, sous une forme renouvelée, de la question ancienne posée à Marx et fondatrice de sa démarche historico-critique. Parmi les éléments de réponse à la crise, Paul Boccara (IRM) eut l'occasion d'évoquer les instruments scientifiques mis au point par les chercheurs français et relatifs aux nouveaux critères de gestion, accordant la priorité à l'efficacité sociale et au développement de la plus importante des forces productives, l'être humain, comme le soulignait un autre intervenant.

Au cours de ce premier tour d'horizon, André Leisewitz pour l'homologue ouest-allemand de l'IRM, montra en quoi l'éclatement du modèle allemand de croissance, fondé sur la croissance limitée des salaires et de la production et l'essor de la productivité bouleversait les traditions syndicales de cogestion et appelait à un renouvellement et à un élargissement des revendications des travailleurs.

L'intervention de Makoto Ajisaka fut peut-être parmi les plus riches. En rappelant le cas du Japon, passé en quelques décades du féodalisme au capitalisme monopoliste d'Etat dans la dépendance de la technologie et des capitaux américains, il mettait clairement en évidence une des caractéristiques principales de la crise : l'inadéquation entre les possibilités nouvelles de production, de satisfaction des besoins et de transformation du travail (rapports entre travail intellectuel et travail manuel) et d'autre part le pouvoir confisqué, la non-satisfaction des besoins. « En même temps, les travailleurs sont aussi exposés à une compétition de plus en plus aiguë pour leur existence, et sont confrontés à la crise sous son aspect de désintégration de la nature humaine ». Le professeur Iwasaka souligna par ailleurs que la croissance japonaise est substantiellement fondée sur la production d'armements, et mit en exergue les formes modernes de paupérisation : la question du logement, étudiée en son temps par Marx, aujourd'hui posée sous les formes de la pollution de l'environnement, de l'urbanisation sauvage. Il qualifiait encore la production d'armes nucléaires de forme suprême d'aliénation, en ce qu'elle contient la possibilité d'un anéantissement.

L'élargissement des revendications des travailleurs à tous les secteurs de la vie sociale figure certainement parmi les données les plus clairement perçues au cours du colloque de l'IRM. V. Zagladine et I. Frolov dans leur rapport consacré au deuxième thème « Crise du mode de production et nouveau développement des hommes » citaient ces

propos de Gus Hall, secrétaire du Parti communiste américain : « La conscience de millions de gens du monde capitaliste s'empare de nouveaux critères pour juger les deux systèmes mondiaux. Sans se limiter à des confrontations superficielles, aux indices de la croissance industrielle... on met aujourd'hui dans la balance tout ce qui a trait à la qualité de la vie... l'échelle d'évaluation s'est considérablement étendue. Elle inclut tout le spectre des valeurs humaines, leur signification relative qui se définit par les lois internes de chaque système, sans oublier les conceptions morales, culturelles et philosophiques qui leur sont inhérentes... ».

Transformation des revendications portées par un nombre croissant de personnes bien au-delà du lieu de travail, mais aussi interrogation renouvelée à l'axe central du marxisme, celui du développement de l'homme compris comme être social, « aune et référence suprême des accomplissements historiques » (rapport Frolov-Zagladine). Ce deuxième thème, aux implications théoriques et pratiques évidentes, suscita les interventions les plus nombreuses, les plus passionnées, les plus novatrices comme les plus classiques. On en retiendra l'enjeu formulé dans ces termes par Yves Clot, psychologue français : « ... Le sens de la vie fait question. Cela concerne au premier chef la classe ouvrière, les femmes et les jeunes... L'enjeu est au fond de savoir si la progression des autonomies, le recul des dépendances... seront versées au profit de l'appropriation de masse de l'intelligence générale de la production et de sa transformation ou si elles se contenteront de « bribes » de la vie sociale et individuelle, du repli sur un horizon subordonné au morcellement capitaliste ».

Tandis qu'un délégué du Bénin rappelait le retard en matière d'émancipation de l'homme dû au colonialisme et au néo-colonialisme, Antoine Casanova (IRM) posait la question du surgissement de nouvelles formes plus individuelles d'existence méritant une approche marxiste nouvelle, centrée sur l'étude des biographies. Erich Hahn (RDA) de son côté insistait sur la démocratie, l'essor des subjectivités comme conditions nécessaires au développement socialiste. Invité avec A. De Coninck pour la Belgique, Jean-Pierre De Waele stigmatisait l'échec de la psychologie et pointait les conditions nécessaires pour une psychologie efficace et proche des êtres.

Dépasant la perception d'un marxisme négateur de l'individu comme catégorie à penser, tous auraient pu reprendre cet aphorisme du délégué finlandais « Nous devons rendre l'humanisme plus politique et la politique plus humaine », exprimé au terme d'un exposé consacré à la prise en compte des aspirations pacifistes et écologistes.

« La crise nationale et les problèmes d'un nouvel ordre international » ne suscita pas moins d'intérêt. Ce concept à enrichir et à préciser est né de relations entre Etats, de la prise de conscience de tous intérêts réciproques, et cela au sein d'un processus d'érosion du monde partagé en deux blocs, comme le faisait remarquer l'IRM. Si d'aucuns soulignaient le rôle d'aménagement des zones de profit, de la division internationale du travail confié aux institutions supranationales telles le Fonds monétaire international, Daniel Debatisse de l'IRM montrait l'importance d'une étude de la convergence des luttes et de leurs particularités nationales et précisait encore : « Si le nouvel ordre internatio-

nal ne s'identifie pas à la marche au socialisme, il en est inséparable et il y contribue ».

Parmi les exposés relatifs à ce thème, l'approche des mouvements de libération arabes par Hassan Hamdan (Liban) apportait notamment une analyse claire de l'échec des bourgeoisies nationales dans la conquête d'une réelle indépendance. Leur incapacité et leur manque de volonté de remettre en cause le rapport de dépendance néo-colonial explique au premier degré cette faillite historique. De plus, comment les bourgeoisies nationales pourraient-elles efficacement diriger ces mouvements, puisqu'ils constituent objectivement un des processus particuliers de marche vers le socialisme ? Avec justesse et sans triomphalisme, Hassan Hamdan rappelait l'urgence pour l'approche marxiste des problèmes arabes d'offrir une alternative idéologique aux théories islamiques médiévales, réactivées aujourd'hui en faveur d'un antioccidentalisme sans intérêt.

Au terme de ce colloque, on a bien l'impression d'une triple réussite.

Évitant l'éloge académique, ces travaux ont également évité les affrontements sur des problématiques nécessaires, mais d'ordre plus précisément politique, telles que « marxisme » ou « marxisme-léninisme », bien que l'on en ait cependant entendu l'écho assourdi.

Cette rencontre semble aussi fournir la preuve qu'« en mariant la sérénité de l'héritier à l'inquiétude du chercheur » (Lucien Sève - IRM), les marxistes soient capables de se laisser imprégner de nouvelles questions et d'élargir l'éventail des instruments méthodologiques du matérialisme historique et dialectique. Le colloque aurait ainsi démontré la validité du marxisme, dans son aptitude à s'emparer du réel en vue de sa transformation, la diversité et la nouveauté des approches offrant le gage d'une authentique vitalité du marxisme.

C'est ainsi que le quatrième thème « Singularité et universalité du marxisme », s'il fit l'objet d'interventions moins nombreuses, n'en apparut pas moins comme une donnée de fait à l'échelle de la planète. En témoignaient particulièrement la présence de chercheurs originaires des pays africains d'orientation socialiste (Bénin, République populaire du Congo, Ethiopie) et plus largement du tiers monde (Salvador, Argentine, Chine, Vietnam, etc.).

Enfin, par la voix de l'IRM, du délégué espagnol Sandoval et des Soviétiques, s'imposa la conscience de ce que le marxisme, loin d'être la propriété d'un parti ou d'une école, ressort du patrimoine de l'humanité et qu'il appartient donc à tous de l'enrichir. La perspective de forums pluralistes, souhaitée par l'IRM, projetait ainsi son ombre réjouissante à Bagnolet.

Françoise NICE.

N.B. L'IRM annonce encore, pour l'année Marx, une rencontre nationale consacrée au travail ainsi qu'un colloque consacré aux « Pays du socialisme existant ».

LE PAPE ET L'AMÉRIQUE LATINE

Jean-Paul II n'avait pas encore quitté le Vatican pour l'Amérique centrale que déjà on se demandait à quoi pouvait servir son voyage là-bas — trop ambitieux, trop bref, trop raccolleur. La question demeure au terme du périple qui a mené le pape dans huit pays en huit jours. Il n'y a heureusement pas eu de nouvel attentat contre sa personne. Mais pourquoi cette coûteuse volonté de s'exposer au péril, pourquoi cet acharnement immodeste à croire que sa parole allait apaiser les passions et les tensions dans ces pays épuisés par le pillage impérialiste et soumis (ou menacés par) de pesantes et meurtrières interventions des Etats-Unis ?

« Saint Père, nous n'avons pas besoin d'idées étrangères pour nous opposer à un système qui engendre la mort. C'est la faim, la maladie, le manque de droits élémentaires pour vivre dignement qui nous poussent à chercher une solution à notre triste situation », a écrit à Jean-Paul II le comité Justice et paix du Guatemala.

« Le problème de notre pays n'est pas l'athéisme, mais l'idolâtrie. Il y a une minorité privilégiée qui se dit chrétienne mais qui a pour dieux l'argent et le pouvoir. Notre problème, ce n'est pas le danger du communisme mais la réalité d'un système rendant un culte à la propriété privée et au capital, au point d'en faire des idoles intouchables : pour ces personnes, l'argent est plus important que la vie des hommes », ont écrit les communautés chrétiennes d'El Salvador au pape avant son arrivée.

« Le vrai danger politique au Nicaragua n'est pas une soviétisation du pays, car l'URSS n'a ni les moyens ni le désir de s'installer dans la région. Il apparaît être davantage dans une possibilité de radicalisation du système politique dans la soumission à une idéologie qui refuserait toute pratique pluraliste », notait le jésuite de Charentenay, de l'Institut catholique de Paris, dans « La Croix » du 4 mars.

Partout où il est passé, Jean-Paul II a appelé à la paix. Mais de quelle paix peut-il s'agir au Guatemala, au Salvador, en Haïti, au Honduras — où la violence est institutionnalisée ?

Il s'est proclamé proche des Indiens et a réclamé pour eux le respect de la dignité et des droits humains. Il s'est dit indigné par l'exécution à l'aube du 3 mars, dans un cimetière de Ciudad Guatemala, sur ordre du général Rios Montt, de six jeunes gens accusés de subversion. Mais le général Rios Montt se moque de ces paroles papales comme un poisson d'une pomme : il a la Maison-Blanche avec lui.

Dans le même souffle, le pape a condamné « la violence » et « les systèmes collectivistes qui peuvent s'avérer non moins oppresseurs de la dignité humaine que le capitalisme purement économique ». A Mana-

gua, il a rejeté les théologies de la libération, qualifiant d'« absurde et dangereuse » l'attitude qui consiste à construire une Eglise nouvelle et populaire. Il a invité les prêtres qui ont des responsabilités politiques au Nicaragua à « se mettre en règle avec l'Eglise ». Au Salvador, où il s'est incliné quasi à la sauvette devant la tombe de l'archevêque Romero, le pape a déclaré : « Le dialogue est difficile et stérile lorsqu'une des parties se réclame d'idéologies qui font de la lutte le moteur de l'histoire ».

Cet acharnement à se masquer les réalités et à chercher une voie médiane entre l'opresseur et l'opprimé est très éloigné du christianisme de l'archevêque Romero. Celui-ci déclarait peu avant sa mort : « Lorsqu'une dictature porte gravement atteinte aux droits de l'homme et au bien commun de la nation, lorsqu'elle devient insupportable et que toutes les voies du dialogue, de l'entente, de la raison se ferment, alors l'Eglise parle du droit légitime à la violence insurrectionnelle ». Jean-Paul II veut-il oublier ces propos, secrétés par une terrible expérience ? En mettant en cause « l'idéologie marxiste » pour expliquer l'absence de dialogue entre un gouvernement dont l'armée massacre par milliers paysans et prêtres (avec le soutien actif de Ronald Reagan), il a — consciemment ou inconsciemment — pris parti contre les plus pauvres qui, relevant la tête, refusent encore de se laisser dépouiller, étriper, violer — comme l'exige la tradition.

Non, le voyage du pape au Salvador, au Guatemala et au Nicaragua n'aura pas été pacificateur. A l'intérieur de l'Eglise, il aura avivé des oppositions qui n'épargnent pas la communauté catholique des Etats-Uni.

En même temps qu'il demandait au Congrès une aide supplémentaire de 60 millions, afin de financer l'action antiguerilla au Salvador, le président Reagan s'en est pris, le 8 mars, à l'épiscopat de son pays, coupable de « pacifisme » (1).

Cette démarche s'inscrit dans une offensive néo-conservatrice, idéologique et politique, qui se développe aux Etats-Unis sur le plan religieux, et qui a été analysée par Ana Maria Ezcurra, sociologue mexicaine (2).

Un des objectifs jugés prioritaires par les tenants de l'offensive néo-conservatrice, montre A.-M. E., est de désarticuler les liens et la solidarité croissante entre certaines Eglises nord-américaines et les secteurs progressistes des Eglises latino-américaines. Le terrain religieux est utilisé comme un terrain d'avant-garde dans cette offensive idéologique et politique où sont impliqués divers services d'information et de propagande des Etats-Unis. Il s'agit non pas d'initiatives spontanées ou isolées, mais d'activités systématiques, organisées, diversifiées — s'inscrivant dans une guerre idéologique plus vaste. L'auteur a cherché à définir les caractéristiques principales du néo-conservatisme, ses dif-

(1) Voir plus loin dans cette livraison des extraits substantiels du projet de Lettre pastorale des évêques nord-américains contre le péril atomique.

(2) C'est l'auteur lui-même qui synthétise pour la revue italienne « IDOC » son étude intitulée « L'offensive néoconservatrice - Les Eglises des USA et la lutte idéologique en direction de l'Amérique latine ». Nous avons largement puisé dans cette synthèse, parue dans « IDOC » de septembre-octobre 1982.

férences avec le modèle libéral, ses liens avec la politique extérieure de Reagan. Elle a analysé en particulier le cas du Salvador, pour son caractère crucial dans la situation internationale. Elle a cherché à cerner la place du Salvador dans les activités de l'« Institute on religion and democracy » (IRD), instrument privilégié de l'offensive.

Ana Maria Ezcurra souligne en quoi l'action de l'IRD se distingue des initiatives antérieures de la « nouvelle droite » nord-américaine, qu'elle définit comme « un ensemble centralisé de multiples organisations diversifiées, fortement liées à la droite religieuse, disposant d'une solide base économique et d'une influence politique croissante ». De cette « nouvelle droite » sont issues, en 1979, de grandes associations religieuses comme La Voix chrétienne, La Majorité morale, La Table ronde religieuse, qui se caractérisent par une tendance à mobiliser et à organiser la base. Le néo-conservatisme par contre, estime A.-M. E., a une moins grande capacité mobilisatrice. Mais il confie à l'IRD la mission d'opérer sur le terrain religieux, disputant ainsi à la nouvelle droite un espace « réservé », celui des Eglises. Créé en avril 1981 par un groupe de prêtres évangélistes et de politiciens, l'IRD tente de donner de lui-même une image relativement modérée. Il concentre son activité sur les questions de politique étrangère et combat les Eglises protestantes qui soutiennent et financent des groupes progressistes dans le tiers monde et en Amérique latine. Sa première apparition publique, le 1^{er} mai 1981, était centrée sur le Salvador : l'IRD s'en prenait au conseil national des Eglises des Etats-Unis lui reprochant d'avoir assumé le leadership des mouvements contre Reagan. Avec le Comité des citoyens pour la liberté des Amériques, l'IRD partait en guerre contre « la compromission » des Eglises en Amérique latine.

Dans les documents de l'IRD, la réforme agraire au Salvador est définie comme un instrument contre « le totalitarisme guerillero », et la Junte comme une instance modérée contre les extrémistes en conflit. Pour l'Institute, il s'agit de soutenir une tactique contrerévolutionnaire bien précise liée au discours de l'administration Reagan.

Pas de doute : la « paix » prêchée par Jean-Paul II est une paix impossible.

Rosine LEWIN.

Si vous avez des documents sur



la Fondation Joseph Jacquemotte vous serait reconnaissante de les lui faire parvenir. Car 1983 est aussi l'année du centenaire de la naissance de Joseph Jacquemotte. Une importante exposition sera consacrée à la fin du mois d'avril à la vie et aux luttes du fondateur du Parti communiste de Belgique.

La FJJ recherche spécialement des photos, affiches, tracts, cartes postales, dessins, etc... publiés par le PCB et d'autres organisations (S.R.I., JCB, JGSU, etc...). Tous les documents, après être photocopiés, vous seront restitués dans les plus brefs délais.

Prenez contact avec la Fondation Joseph Jacquemotte - Marc Somville
Rue des Foulons 40 à B-1000 BRUXELLES - Tél. 02/512.07.04

A LIVRES OUVERTS

L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT OUVRIER SOCIALISTE DANS LE BORINAGE par Jean Puissant

A la 623^e page de son ouvrage, qui est aussi la dernière, Jean Puissant observe qu'il s'est laissé entraîner « hors du chemin tracé ».

On lui en sait gré.

Car au-delà de l'érudition qui caractérise ce travail publié sous l'égide de l'Académie royale de Belgique, c'est la passion de l'auteur pour la recherche et pour le Borinage qui lui confère sa valeur. Le lecteur pressé — celui qui veut savoir « comment ça finit » — trouvera assurément un riche aliment dans les conclusions générales de l'auteur, ainsi que dans les synthèses partielles qui jalonnent l'ouvrage. Mais il se priverait du plaisir de découvrir ces notations de détail, ces extraits de rapports de police, ces citations de procès-verbaux d'assemblées ouvrières, ces passages repris de la presse locale qui donnent sa saveur à l'Histoire. En l'occurrence, une histoire violente et drue, complexe et turbulente, que l'auteur clôture — malheureusement pour nous — en 1939.

Jean Puissant commence par présenter le pays borain, « terre de charbon » dominée par une mono-industrie où les ouvriers (hommes, femmes et enfants) sont exploités de manière tellement féroce qu'en 1895 un homme d'affaires français qui en est le témoin parle de « véritable honte sociale ». Cependant, avant d'en arriver à la fin du XIX^e siècle, l'auteur retrace la préhistoire du mouvement ouvrier.

Si la division du travail dans la mine est déjà un fait important dès le XVIII^e siècle, la première grève s'étendant à tout le bassin date de 1830. Et

parce que le mineur borain garde longtemps encore des éléments de son ancienne condition de paysan, l'organisation et la réglementation du travail vont dans un premier temps davantage motiver ses « fureurs » que la question des salaires. Au cours du troisième tiers du XIX^e siècle, les transformations économiques et sociales du Borinage ont mené à « la constitution d'une classe ouvrière homogène regroupée dans des bourgs populeux, totalement dépendants des activités industrielles ». Tout au long de ce processus, qui s'étend de 1830 à 1865, les grèves seront très nombreuses, manifestations de révolte contre le livret ouvrier, contre le règlement d'ordre intérieur, contre l'arbitraire patronal. Elles éclatent en ordre dispersé, affectant un caractère inorganisé et souvent désespéré, mais aucune violence n'est exercée contre des hommes ou des machines.

Les grèves, on va les retrouver à chaque pas, expression d'une conscience collective qui va lentement évoluer. C'est ainsi qu'après l'apparition au Borinage dans les années 1868-1869 de représentants de l'Association Internationale des Travailleurs, c'est la lutte pour les salaires qui devient le moteur essentiel des grèves. L'organisation politique demeure néanmoins en retard sur cette évolution : dès que cessent les incitations extérieures, observe Jean Puissant, le Borinage retombe dans une semi-léthargie. « La pénétration du socialisme se heurte à une absence complète de tradition d'organisation et aucune personnalité de premier plan ne s'impose au sein du mouvement ouvrier ».

Il faudra attendre la fin de 1878 pour qu'intervienne un changement et que cesse l'isolement des travailleurs borains. Avec l'aide de socialistes bruxellois, s'amorce le ralliement des

mineurs à la lutte politique; en 1880, le mouvement ouvrier borain se lie au mouvement socialiste belge et il va — avec ses spécificités — prendre part aux luttes pour le suffrage universel. La solidarité témoignée par les coopératives socialistes de Gand, Bruxelles, Anvers et Verviers (wagons entiers de pains) aux grévistes borains en 1885 aura été un facteur décisif de ce ralliement. Les spécificités n'en demeurent pas moins tenaces.

Un particularisme local tel que naguère le mineur de Frameries considérait le mineur de Flénu comme « un étranger ». Des particularités culturelles qui vont d'un certain enracinement du protestantisme au foisonnement des sociétés de musique. Une véhémence voire une violence dans le verbe, qui notamment à l'occasion de meetings, ont impressionné plus d'un observateur. Et aussi, une certaine allergie aux nécessités de l'organisation, comme si la force d'un slogan paraît à tout...

D'une certaine manière, on pourrait classer le phénomène Defuisseaux parmi les spécificités boraines. Alfred Defuisseaux n'a pas fait adhérer les Borains au socialisme, mais « il lui donne l'ampleur et l'étoffe inaccessibles jusque-là ». Ce « grand bourgeois ganté de blanc » allait en effet jouer un rôle unificateur et devenir la conscience du socialisme borain en diffusant un message politique percutant et simple : la grève générale apportera le suffrage universel et la république et ainsi, tous les problèmes seront résolus.

Très curieusement, la fédération boraine créée par Defuisseaux s'intégrera par la suite sans trop de heurts au POB, développant un puissant réseau de coopératives, puis de mutuelles. Coopératives, mutuelles, syndicats s'interpénètrent : « la confusion ainsi entretenue faisait que toutes les organisations s'occupaient de politique alors qu'aucune organisation politique n'existait. » Car, montre Jean Puissant, la discussion politique était rare à la

fédération boraine, le potentiel révolutionnaire de la classe ouvrière n'a pas été employé. Sur la plupart des grands problèmes, la fédération boraine a suivi le Conseil général du POB; elle ne s'y est vraiment opposée qu'à propos des droits politiques des femmes au sein du parti, droits que les Borains combattaient énergiquement...

L'ouvrage de Puissant regorge de trésors : analyse de la bourgeoisie au XIX^e siècle, radioscopie de la grave crise interne qui ravage le socialisme borain en 1936, rôle de représentant des classes moyennes au sein de la fédération boraine, rôle de Léo Collard dans les années trente, etc. (*).

C'est, nous semble-t-il, une importante contribution au vaste dossier du réformisme belge. On voudrait pouvoir disposer d'études aussi sérieuses pour d'autres fédérations du POB, tant en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles, cela permettrait de se faire une vue plus globale sur les divers aspects que Jean Puissant a approfondis dans le cadre du Borinage.

Rosine LEWIN.

(*) Les notes de bas de page sont très souvent elles-mêmes des trésors : j'ai découvert grâce à l'une d'elles qu'Alexandra Kollontai était venue faire des conférences au Borinage dans les années 1911-1912.

(**) Editions de l'Académie royale de Belgique. Mémoires de la Classe des lettres - Bruxelles 1982 - 694 pages (annexes comprises).

SERVIR L'ETAT — TROIS EXPÉRIENCES, par André Molitor

C'est à l'occasion de l'accession du professeur André Molitor à l'éméritat, après 30 ans d'enseignement des sciences administratives, que ce recueil a été édité. Les trois expériences dont Molitor fait le récit en témoin privilégié, sont la genèse et les débuts de la réforme administrative (36-40), le cabinet Harmel de l'Instruction publique (50-54), la naissance de la politique scientifique (58-59). Trois expériences

vécues avec passion, racontées avec précision.

En octobre 1936, Louis Camu, qui allait devenir par la suite un dirigeant de la Banque de Bruxelles et n'était à l'époque qu'un jeune homme très doué de bonne famille, est nommé Commissaire royal à la réforme administrative. André Molitor sera un de ses collabora-

teurs immédiats à partir de février 1937. Le commissaire dispose d'un mandat limité dans le temps; avec son équipe, il va bousculer beaucoup d'obstacles et d'inerties. Il impose une réforme « unificatrice et harmonisante », qui allait faire sortir l'administration belge de son archaïsme et de son morcellement. S'inspirant du système administratif britannique qu'ils jugeaient exemplaire, les réformateurs commirent, note A. Molitor, « l'erreur de perspective de ne pas estimer à leur vrai poids les conditions propres de la Belgique ». Sur la méfiance traditionnelle de l'administration envers les organisations syndicales, il formule des observations savoureuses, soulignant notamment ce qu'a apporté à cet égard la participation ministérielle du PSB. « Facteur de croissance du syndicalisme politique », cette participation a aussi contribué à « désacraliser » la fonction publique, à rapprocher les statuts de l'employé et du fonctionnaire. L'auteur note par ailleurs que dans notre pays ce qui relève d'une politique du personnel au sein de la fonction publique « ennuie les ministres » qui n'y voient que de « fastidieuses questions d'intendance ».

Visiblement, les quatre années passées au cabinet du ministre de l'Instruction publique, ont laissé chez A. Molitor des souvenirs nostalgiques. A la fois parce que Pierre Harmel et son chef de cabinet étaient liés par une solide amitié, et parce que ce département avait un rôle stratégique à jouer, au sein d'un gouvernement PSC homogène. Molitor a soin de souligner qu'il

n'a jamais été membre du PSC. Cela lui donnait, écrit-il, « beaucoup de liberté pour servir à la fois mon ministre et l'Etat ».

Certes, le souci d'indépendance d'A.M. n'est pas en cause. Mais sa mission — à forte charge idéologique — dans un département « politisé à l'extrême », ne s'inscrit-elle pas dans le programme d'un gouvernement social-chrétien marqué par son engagement dans la question royale ? Ni son ministre, ni l'Etat qu'il sert ne sont neutres...

André Molitor raconte, parfois sans ménagements, les découvertes que lui vaut son expérience de chef de cabinet : se révèle en effet à lui la consistance et le poids des pressions qui s'exercent sur le ministre de l'Instruction publique. Pressions du PSC, de l'Eglise, de la CSC, de la presse catholique — « pressions intolérables », observe A.M., qui admet que le ministre ne pouvait pas toujours y résister, même s'il s'y efforçait. Le plus grand mérite de P. Harmel entre 50 et 54 est, pour A.M., d'avoir ouvert la voie au Pacte scolaire. Nous ne rouverons pas ici le débat, jamais achevé, sur « le pacte ». Bornons-nous à indiquer qu'à nos yeux, il y a une marge importante entre d'une part la reconnaissance de droits égaux à tous les écoliers, et d'autre part le pacte scolaire, objet de marchandages au sommet, aussi loin des regards des enseignants que des parlementaires... Quoi qu'il en soit, les souvenirs de Molitor sont extrêmement éclairants sur la période et sur l'âpreté de rivalités scolaires, auxquelles P. Harmel souhaitait voir succéder une ère de dialogue.

Dans le troisième chapitre de ce recueil, l'auteur analyse la manière dont fonctionne la prise de décision à propos de la création en 1959 de toute une série d'organes chargés d'élaborer enfin une politique scientifique. Jusque-là, la notion même de politique scientifique était confuse et sans opéra-

tivité. A. Molitor montre avec finesse comment, ici aussi, jouent pressions, contre-pressions et dosages politico-idéologiques.

R.L.

Édité par l'Institut des sciences politiques et sociales de l'université catholique de Louvain - 162 pages - 450 F.

CINÉMA ET RÉALITÉ

Qu'est-ce que le « cinéma de la réalité » ? Le documentaire ? Celui qui n'est pas de fiction, qui ne raconte pas une histoire ? Peut-être. Encore que le documentaire aborde un champ si vaste — des films ethnographiques et des films sur l'art aux reportages et aux films industriels — qu'il est difficile de le cerner. Et que l'opposition documentaire-fiction est loin d'être aussi nette qu'on le croit parfois, comme nous le verrons en parcourant l'ouvrage, illustré de nombreuses photos, que Paolo Zagaglia, Henri Sonet, Michel Ginter et Kathleen de Béthune viennent de consacrer à ce thème.

Point de départ de leur livre : une initiative du *Centre de l'Audiovisuel*, dont Micheline Creteur explique les buts et les réalisations dans l'avant-propos. En septembre 1979, celui-ci organisa à Bruxelles, en collaboration avec le Réseau d'Action culturelle du ministère de la Culture française, une rencontre entre des cinéastes belges et étrangers dont les œuvres, hors des chemins traditionnels de la fiction, semblaient se recouper et traduire les mêmes préoccupations. Rencontre d'autant plus féconde que les documentaristes, plus encore que les cinéastes de fiction, sont souvent isolés et ont rarement l'occasion de se voir.

L'essentiel de ce qui se dit lors de ce débat, que dirigea Henri Sonet, donne une première idée de ce qu'est le documentaire pour ceux qui le font. Et les chapitres qui suivent continuent et développent les thèmes abordés. Henri Storck effectue un choix parmi les tex-

tes des grands cinéastes, parfois disparus, comme Jean Vigo ou Dziga Vertov. Le Suisse Richard Dindo revient sur la question de la fiction par rapport au documentaire. Frans Buyens parle du documentaire social, le Hollandais Johan Van Der Keuken du montage, Jean-Jacques Andrien de ce qu'il y a de « documentaire » dans ses films de fiction. Christian Mesnil souligne à quel point le documentaire a pris conscience de ses possibilités critiques, ce qui le place au centre du conflit historique dont l'enjeu est la désaliénation humaine, et Paolo Zagaglia signale la naissance du documentaire-fiction...

Enfin — et ce n'est pas le moindre intérêt de l'ouvrage — ces textes sont précédés d'un excellent exposé où Michel Ginter dresse en une cinquantaine de pages, le bilan de « *Cent ans de cinéma documentaire, du "fusil photographique" à la vidéo* » qui pose déjà un problème fondamental souvent évoqué dans le reste de cet ouvrage : quelles sont les frontières qui séparent le documentaire du film de fiction ?

« Le documentaire est né avec le cinéma lui-même, écrit-il, le jour de cet été 1895 où Louis Lumière réalisa le premier film du monde : *La sortie des usines Lumière*. Mais comme le cinéma est en même temps, et par définition, spectacle, il cherchera vite à interpréter le réel, à mettre en scène, à imaginer même d'autres mondes et d'autres êtres : c'est Méliès, l'illusionniste avec ses décors, ses studios, ses trucages. Dès le départ, le cinéma s'engage donc dans deux voies parallèles : la réalité et le rêve. »

La distinction paraît simple. En réalité, elle ne l'est pas et l'aperçu historique le laisse déjà entrevoir. Pour les cinéastes eux-mêmes, la frontière n'est pas établie une fois pour toutes. Luis Bunuel, le surréaliste de *L'âge d'or* (1930), tourne deux ans plus tard *Les Hurdes*, documentaire impitoyable sur une des régions les plus pauvres de l'Espagne. Et Flaherty ne se borne pas

à vivre deux ans dans le Grand Nord pour « apprivoiser » la famille eskimau de *Nanook*. Pour *L'Homme d'Aran*, il réapprend aux insulaires à pêcher le requin comme ils ne le faisaient plus depuis 1850 !

Les textes que comporte l'ouvrage sont tout aussi significatifs. « Documentaire et fiction, j'aime faire les deux et si j'ai fait plus de documentaires que de fictions, c'est le hasard ou, plutôt, les circonstances et les possibilités », déclare Frans Buyens. « Quant à la fiction, pour moi, il n'y a pas de différence, explique de son côté Henri Storck. Comme j'ai reconstitué beaucoup de scènes dans mes documentaires, il fallait quand même faire de la mise en scène et engager des acteurs ». Et nombre d'autres déclarations, souvent parallèles, parfois divergentes, confirment que les distinctions des « genres » ne se réduisent pas à quelques formules simples. C'est un des mérites de l'ouvrage : il incite à la réflexion.

P.J.

« *Cinéma et réalité* », collection « Société et cinéma ». Coédité par le Centre de l'Audio-Visuel à Bruxelles (CBA) et Vie Ouvrière. Un volume de 196 pages. 380 francs.

LE DOSSIER TABAC DU GERM

C'est avec un retard coupable que les « CM » commentent le Dossier Tabac publié sous la signature d'Helia Jenard, par le Groupe d'étude pour une réforme de la médecine (GERM). Mais puisque mieux vaut tard que jamais...

Ainsi que le GERM l'a précisé dans un communiqué de presse, il s'agit d'un « dossier pédagogique à l'usage de l'animateur ». Les auteurs n'ont pas voulu opérer un tri « orienté » parmi la masse énorme de textes, de coupures de journaux, d'extraits de publicité, d'informations scientifiques, de messages d'organisations de prévention con-

tre le tabagisme; ils ont regroupé et classé la documentation dans un but exclusivement pratique et didactique.

Ce dossier doit en principe servir au responsable d'activités d'animation socio-culturelles, à l'enseignant, au médecin, au professionnel paramédical... Il n'y est tiré aucune conclusion, sinon le souhait qu'il soit pris en mains et utilisé.

Et ce document est précieux; il dépasse d'ailleurs sensiblement l'objectif qu'il s'était assigné au départ. Il fournit matière à une réflexion plus profonde sur le caractère de l'habitude tabagique, sur l'utilisation qui est faite aujourd'hui de ce geste entré dans les mœurs consistant à allumer ou à offrir machinalement une cigarette.

Dans chacun des chapitres de chacune des quatre parties dont se compose ce dossier, on trouve les amorces à une telle réflexion. Ainsi dans la première partie, concernant l'évolution des habitudes tabagiques, des informations et des remarques (qui ne sont pas nécessairement neuves) permettant par leur regroupement de saisir dans l'actualité ce qu'est devenu le phénomène du tabagisme (voir notamment les chapitres : évolution de la consommation du tabac dans les pays sous-développés. La prise de conscience des dangers du tabac, le tabagisme et les classes sociales. etc...).

« Il est probable », lit-on dans un encadré extrait de « Santé du Monde » de juin 79, « qu'aucun produit ou service n'est diffusé avec autant d'efficacité. On peut trouver des cigarettes sur toute la surface du globe ».

Grâce à une présentation judicieuse de documents, la lecture saura facilement confronter des extraits de presse et d'articles. Exemple : 1^{er} article : un extrait de presse montre que la prise de conscience des dangers du tabac est fort récente; elle date des années 50. (Publication Winder et Graham aux Etats-Unis en 1950). Deuxième article sélectionné par les auteurs : il concerne la baisse de la consommation de tabac en

1980 en France : si elle est faible, elle n'en est pas moins réelle : les opinions changent; les comportements changent parallèlement; en 1977, 46 % de jeunes se déclaraient fumeurs. En 1980, cette proportion s'établissait à 43 %. Troisième groupe d'articles et de documents : une série d'extraits de presse montrent les raisons (économiques surtout : il s'agit de conquérir des marchés pour la vente de marques déterminées dans certaines couches de la population encore peu atteintes par les informations sur les dangers du tabac) de la montée extrêmement rapide du tabagisme au niveau de populations très défavorisées, notamment en Afrique.

Ainsi ce document apparaît comme un répertoire riche d'exemples précis et évidents.

Il procède aussi à des rappels utiles, tels que la réfutation de l'argument selon lequel la production de tabac serait une activité économique « saine »; il examine et analyse les divers aspects de la fiscalité, ceux du coût social du tabagisme et de l'alcoolisme (dont les effets nocifs conjugués sont cumulatifs), ceux de la pression, du caractère et des effets de la publicité, etc.

Ces remarques indicatives suffiront, pensons-nous, à montrer l'intérêt de ce document de plus de 300 pages dont les données se recoupent, s'éclairent et se complètent. Les auteurs dans leur rôle d'éducateurs sanitaires accordent naturellement une attention particulière au domaine Tabac et santé. Ils ne

cachent cependant pas que leur optique a quelque peu évolué durant le travail de préparation. « Le but initial était de faire le point sur les méthodes de désintoxication tabagique... tout en plaçant, bien entendu, ce problème dans son contexte, à savoir l'évolution des habitudes tabagiques, les aspects économiques et sociaux, personnels, psychologiques et du tabagisme ainsi que les différentes facettes de la prévention... Cependant, il est rapidement apparu que les aspects « contextes » étaient au moins aussi importants à aborder que les techniques de désintoxication en soi. Qu'il est au moins aussi important de comprendre pourquoi on fume, pourquoi il est difficile de s'arrêter, pourquoi les campagnes d'information s'avèrent si peu efficaces.

La quatrième partie du dossier concerne la situation en Belgique : on y reprend au niveau belge les différents aspects des problèmes traités. Par ailleurs, on y étudie le tabagisme, son évolution, les efforts et résultats de la prévention antitabac compte tenu des diverses caractéristiques sociologiques et culturelles de la population belge.

Le dossier s'accompagne comme il se doit de renseignements pratiques : bibliographie, livres.

J.V.

Dossier Tabac par H. Genard, « *Les Cahiers du GERM* » n° 160 à 163 - 1982. ± 320 francs à 400 francs. A commander au Secrétariat du GERM, 29 rue du Gouvernement Provisoire - 1000 Bruxelles.

EN REVUES

BULLETIN DE LA FAR

André Renard, vingt ans après : tel est le sujet exclusif du numéro 130 du Bulletin de la FAR. Il relate la journée commémorative qui s'est déroulée à Seraing le 25 septembre 1982, fournit une biographie du militant disparu, et réédite un document de 1944, devenu introuvable « La révolution constructive ».

De l'ensemble des discours prononcés à Seraing en hommage à André Renard, on peut épingle dans celui d'Aldo Bonacini la mise en garde contre les visées culturelles de l'actuelle offensive de droite, visées au centre desquelles se trouvent le droit au travail et les conquêtes syndicales — et dans celui de Gilbert Declercq, la reconnaissance de ce qu'André Renard a apporté pour que le mouvement syndical prenne en compte le problème régional. On notera par ailleurs que Robert Gillon a, en date du 25 septembre 1982, fait une véritable profession de foi fédéraliste. « Notre projet fédéraliste ne va nullement à l'encontre de la nécessaire solidarité entre travailleurs, pas plus au plan national qu'international », a déclaré Robert Gillon.

La biographie d'André Renard illustre les aspects dynamique et novateur du syndicalisme qu'il pratiquait, ses talents pédagogiques, son style direct, sa capacité de faire face à des tâches multiples. « Et le meilleur moyen de tuer le socialisme dans notre pays, dans notre région, déclarait-il au cours de la « grève du siècle » — le 4 janvier 1961 — c'est de nous priver de la base industrielle qui avait été construite. Nous sommes ici dans un pays dominé, comme il est rare dans les pays, par des puissances capitalistes fortement concentrées, par les holdings, par les 212 administrateurs qui contrôlent plus de deux mille mandats dans les sociétés industrielles ».

Quant au texte que la FAR réédite, il a été conçu et même rédigé dans la clandestinité, sous l'occupation nazie. « Pour la révolution constructive » est un document qu'il faut resituer dans son époque, et qui présente un très grand intérêt, à la fois pour l'immense espoir d'unité syndicale dont il est porteur, et pour le rôle moteur qu'il assigne à l'organisation syndicale afin de construire une société sans classe.

Ce numéro spécial reproduit aussi les résolutions du 1^{er} congrès du Mouvement populaire wallon (1961). Si on ajoute les nombreux documents photographiques qui illustrent cette livraison, on en comprendra l'intérêt.

100 F le numéro. 700 F l'abonnement annuel.
FAR, 9-11, place Saint-Paul, 4000 Liège.

LA REVUE NOUVELLE

Un gros thème dans la R.N. de mars : « l'homme au travail », avec trois contributions sur l'ergonomie face aux nouvelles technologies et au chômage. L'accent est mis sur l'importance qu'il y a, en matière d'organisation du travail, à prendre en compte la subjectivité ouvrière, c.-à-d. la signification donnée par les travailleurs eux-mêmes à leurs conditions de travail. Car si le « facteur humain » est depuis longtemps à l'honneur dans la gestion « rationnelle » des entreprises, cette rationalité est d'office extérieure aux travailleurs, c'est celle des experts. Alain Eraly le démontre à partir de cas concrets. Après lui, M.N. Beauchesne et Marianne Lacomblez, qui retracent brièvement la carrière des « nouvelles formes d'organisation du travail », soulignent le caractère contradictoire de deux logiques au sein de l'entreprise, celle du patronat qui parle de la nécessaire motivation des travailleurs, et celle des travailleurs « non reconnus socialement ». Il y a là, constatent les

auteurs, un détournement opéré à partir de ce qui était attendu ou espéré. Pour leur part, Guy Karnas et Pierre Salengros s'inquiètent de voir les recherches ergonomiques passer à côté des aspects psycho-sociologiques de la relation de l'homme à la machine. Ils analysent l'incertitude ressentie par le travailleur qui perd tout pouvoir sur son travail et est contraint de s'engager dans une technologie inconnue. On repense à ce propos à ce qu'écrivait A. Varda dans les « Cahiers marxistes » de septembre 1981.

Dans la même livraison de la R.N., on lira avec intérêt le commentaire de François Cousin sur la manière dont la RTBF et « Le Soir » ont traité le 50^e anniversaire de l'accession au pouvoir d'Hitler. Il s'agit avant tout, montre-t-il, d'une opération idéologique qui se sert d'un événement pour mener une campagne politique sans rapport avec l'événement lui-même.

Deux textes encore ont retenu notre attention : l'entretien de Marie Denis avec Françoise Wuilmart, traductrice en français de « Le principe espérance » d'Ernst Bloch — entretien vibrant de ferveur et d'intelligence — et une étude sur l'usage des armes nucléaires en regard du droit, où l'on apprend que les engagements internationaux de la Belgique lui interdisent (sauf à violer sa propre légalité) de participer à l'emploi d'armes nucléaires.

La livraison de février de la R.N. nous avait paru moins captivante.

En émergent surtout un bon dossier sur les enfants battus, dossier dont l'idée centrale est la nécessité de faire une large place à la prévention. Mais cette prévention-là, pour laquelle on cherche « un catalyseur », n'est-elle pas conditionnée par la sécurité d'emploi, le niveau et la qualité de l'instruction, le logement, la santé publique — tous facteurs qui ne sont pas précisément en plein essor.

Jean-Jacques Grodent se livre à une analyse des résultats des élections communales d'octobre 1982 et René

Schoonbrodt s'intéresse au sort de la SDRW, « victime du processus croissant de la régionalisation des institutions politiques ».

Le récit que fait Georges Thill de son exploration des traditions danoises d'éducation populaire surprendra bien des lecteurs, trop habitués aux pratiques belges en la matière. Les « hojskoler » dont parle Thill sont des écoles hors du système scolaire, fréquentées par un Danois sur dix. L'âge moyen y est de 18 à 25 ans. Aujourd'hui, un grand nombre de chômeurs et de chômeuses sont inscrits dans ces écoles, dont l'Etat est le mécène (mais non l'inspecteur), et qui sont, nous dit-on, « un creuset de culture »...

R.L.

La Revue nouvelle - 170 F le numéro - 3-5, rue des Mouchérons, 1000 Bruxelles.

CHRONIQUE

Nouveau périodique belge — que l'on ne risque pas de confondre avec « Vif » — CHRONIQUE est le magazine bimestriel de l'université des femmes. Sobre mais soigné, il est bien évidemment centré sur la condition féminine.

Dans la livraison de janvier-février (N° 2) on trouve une analyse du « cas Bekaert », un témoignage curieux sur une forme de strip-tease pratiquée au Canada et aux Etats-Unis — savoir le strip des hommes pour le plaisir des dames. Deux interviews sociopolitiques : l'une de Brigitte Ernst, échevin écolo à Liège, l'autre de deux militantes de SOS-Viol, qui disent leur inquiétude devant la portée très limitée de la proposition de loi sur le viol, adoptée à la Chambre, en discussion au Sénat. Il apparaît en effet à Christiane Hannon et Denise Loutte que cette proposition situe le viol dans un contexte exclusivement sexuel, avec un luxe de détails qui masque le problème de fond, à savoir le non-consentement de la femme. A leur estime — et comment ne pas leur donner raison ? — la

législation sur le viol devrait sortir de la rubrique « atteintes à l'ordre des familles » pour passer dans celle des « crimes contre la personne ». La procédure judiciaire qui organise une enquête sur la moralité et la vie des femmes violées est injustifiable, souligne C. Hannon.

Des échos, le courrier des lecteurs, des notes de lecture de livres récemment parus, ainsi que des informations plus « internes » par exemple le calendrier d'activités de l'université des femmes et les nouveautés de sa bibliothèque complètent le sommaire.

La livraison suivante (N° 3 - mars-avril) de « Chronique » confirme l'intérêt et le ton corrosif de l'entreprise. On

est à nouveau frappé par l'ampleur du champ que balaye l'œil fémininement critique de l'équipe rédactionnelle. Cela va des Galeries Anspach ou de Concord Lighting aux Baruya de Maurice Godelier, de la Caisse (belge) des veuves et orphelins à la politique familiale de la Chine, de la mixité des débats à l'université des femmes jusqu'aux luttes des femmes au Salvador ou au Sri Lanka, de la chorégraphe Pina Bausch au sculpteur Renée Rohr. Les femmes prennent de la place...

R.

150 F le numéro - Abonnement pour 6 numéros : 500 F.

Rédaction : Place Quetelet 1a, 1030 Bruxelles.

**Compte
Universel.
On en a pour
son argent.**



CGER 

CAISSE GENERALE D'EPARGNE
ET DE RETRAITE

A paraître début mai

POUR INTRODUIRE À UNE PRATIQUE MARXISTE DE LA PHILOSOPHIE

De Hubert CAMBIER et Philippe Fraschina

Une co-édition de la revue **CONTRADICTIONS** et de la **FONDATION JOSEPH JACQUEMOTTE**.

Un volume de 180 pages. 350 F.

Prix de souscription jusqu'au 30 avril : 250 F.

Verser la somme de 250 F (+ 30 F frais d'envoi) au CCP 000-0188745-80 de la Fondation Jacquemotte. Rue des Foulons 40 - 1000 Bruxelles.

La philosophie se donne traditionnellement comme une conception du monde, conception générale des choses et de l'être. Chacun a sa philosophie, dira-t-on souvent. Philosophie dont il est difficile de préciser le rapport avec la réalité, avec l'action pratique des individus; bref, philosophe qui reste l'apanage sinon le luxe d'intellectuels avertis.

Le présent ouvrage a pour but de montrer que cette représentation classique de la philosophie correspond bien à une réalité : celle de la philosophie dominante. La bourgeoisie ne manque pas de fonctionnaires idéologiques qui lui élaborent une forme très particulière de savoir : savoir culture d'élite, savoir cautionnement du système social, savoir pure spéculation de l'esprit. A l'encontre de cette conception, il importe de développer un autre type de connaissance et de réflexion. Le propos du marxisme, dont se réclame l'ouvrage, est précisément de permettre au mouvement ouvrier à la fois d'élaborer les connaissances nécessaires pour la transformation de la société et à la fois de déployer la réflexion critique qui lui est indispensable pour affirmer son identité.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO
Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue Sous le Château 46
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton



Il est temps de vous abonner aux C.M. !

Abonnement annuel :	600 F
Abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) :	300 F
Etranger :	700 F
Abonnement de soutien : selon vos moyens, à partir de 1.000 F	
CCP 000-0188745-80 de la Fondation Jacquemotte, 1000 Bruxelles.	

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles